

François Leroux

**Quelques idées pour adapter
nos institutions au monde actuel
et relancer notre économie**

Essai paru en 2009 chez « ILV Edition »

À ceux qui nous gouvernent et à ceux qui les conseillent.

À Barack Obama pour avoir montré que l'impossible était possible.

Introduction

Le candidat à la Présidence de la République, Nicolas Sarkozy, nous avait promis la rupture et annoncé qu'il ferait les réformes dont la France avait besoin. Or, le programme de l'UMP de l'époque, c'est-à-dire le sien, contenait effectivement une multitude de mesures, mais il n'était pas de nature à redresser la situation du pays. Tout comme ceux des autres candidats, d'ailleurs.

À mi-quinquennat, nous sommes plutôt dans la continuité des gouvernements précédents. Les seuls vrais changements portent sur l'omniprésence du Président sur le devant de la scène, sur un rythme beaucoup plus soutenu des mesures annoncées et mises en œuvre, ainsi que sur la communication faite autour des actions gouvernementales. Mais le contenu des « réformes » est dans la droite ligne de ce qui se faisait auparavant, très en deçà de ce qu'il devrait être pour faire de la France un pays moderne et compétitif au plan mondial, et pour résoudre ses problèmes internes.

Plus préoccupant encore, loin de mobiliser les citoyens sur des chantiers importants, les actions et les comportements actuels ont une fâcheuse tendance à les décourager, à les diviser et à les disperser sur des sujets secondaires. Au point que la lecture du « *Marie-Antoinette* » de Stefan Zweig donne l'inquiétant sentiment de trouver une certaine similitude entre l'atmosphère de la fin des années 1780 et celle de la période actuelle. De là à se demander si nous pourrions aller jusqu'au point de rupture comme en 1789...

Nous nous devons de préciser que nous n'aurions jamais osé mentionner cette réflexion si d'autres personnes sensées ne l'avaient exprimée publiquement.

Ne pouvant rester sans réactions devant un tel constat, nous avons cherché à imaginer ce que pourrait être le contenu de vraies réformes qui prennent en compte les problématiques actuelles. Pour ce faire, nous avons mis à profit, avec pragmatisme et non-conformisme, notre expérience dans la restructuration d'entreprises. Nous avons aussi pris une totale liberté avec les dogmes qui bloquent l'évolution de nos institutions et les esprits de ceux qui en ont la charge.

Les idées que nous soumettons à la réflexion de nos lecteurs résultent d'analyses froides et sans concessions du fonctionnement de notre pays tel que nous le percevons et le ressentons, en ayant la conviction que nos problèmes structurels ne feront qu'empirer. Notre démarche n'a aucun caractère politique ou partisan ni aucune agressivité à l'égard de quiconque en particulier. Le seul fil conducteur est une France qui retrouve son rang dans le monde tout en étant plus équitable et plus solidaire.

Comme nous ne prétendons pas tout connaître et avoir eu la possibilité de tout analyser en détail ou de vérifier, nous avons fait le choix de proposer une multitude d'idées, souvent novatrices, mais pas toujours applicables telles quelles.

En définissant les grandes lignes de réformes qui pourraient contribuer à remettre la France en scelle, notre espoir est de provoquer une prise de conscience parmi ceux qui ont notre avenir entre leurs mains. En effet, les mesures appliquées depuis des décennies ayant conduit le pays dans une impasse, doit-on persévérer dans des voies sans issue ?

Mais, quelle que soit la pertinence des actions gouvernementales, nous avons l'intime conviction qu'elles doivent être comprises et admises par la population. En effet, le pays ne

pourra se transformer qu'avec une participation active de ses forces vives et une attitude pour le moins bienveillante d'une large majorité des personnes concernées.

Dans notre essai précédent « *Comment faire face à la mondialisation, pour une France plus équitable et solidaire* », publié par les Éditions Thélès fin 2007, nous reprochions au gouvernement de « faire du Blair » sans avoir, contrairement à Tony Blair, bénéficié au préalable d'une « cure Thatcher ». En effet, nous estimions à l'époque qu'une telle cure s'imposait en raison de l'ampleur de nos problèmes, même si leur nature relevait d'un traitement moins douloureux que celui appliqué, en son temps, par la « Dame de fer ».

Avec les conséquences sur le plan économique de la crise mondiale de 2008, 2009..., il ne peut plus être question de tergiverser : il faut faire une « cure Thatcher » de toute urgence, d'autant que les conditions sont favorables. En effet, personne ne peut plus ignorer que notre situation est très préoccupante et que nous ressortirons très affaiblis et très endettés du ralentissement de l'activité. Et, si nous ne changeons pas radicalement de politique, nous allons continuer à perdre des positions sur le plan international et à accroître encore nos déficits, notre endettement, notre pauvreté.

Dans de telles circonstances, les Français peuvent comprendre et admettre que chacun doive faire des sacrifices. Encore faut-il que ceux-ci ne soient pas une source supplémentaire d'injustices, ou qu'ils se révèlent vains.

Depuis plus de trois décennies, nos gouvernements successifs ont accumulé des ajustements, plus ou moins pertinents, de nos organisations conçues dans un univers radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Il serait temps de réaliser que nous sommes organisés et administrés selon des méthodes obsolètes.

Que le monde ait profondément changé est sans influence sur les processus de pensée de nos dirigeants et de la classe politique. Rares sont ceux qui, dans les allées des différents pouvoirs et dans les médias, ont pris conscience qu'il fallait sortir des schémas habituels afin de repenser, de refonder nos institutions et, en premier lieu, notre système politique, aussi pléthorique et coûteux qu'inefficace.

Bien que notre premier ouvrage nous ait valu un « Vous me pardonnerez bien entendu de ne pas souscrire sans réserve aux plus radicales de vos propositions », nous persistons en développant les thèmes franco-français que nous y avons abordés et nous les complétons par quelques autres qui nous paraissent tout aussi importants. Mais, plus encore que le précédent, celui-ci ne s'adresse ni à ceux qui pratiquent la politique de l'autruche ni aux adeptes de la méthode du bon docteur Coué ni à ceux qui tiennent à conserver leur(s) rente(s) de situation.

Nous l'avons terminé par un appel. Un appel à front renversé par rapport à son célèbre aîné du 18 juin 1940, lancé par un homme d'exception qui voulait entraîner derrière lui, dans la lutte, un peuple désarmé et vaincu. Il s'agit ici d'un appel lancé au Chef de l'État par un simple citoyen, très préoccupé par la situation et l'avenir de son pays, afin qu'il redonne vie et espoir à ce peuple à nouveau désarmé et économiquement vaincu.

Nous ne voudrions pas conclure cette introduction sans faire deux remarques qui nous paraissent importantes. L'une concerne nos « propositions les plus radicales », l'autre le conservatisme ambiant.

1. L'adjectif « Radical ». Pour ce qui concerne notre sujet, *Le Petit Robert* distingue deux nuances de sens :

a. « Qui vise à agir sur la cause profonde des effets qu'on veut modifier ». C'est exactement le sens de nos propositions qui cherchent à sauver des institutions moribondes.

b. L'autre est plus chirurgicale. La plupart des mesures prises en 1789 et dans les années qui ont suivi ont été de ce type (y compris au sens propre pour tous les guillotins).

Que certaines de nos propositions soient contestées, voire contestables, nous le comprendrons et l'admettrons bien volontiers. En revanche, qu'elles soient rejetées pour cause de radicalité signifie qu'il ne faut pas attendre de changements notables dans la politique de déclin actuelle.

2. Conservatisme ambiant. Les discours et les actes de nos classes dirigeantes, généreusement relayés par les médias, sont toujours les mêmes depuis des décennies. Rien n'a changé, sauf le monde qui nous entoure.

Quant à ceux qui expriment, ou voudraient exprimer des opinions décalées par rapport à l'ordre établi, soit ils sont peu écoutés et encore moins entendus, soit ils ne trouvent aucun support pour exposer leurs idées. Ce livre a toutes les chances d'en être une triste illustration, comme l'est l'article (que nous analysons plus loin) d'un spécialiste des retraites, maître ès sophismes consensuels, qui est publié par un éditeur de renom et par *le* quotidien de référence.

Triste réalité.

CONSTATS

État de la France

Commençons par un bilan de la France en 2009. Tous les indicateurs sont au rouge. Ils montrent qu'elle :

– Vit au-dessus de ses moyens, c'est-à-dire qu'elle consomme son capital et s'endette alors que, dans le même temps, la pauvreté progresse et qu'une part croissante, déjà supérieure à un tiers, de sa population « galère » pour survivre ;

– Sort des marchés mondiaux comme le prouvent les déficits de plus en plus abyssaux de son commerce extérieur ;

– Est de moins en moins présente dans les secteurs à fort potentiel de développement (nouvelles technologies, environnement, biens d'équipements, etc.) ;

– N'a pas fait, et ne prend pas le chemin de faire, les réformes fondamentales, indispensables, que bien d'autres pays ont entreprises ou réalisées (Allemagne, Suède, Danemark, Grande-Bretagne, Canada, etc.).

Tout ceci est bien antérieur à la crise financière mondiale et à la baisse de la croissance globale qui vont encore amplifier notre décrochage.

Avant cette crise, nombreux étaient ceux qui ne partageaient pas ce triste bilan. Ils estimaient que nous étions simplement victimes de l'Euro fort, du pétrole cher (quand il l'était) et de la mondialisation, toutes choses sur lesquelles le gouvernement n'a guère de pouvoir. Et, pour une partie de la population, nettement marquée à gauche, comme la France était un pays riche avec des riches, il suffisait, pour régler nos problèmes, de s'endetter encore plus et de taxer le capital et les flux financiers. Bref, on prélève sur les riches pour donner aux autres. Quoi de plus simple ? Mais a-t-on déjà vu des prélèvements créer de la richesse s'ils ne servent pas, en priorité, à augmenter l'efficacité, la créativité et la compétitivité du système économique ?

Un proverbe chinois dit que « le poisson pourrit par la tête ». Les entreprises et les pays sont comme le poisson chinois sur ce plan : s'ils vont mal, c'est leur tête qui en est responsable en premier lieu et c'est donc à elle d'y remédier ou de se démettre. Pour preuve, le nombre de grandes entreprises en perdition qui sont redevenues prospères après le remplacement du sommet de leur hiérarchie.

En France, un problème provoque une nouvelle loi, ne tenant pas compte du fait qu'il suffirait souvent d'appliquer des lois existantes, ou qu'aucune loi ne peut le régler. Mais il est tellement plus facile et plus rapide de faire une loi que de résoudre un problème. Prenons deux exemples :

1. La loi DALO sur le droit au logement opposable. Elle est très bien, sauf que, s'il manque un million de logements, loi ou pas loi, il y aura toujours plusieurs millions de mal ou non logés. Pour paraphraser Staline : votre loi, c'est combien de logements ? Certes, le pouvoir d'un homme ne se mesure pas à son « nombre de divisions », comme l'ont montré dans des registres différents Jean-Paul II et Ben Laden. Mais une loi face à la pénurie ? La répartir ? Ou imposer des appartements communautaires, à la Soviétique ?

2. La hausse des prix, la concurrence. Les entreprises doivent faire des profits toujours plus élevés sous la pression des fonds d'investissement et de pension notamment, outre le fait que la rémunération des dirigeants était¹ très directement liée aux résultats de l'entreprise. Or, comment peut-on faire croître les profits sans réduire les coûts en jouant sur les achats, sur les effectifs et les salaires, sur la composition et/ou le conditionnement des produits ? Le gouvernement peut réagir, réglementer, légiférer sur les prix. Pour quel résultat tant que la pression financière sera sans limites ? En effet, les entreprises trouveront toujours des parades pour maintenir, et même augmenter, leurs marges. Quant à la concurrence, elle est de plus en plus souvent une illusion, car toutes les grandes entreprises ont les mêmes obligations : faire de plus en plus de bénéfices, ce qui implique des ententes entre elles, tacites ou plus formelles. On ne compte plus les exemples dans de multiples secteurs très différents qui illustrent cet état de fait.

En revanche, la concurrence est très efficace pour permettre aux puissants d'éliminer les faibles.

Il faut s'attaquer aux causes, pas aux effets.

Il fut un temps, pas si lointain, où l'éventail des revenus entre les plus riches et les plus pauvres d'un pays était corrélé à son niveau de développement : plus le pays se développait, plus l'éventail se réduisait. Or, aujourd'hui, le nôtre explose, ce qui est un indicateur de plus de notre dérive vers un sous-développement relatif. Et que devient notre belle devise républicaine dans ce contexte ?

Arrêtons-nous un instant sur son état objectif.

Liberté. Dans un pays comme le nôtre, n'est réellement libre que celui qui peut au moins subvenir décemment à ses besoins vitaux, voire à ses envies raisonnables. Hélas ! pour plus d'un tiers de la population, ce n'est pas le cas. Or, la liberté est une valeur fondamentale qu'il faut absolument préserver et mettre à la portée du plus grand nombre.

Égalité. Dans la réalité des faits, nous en sommes de plus en plus loin et l'application de ce beau principe est rarement juste. Il faut rechercher l'Équité et non une Égalité trop souvent virtuelle.

Fraternité. Là aussi, en fait de fraternité, c'est plutôt chacun pour soi, avec une France de plus en plus divisée entre ceux qui ont une vie matérielle facile et ceux qui « galèrent », entre ceux qui travaillent beaucoup dans des secteurs exposés et ceux qui travaillent sensiblement moins dans des secteurs protégés, ceux qui font grève à tous propos et ceux qui les subissent alors qu'ils ne peuvent pas faire valoir leurs revendications légitimes, ceux qui vivent dans des zones calmes et bien desservies par les services publics et ceux qui n'ont pas cette chance, etc.

Pire encore, ces différences tendent à s'amplifier, ce dont les politiques, de droite comme celles de gauche, sont largement responsables.

Alors, plutôt qu'une Fraternité vide de sens, pensons Efficacité qui sera plus à même de réduire les différences en améliorant le sort des plus défavorisés, sort indigne d'un pays comme le nôtre au XXI^e siècle. Une devise pour ce siècle devrait être : Liberté – Équité – Efficacité.

Depuis la chute du communisme, il n'existe plus qu'un système économique : le marché mondialisé. Pour essayer d'obtenir un minimum de moralisation et lutter contre les dérives qui ne pourront que conduire à sa mort, nous ne disposons que d'une seule arme : peser de tout notre poids au niveau de l'Europe et des organisations internationales concernées, ou qui devraient l'être. Encore faudrait-il avoir fait la preuve de notre capacité à maîtriser ce marché mondialisé, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

Alors, quelles réformes faudrait-il faire pour redresser et moderniser la France ?

¹ Était, car ce n'est même plus le cas en 2009. Les bonus sont considérés comme des droits acquis. De ce fait, on assiste à une curée sur des entreprises moribondes, ou aidées par l'État, sans le moindre scrupule de la part des bénéficiaires et des conseils d'administration.

Absence de visions politiques

Dans le premier chapitre de « *Comment faire face à la mondialisation* », nous avons cherché à définir le régime politique qui conviendrait le mieux à la France dans le contexte actuel. En nous basant sur l'expérience des pays qui ont pratiqué le libéralisme, le communisme ou des régimes hybrides, nous avons tiré les conclusions suivantes :

– Le libéralisme pur et dur n'est pas compatible avec les mentalités et les comportements économiques des Français pour des raisons que l'on pourrait qualifier de culturelles. Par ailleurs, il laisse sur le bas-côté une part significative de la population qui ne peut pas concourir, ou n'en a pas la volonté. Et, comme les crises récentes l'ont montré, le système ne s'autorégule pas, ou plus. Bien au contraire, il « diverge » jusqu'à exploser comme une centrale nucléaire qui ne serait plus sous contrôle. Les conséquences et les coûts pour la société en sont énormes. Et pouvons-nous accepter que les gains soient privatisés au profit de quelques-uns quand les pertes sont nationalisées aux dépens de tous les autres ? Peut-on tolérer un jeu gagnant-gagnant pour quelques milliers de joueurs et perdant-perdant pour des milliards d'êtres humains qui travaillent pour essayer de subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille ?

– Le communisme et ses succédanés ont fait la preuve de leur inapplicabilité à l'échelle d'un pays, quels que soient sa taille et son niveau de développement initial.

– Dans les périodes qui connaissent de profondes mutations, comme c'est le cas actuellement, l'État doit intervenir pour définir les secteurs économiques dans lesquels nous devrions faire porter nos efforts en priorité afin d'assurer notre développement. Et prendre un ensemble de mesures afin d'inciter les forces vives du pays à s'engager dans des voies porteuses d'avenir.

Le Plan en France dans les années 1950, le MITI au Japon dans les années 1970, la politique chinoise initiée par Deng Xiaoping à la fin des années 1970, la politique du Renouveau au Vietnam mise en œuvre à partir de 1989, sont autant d'exemples de rôles majeurs joués par l'État dans le développement du pays en identifiant les organisations, les méthodes et les filières les plus intéressantes, puis en incitant et en aidant les différents acteurs à s'y engager.

La problématique n'est pas plus ou moins d'État, mais mieux d'État. Un État qui prévoit et oriente au lieu de subir les vicissitudes intérieures et extérieures.

« Ne pas subir », devise du Maréchal de Lattre de Tassigny, ou mieux, « Agir pour ne pas subir » de Jacques Attali dans « *Une brève histoire de l'avenir* », devrait être gravé aux frontons de l'Élysée, de l'Hôtel Matignon et de tous les ministères.

Il s'avère que les gouvernements successifs ont pris des séries de décisions sans que les résultats ne soient au rendez-vous et qu'ils en tirent les conséquences. Ces mesures ont surtout rendu nos systèmes sociaux, fiscaux, administratifs et juridiques encore plus complexes, plus coûteux, plus inefficaces, plus ésotériques. Jusqu'à l'aveu d'impuissance du « on a tout essayé » de François Mitterrand, oubliant que la médecine d'autrefois a ses limites et qu'on ne guérit pas une maladie grave avec du paracétamol.

Qui aura enfin la clairvoyance, le courage et le pouvoir de faire changer radicalement les schémas de pensée de nos gouvernants, des administrations et de l'ensemble de la classe politique ? En effet, il est devenu évident que leurs méthodes, leurs logiciels, leurs modes de

penser et d'agir sont devenus totalement obsolètes, inadaptés et inefficaces. Mais, comment le leur faire comprendre et admettre ?

Prenons l'exemple des balances commerciales de la France et de l'Allemagne. La nôtre accumule des déficits énormes alors que celle de notre partenaire connaît des excédents jamais atteints. Pour justifier nos déficits, nous disons : c'est la faute de l'Euro fort, du coût du pétrole, des salaires pratiqués par les pays émergents, etc. Certes, mais ces arguments valent aussi (et plus encore en ce qui concerne le pétrole) pour l'Allemagne. Il faut donc chercher ailleurs les explications. L'Allemagne fabrique et exporte beaucoup de biens d'équipements qui correspondent aux besoins des pays émergents et de beaucoup d'autres. À l'inverse, la France est absente de ces secteurs (hormis pour quelques-uns comme l'aéronautique, le nucléaire ou les trains à grande vitesse). Pour mesurer l'ampleur de cette situation, il suffirait d'analyser les ventes d'un grand distributeur de biens d'équipements pour la maison, ou les immobilisations de n'importe quelle entreprise pour constater que la part importée et les marques étrangères sont très majoritaires. Dans ces conditions, les mesures d'incitation à l'export ne servent à rien, ou presque à rien, si nous ne pouvons pas proposer des produits pour lesquels il y a une demande. Nous essayons de vendre ce que nous fabriquons au lieu de fabriquer ce qui répond à une demande, à des besoins. Et sommes-nous suffisamment à l'écoute des clients et des marchés, comme le sont les Allemands ?

Nous pourrions multiplier les exemples. Prenons le cas de l'automobile : en 1999, l'Allemagne était au troisième rang mondial (en nombre de véhicules portant une marque allemande) et la France au quatrième. En 2008, l'Allemagne est toujours au troisième rang et nous au septième, en attendant que les suivants (Espagne, Inde, Russie...) nous précèdent. Et pourtant, la proportion des voitures françaises fabriquées en France est passée de 65 % en 1997 à 36 % en 2008. (Source : l'Auto-Journal /Global Insight, AlixPartners.)

Autre exemple, celui de l'environnement, domaine dans lequel nous parlons beaucoup, mais agissons peu, et avec retard. Quand on regarde les réalisations de nos voisins et leur avance sur le plan industriel, on ne peut que constater que nous sommes en train de passer à côté des marchés de demain. Si nous voulons être efficaces dans ce domaine, ce n'est pas en imposant des contraintes à 1 % de la population mondiale, mais en agissant pour que nos entreprises développent et diffusent les technologies et les produits favorables à la planète.

Un exemple étonnant et symptomatique de notre incapacité à agir. Il est de notoriété publique qu'il y a une multitude de bateaux amiantés qu'il va falloir démanteler. Il y a donc là un marché potentiel très important. Au lieu de prendre des dispositions pour développer une déconstruction navale, on préfère dépenser beaucoup d'argent pour essayer de se débarrasser de notre pauvre Clémenceau, et de tous ceux qui vont suivre la même voie.

Dans la situation actuelle de la France, la politique économique doit privilégier la production et non la consommation. En effet, ce n'est pas le consommateur qui génère de la richesse quand il achète des produits étrangers, mais l'entreprise quand elle vend en France et sur les marchés internationaux. On peut faire l'impasse sur l'industrie, comme les Anglais, à condition d'avoir des activités de remplacement exportables.

Il s'avère que la balance commerciale est un excellent indicateur des potentialités d'un pays. Aussi, pourquoi ne définirait-on pas la règle empirique simple suivante : si la balance commerciale est largement excédentaire avec une tendance à la hausse de l'excédent, on s'occupe des consommateurs. Si, à l'inverse, elle tend à la baisse et, à plus forte raison, si elle est déficitaire, alors il faut s'occuper des entreprises pour qu'elles produisent des biens et des

services ayant, ou susceptibles d'avoir des débouchés sur les marchés extérieurs. Si l'on suit cette règle, l'Allemagne peut se pencher sur la consommation, tandis que la France doit faire porter ses efforts sur la production. Mais pas sur une production du passé.

Un autre point fondamental doit être abordé ici, celui du principe de précaution qui paralyse toute évolution, voire tout progrès, et qui a été dévoyé par ceux qui s'opposent à tout ce qui est nouveau. Et ce, d'autant plus qu'ils sont très actifs et très bien relayés par les médias. Il faudrait le remplacer par une maîtrise des risques et confier le soin de sa mise en œuvre à des organismes publics ou parapublics compétents sur le plan technique, non politisés et aussi rigoureux et impartiaux que possible.

Que pourrait faire quelqu'un qui appliquerait réellement le principe de précaution dans tous les instants de sa vie ? Rien, si ce n'est s'enfermer dans un abri antiatomique à 100 mètres sous terre et attendre. Or, dans les faits, que se passe-t-il ? Les zéloteurs du principe de précaution s'opposent au nucléaire civil, aux OGM, etc. qui n'ont tué personne en France alors qu'ils utilisent des voitures qui font des milliers de morts tous les ans. Où est leur logique ?

Bien sûr qu'il y a des risques. La vie n'est faite que de risques que nous devons assumer et chercher à minimiser. Une position plus constructive des accros du parapluie consisterait à s'investir dans la recherche de la maîtrise des risques au lieu de s'opposer systématiquement, et sans discernement, à tout ce qui ne leur plaît pas. D'autant que des positions extrêmes et irréfléchies génèrent des positions tout aussi extrêmes et stupides en face : « le nucléaire civil constitue un énorme danger pour l'humanité » donne en retour « le nuage de Tchernobyl a été arrêté par le Rhin ».

Par ailleurs, comment peut-on demander plus de crédits pour la recherche quand, dans le même temps, on s'oppose aux découvertes de cette même recherche ? Pire encore, quand on bloque ou détruit les expérimentations qui lui sont indispensables. Nous laissons ainsi le champ libre aux autres pays et nous importons ensuite les technologies et les produits pour le plus grand mal de notre balance commerciale, de nos emplois et de nos finances. Les OGM sont un bon exemple de l'absurdité de ces comportements.

L'idéologie est la pire ennemie d'un développement sain d'un pays. L'irresponsabilité, l'inconséquence, l'irrationalité de nos idéologues nous coûtent très cher, surtout quand les responsables politiques et médiatiques n'osent pas les affronter ou passer outre, après s'être assuré que les risques éventuels restaient dans des limites acceptables. Et sont-ils tous sincères et convaincus, ou est-ce un créneau qu'ils exploitent pour être sur le devant de la scène ? Un champ d'OGM détruit, ça sort un homme de l'oubli ou de l'anonymat.

Il serait certainement intéressant de faire un bilan comparatif sur les plans économiques, humains et environnementaux d'une France avec et sans son industrie nucléaire et ses centrales.

À la décharge de nos anti tout, il faut reconnaître que nos dirigeants politiques successifs portent une lourde responsabilité à leurs excès. En effet :

– Comment est-il possible qu'on ne sache toujours pas quoi penser des OGM ou du nucléaire, voire des nanotechnologies qui seront probablement leur prochain combat. Pour les uns, les risques sont rédhibitoires, tandis que pour d'autres, il n'y a aucun problème, c'est « circulez, il n'y a rien à voir ». Entre ces deux positions extrêmes, les seules qui soient audibles par les Français, il doit bien exister un moyen terme plus proche de la réalité des faits, plus raisonnable et donc plus constructif.

– Comment a-t-on pu faire une telle promotion pour les biocarburants au plan mondial sans en avoir analysé au préalable les conséquences sur l'alimentation des hommes, voire, sans en avoir fait le bilan énergétique ? C'était, c'est toujours, une affaire très rentable pour certains (notamment pour les producteurs américains de maïs). Il suffisait à leurs lobbies d'exercer leur

métier auprès des instances gouvernementales pour obtenir le maximum d'aides afin de rendre l'opération encore plus rentable.

Que nous soyons bientôt neuf milliards et qu'une part en forte croissance de cette population acquière les moyens de se nourrir décemment n'est pas une découverte récente. Comment expliquer une telle absence de prospective ? Est-ce parce que la plupart des décisions résultent de positions idéologiques, ou d'*a priori*, ou de pressions de lobbies, ou d'effets de mode ? Ou parce que l'on croit, ou que l'on veut faire croire, que l'on a trouvé la solution miracle ? Nous sommes loin des décisions prises après des analyses froides, objectives, pragmatiques, en ayant le souci, une vision, de l'avenir.

C'est vrai qu'il était assez naturel et tentant de faire des biocarburants dans un contexte de surproduction agricole. Mais, n'était-ce pas une situation exceptionnelle à l'échelle de l'histoire de l'humanité et faire abstraction de l'évolution quantitative et qualitative de la population mondiale ?

Les seuls biocarburants qui valent sont ceux qui pourront, ou pourraient être obtenus à partir de déchets ou de produits non consommables par l'homme ou par les animaux, et à condition que leur bilan au regard de la préservation de la planète soit positif.

Pour ce problème, comme pour beaucoup d'autres, la méthode définie plus loin prend tout son sens.

Sur la base de ce qui précède, il faudrait d'urgence :

– Opter pour un social libéralisme qui allie efficacité et équité, liberté et contrôle, imagination et pragmatisme ;

– Recréer d'urgence un *Plan* afin qu'il définisse les secteurs porteurs d'avenir et les moyens d'y prendre rapidement une place significative au plan mondial ;

– Se donner les moyens financiers pour y parvenir dans les meilleurs délais ;

– Mobiliser les forces vives du pays sur les objectifs qui auront été définis et auxquels il faudra savoir les convaincre d'adhérer et d'entreprendre ;

– Supprimer le principe de précaution qui paralyse évolution et progrès, et qui a été dévoyé par ceux qui s'opposent à tout ce qui est nouveau. Et le remplacer par une *Maîtrise des risques* à laquelle on donnera les moyens d'être efficace.

En d'autres termes, il faudrait une vraie rupture dans les méthodes et les moyens, dans le fonds et dans la forme.

L'ambition de ce livre est de présenter des approches très différentes de ce qui s'est fait jusqu'à présent afin d'aboutir à des réformes qui n'ont, elles aussi, rien de commun avec celles réalisées depuis plus de trente ans.

Défiance²

Le revenu par tête, la santé économique, le taux de chômage et de croissance d'un pays, l'explosion du nombre de travailleurs pauvres sont directement liés au niveau de confiance de la population, et réciproquement. Les indices mesurant les uns et les autres sont étroitement corrélés.

Malheureusement, en France, la confiance ne concerne qu'une petite minorité de la population, tandis qu'une grande majorité est atteinte d'une défiance chronique : défiance vis-à-vis de tous les pouvoirs, qu'ils soient politiques, économiques, intellectuels, médiatiques ou religieux, et même tout simplement vis-à-vis des autres ! Avant la crise de 2009, nous étions au 24^{ème} rang sur les 26 pays de l'OCDE en ce qui concerne la confiance, avec un taux trois fois inférieur à celui des pays nordiques !

Ce phénomène n'est pas nouveau, Alain Peyrefitte le dénonçait déjà dans les années 1970 dans « *Le Mal français* », mais il atteint des sommets actuellement. Il est sûr que les profondes mutations du monde et les incertitudes sur l'avenir qui en découlent, auxquelles s'ajoutent le harcèlement des prétendues réformes que subissent les Français ne sont pas de nature à améliorer leur sentiment de confiance.

Dans ce contexte, que fait notre classe politique pour remédier, ou au moins essayer de remédier à cette psychose collective endémique ? Rien ! Pire, par leurs comportements elle ne fait que développer la défiance au lieu d'inspirer la confiance. Elle n'est peut-être pas pire que par le passé, mais elle est beaucoup plus médiatisée, et donc plus présente et agressive pour la population qui la juge inopérante sur le fond et déloyale sur la forme ! D'après un sondage réalisé en 2007 par Sociovision, seul le Maire échappe à ce verdict sans appel. Grâce à son côté terrain et à son ancrage dans le réel, deux Français sur trois interrogés le jugent apte à servir l'intérêt public – et donc digne de confiance – contre un sur trois seulement pour les partis politiques !

Les économistes Pierre Cahuc et Yann Algan ont évalué que, si notre niveau de confiance (21 %) atteignait celui de la Suède (70 %), nous gagnerions 5 points de croissance, soit cinq fois plus qu'avec les dents de notre Président ! L'enjeu vaut la peine de s'y intéresser, mais comment pourrait-on redonner confiance aux Français ?

À défaut d'avoir une recette miracle à proposer, nous allons faire sept suggestions.

1. Toutes les réformes et les décisions appliquées devraient répondre à un souci de transparence, d'efficacité, d'équité, et apparaître comme nécessaires, voire inéluctables. C'est loin d'être le cas actuellement.

2. Nos parlementaires, et plus généralement nos hommes politiques, devraient cesser d'être des intermittents du spectacle. Ils n'en ont pas le statut, mais, comme ils accumulent mandats et

² Le n° 1433 du *Nouvelle Economiste* du 22/28 mai 2008 a consacré un long développement sur le thème de la Confiance et de la Défiance. Ce chapitre s'en est assez largement inspiré.

fonctions, avec les rémunérations, les indemnités, les gratuités et les avantages qui vont avec, ils ne peuvent exercer chacun d'eux que par intermittence. Quant au spectacle, la médiatisation de leurs interventions et de leurs attitudes pendant les débats fait apparaître au grand jour leur manque total de respect vis-à-vis de leurs électeurs et des pouvoirs qui leur ont été confiés. Y remédier passe par une profonde réforme, certainement une des plus importantes et des plus urgentes de l'organisation de nos institutions.

3. Il faudrait arrêter de disperser nos efforts et notre attention avec des réformes qui n'en sont pas et, surtout, quand leur intérêt et leur urgence ne sont pas évidents, ou quand les intentions sont peu claires ou ne relèvent pas de l'intérêt général.

Un exemple parmi d'autres : la suppression de la publicité dans les médias publics. La qualité des émissions est plus une question de choix d'hommes et de programmation que de publicité. Quant au « don » d'un milliard d'euros des publicitaires, il était à préserver absolument à un moment où le pouvoir d'achat baisse et que de plus en plus de Français ont des fins de mois difficiles. Mais, comme cette manne intéressait beaucoup les médias privés, un de leurs conseillers a su faire passer le message au plus haut niveau de l'État en l'habillant des vertus de la qualité nécessaire de l'audiovisuel public. Qualité, bien sûr, incompatible avec la publicité.

Qui était dupe ? Faut-il préserver les ressources du Service public de l'audiovisuel ou voler au secours des médias privés, même s'ils sont loin du dépôt de bilan ? Et, plus ils auront de moyens, plus la concurrence pour le Service public sera rude, même déchargé des impératifs de la publicité.

N'aurait-on pas pu aborder le problème autrement : demander aux chaînes publiques d'avoir une politique de qualité, quitte à laisser filer l'audimat, et donc la publicité. On serait arrivé ainsi au même résultat en douceur... à moins que l'audience des émissions de qualité soit bonne ou très bonne comme l'expérience semble le montrer, et que la publicité suive.

Doit-on penser qu'il ne fallait pas prendre un tel risque ?

Quant à l'antinomie réelle ou supposée entre la qualité des programmes et la publicité, elle n'est pas évidente. S'appuyer sur quelques exemples étrangers n'est pas loin de relever du sophisme.

4. Les instances gouvernementales devraient cesser de compter sur les lobbies pour les aider dans leurs tâches. Entendre sur les antennes un Conseiller d'un ancien ministre des finances, aujourd'hui à l'Élysée, dire qu'il regrettait la faiblesse des lobbies, c'est pour le moins préoccupant. En effet, comment ne pas s'inquiéter quand on sait que ceux qui représentent les grands groupes sont puissants et riches, c'est-à-dire qu'ils ont les moyens de « fluidifier »³ leurs interlocuteurs. Ils ne doivent d'ailleurs pas s'en priver, sinon l'importance des budgets qu'ils y consacrent n'aurait aucun sens. À l'opposé, ceux qui représentent les consommateurs ou les petites structures disposent de moyens réduits, voire nuls et ce, d'autant plus que les premiers ont réussi à faire enterrer l'action de groupe qui aurait pu permettre aux seconds d'agir plus efficacement.

5. Au lieu d'être sous l'influence des lobbies, le gouvernement ne pourrait-il pas, au contraire, les utiliser pour faire passer ses messages et une politique volontariste (qui reste à concevoir) afin que les industriels s'intéressent aux produits et aux marchés de demain ? Pour ce faire, il faudrait arrêter toutes les aides et tous les dégrèvements sociaux et fiscaux distribués généreusement et sans discernement. Le gouvernement dégagerait ainsi des moyens financiers

³ Allusion à la déclaration d'un ancien président de l'Union des industries et des métiers de la métallurgiques (UIMM) à propos de ses retraits en espèces qui servaient à « fluidifier les relations sociales ».

pour aider les entreprises qui auraient une politique éthique et s'engageraient dans les domaines définis comme prioritaires (nouvelles technologies, préservation de l'environnement, etc.). Il pourrait aussi participer aux risques pris par celles-ci dans l'intérêt de tous.

Nous ne redresserons notre économie et ne vaincrons le chômage que le jour, et seulement le jour, où l'ensemble de notre système productif se tournera vers l'avenir et sera dans les wagons de tête au lieu de se contenter de jouer les voitures-balais de l'économie mondiale.

6. L'État devrait repenser totalement sa politique fiscale qu'il ne maîtrise plus. Une mission d'information menée par six députés de droite et de gauche conduit *Le Monde* daté du 6 juin 2008 à titrer : « 73 milliards : le gouffre des avantages fiscaux. Impôts : les niches profitent aux plus aisés, l'État perd 27 % de recettes ». Peut-on imaginer que de telles dérives de notre système politico-financier donnent envie aux Français de se battre et d'accepter de bonne grâce de se serrer la ceinture ? Sans parler des opérations largement douteuses relevées par la justice qui impliquent des personnalités au pouvoir, ou proches du pouvoir, et des partis politiques.

Peut-être que la France pourrait devenir un paradis fiscal pour les sièges sociaux des entreprises et les riches du monde entier tout en permettant à ses 63 millions de résidents de vivre correctement avec les seuls services qui ne peuvent pas être délocalisés. Si c'est le cas, il faut vite le dire et en tirer les conséquences. Mais, jusqu'à preuve du contraire, nous en sommes loin et la transition risque d'être longue et douloureuse pour un résultat plus qu'aléatoire et, sans doute, incompatible avec l'Institution européenne.

7. Les ministères du Travail, de la Santé, des Relations sociales devraient se préoccuper de tout ce qui conditionne les santés morale, physique et psychique de nos concitoyens. Ceci impliquerait qu'ils aient la mission et les moyens de faire la chasse à ce qui peut leur nuire. Ce point est évoqué plus longuement au chapitre « *Temps et conditions de travail* ».

Cette liste de mesures indispensables pour redonner confiance aux Français est loin d'être exhaustive, mais est-il nécessaire de les désespérer encore plus en allongeant une litanie de vœux pieux ? De vœux pieux, car les difficultés du quotidien ne concernent pas nos dirigeants.

Alors, terminons ce chapitre par un indice d'espoir : le taux de natalité élevé en France. Ce taux laisserait penser que, certes les Français sont déprimés, mais pas au point de ne plus s'engager sur l'avenir en faisant des enfants, enfants qu'il faut ensuite assumer pendant plus de vingt ans.

Autre indice, ancien celui-là : le comportement des Français après Mai 1968. Le travail a si bien repris que le temps perdu a été quasiment rattrapé en quelques mois.

Non, les Français n'ont pas tous démissionné, mais il faut savoir les motiver avec de vrais défis qui leur apparaissent réellement positifs pour leur avenir. Or, on leur impose un *one man show* avec une multitude de réformes partielles et mal conçues qui, dans leur très grande majorité, ne sont ni comprises ni admises par ceux qui ont à les subir ou à les appliquer. Et comme ils n'en perçoivent que les aspects négatifs, ils ne sont guère motivés pour participer à l'effort, qui devrait être collectif, de redressement et de modernisation du pays.

Quant aux efforts demandés aux Français, que nos gouvernants et notre classe politique donnent l'exemple. S'ils sont à court d'idées, la lecture du chapitre « *Refonder nos institutions* » devrait leur en suggérer quelques-unes qu'ils apprécieront certainement.

QUELQUES IDÉES POUR DE VRAIES RÉFORMES

Financer les réformes et les conséquences de la crise

Commençons par faire un point sur la situation dans laquelle se trouve notre pays. Quatre paramètres se dégagent :

1. La France vit au-dessus de ses moyens depuis plus de trois décennies, au point que son endettement avait déjà atteint, avant la crise actuelle, un niveau inacceptable. Qu'en sera-t-il après la crise ? Catastrophique.

2. La France, du fait de son organisation sociale, amortit les crises : elles sont moins aiguës chez nous que dans les autres pays. En contrepartie, nous mettons beaucoup plus de temps qu'eux pour en sortir (quand nous en sortons) et retrouver une croissance permettant le plein emploi et un budget en excédent, situation qui est un vieux souvenir pour les plus âgés d'entre nous : l'époque des trente glorieuses !

3. La France a pris l'habitude de vivre à crédit, même dans les années de croissance, non pour investir, mais pour consommer et gaspiller nos ressources. Comment pourrions-nous envisager de nous désendetter quand la crise sera finie (pour les autres, mais pas pour nous), alors que la charge de la dette aura plus que doublé et que rien n'aura vraiment changé dans nos comportements, ni dans le train de vie et l'organisation de l'État et de nos institutions ?

4. Les indispensables réformes seront coûteuses à mettre en œuvre et ce n'est que bien plus tard que nous pourrons en recueillir les bienfaits.

Devant un tel constat, comment pourrait-on éviter un inexorable déclin et l'appauvrissement du pays ?

La première question à se poser dans de telles circonstances est : le gouvernement doit-il jouer cartes sur table, c'est-à-dire ne pas cacher la gravité de la situation ou, au contraire, minimiser les difficultés pour rassurer ? Soit le « je n'ai à vous offrir que de la peine, du sang, de la sueur et des larmes » de Winston Churchill en 1940, soit le « ne vous inquiétez pas, je suis aux commandes » de notre Président ?

Une attitude rassurante pourrait se justifier si la crise s'annonçait pour être de courte durée et si les fondamentaux du pays étaient bons. Malheureusement, ce n'est pas le cas : la crise est très sérieuse, quant aux fondamentaux, ils sont franchement mauvais. Par ailleurs, notre expérience nous permet d'affirmer qu'il est plus facile de réaliser des réformes importantes dans des sociétés en difficulté (entreprises et certainement nations) que dans celles qui sont, ou se croient être, en relative bonne santé.

Il y a donc au moins deux bonnes raisons pour dire la vérité aux Français et lancer d'urgence un vrai plan de rigueur. En effet :

1. Qui peut croire que notre redressement pourra être assuré par des balbutiements de réformes et par des mesures conjoncturelles financées par de la dette et par de nouvelles taxations plus ou moins compensées par des détaxations ?

2. A-t-on oublié que, même en période de croissance, le budget de l'État et les comptes sociaux sont déficitaires ?

Seules de vraies et profondes réformes dans tous les secteurs, et une solidarité nationale sans failles incluant les élus et les plus riches d'entre nous, pourront rétablir notre situation.

Le temps n'est plus à une politique de gribouille cherchant à laminer des oppositions sans projets. Il est de repenser nos institutions devenues inadaptées au monde actuel. Pour cela, il faut des idées novatrices et se donner les moyens financiers de les mettre en œuvre. Nous allons commencer par le financement. Il faudrait d'urgence :

– Décréter une mobilisation de toutes les forces vives du pays et, si les oppositions ont la maturité et le courage politiques nécessaires, une union nationale de cinq ans pour moderniser nos institutions et redresser notre économie ;

– Définir, puis mettre en œuvre, les composantes d'un développement sain et durable. Pour cela, il faut recréer le Plan afin qu'il définisse les domaines porteurs d'avenir dans lesquels nos entreprises devront s'engager avec un soutien très ciblé de l'État.

Pour ceux qui ne partageraient pas ce point de vue, nous leur recommandons d'analyser :

a. Le déficit de notre balance commerciale qui est un bon indicateur de l'état d'obsolescence grandissant de notre économie ;

b. Les secteurs dans lesquels la France est forte au plan mondial : ils ont à peu près tous été initiés et supportés par l'État, à une époque où le Président et son Premier ministre avaient une vision dynamique de l'avenir et une ambition pour la France.

– Appeler à une grande modération salariale (sauf pour les faibles revenus) ;

– Imposer un retour à des normes décentes – éthiques – pour les revenus professionnels et utiliser l'arme fiscale contre ceux qui continueraient à dépasser des limites à fixer, y compris en cumulant les fonctions. Et, comme toutes les demandes de modération laissent les intéressés de marbre, il faudrait créer un délit spécifique ;

– Supprimer le bouclier fiscal et l'ISF. Cet impôt est contre-productif de l'avis des ministres des finances successifs, de droite comme de gauche. Il est injuste, car le capital génère parfois des charges sans produire de revenus. Enfin, il concerne principalement les petites fortunes, les grosses ayant les moyens de se mettre à l'abri. Quant au bouclier fiscal, il ne prend pas en compte les évasions fiscales.

– Passer au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et étaler sur cinq ans le paiement de celui de l'année du changement de système (qu'il était question de supprimer). Ceci reviendrait à augmenter de 20 % l'IRPP pendant cinq ans (à revenus constants) ;

– Supprimer toutes les niches fiscales, les dégrèvements, les aides et les subventions aux entreprises, aux associations, etc., qui ne participeront pas directement aux objectifs définis comme prioritaires à la suite des travaux du futur Plan ;

– Instituer des tranches à 50 %, 60 %, voire 70 % et transférer les montants supplémentaires ainsi collectés à un fonds d'investissement à créer ;

– Ouvrir ce fonds à toute personne ou société désireuses d'y investir, par intérêt ou par civisme ;

– Surtaxer les bénéfices des entreprises au-delà de ratios à définir pour alimenter ce fonds ;

– Supprimer les dégrèvements fiscaux pour les dons aux œuvres, même reconnues d'utilité publique, car c'est à l'État de gérer ses deniers et non aux citoyens de le faire à sa place. Surtout pour entretenir une foison d'associations qui ne sont pas toutes recommandables ou efficaces ;

– Repenser notre organisation politique et institutionnelle, car il y a là des gisements très importants d'économies, de gains d'efficacité et de réductions d'abus et d'inégalités. D'autant qu'on ne voit pas à quel titre l'État et nos élus se dispenseraient de participer à l'effort national de redressement et de modernisation ;

- Redéfinir les règles de la formation continue afin de la limiter aux seuls besoins professionnels et confier sa gestion au Fonds d'investissement à créer. Et n'agréer que les formations jugées raisonnables et pertinentes ;
- Investir massivement dans les secteurs dans lesquels il y a des besoins importants, comme le logement, ainsi que dans ceux qui feront les emplois de demain, comme les nouvelles technologies et l'économie durable.
- Créer une Commission des Conflits afin de remplacer à titre expérimental, et espérons-le définitif, le droit de grève par un droit de négocier ;

Redresser et réformer la France impliquent des investissements qui seront nécessairement productifs à moyen terme, sinon il n'y aura pas de redressement. Une solution pourrait consister à laisser à la charge de l'État ceux qui n'ont pas une rentabilité directe ou facilement identifiable comme, par exemple, l'enseignement. Et confier au Fonds à créer ceux susceptibles de produire des revenus directs, comme le lancement de nouvelles technologies ou des prises de participations dans des entreprises innovantes ou à restructurer.

Ce Fonds d'investissement, que nous appellerons « *FMF* » (Fonds de Modernisation de la France), serait une société d'économie mixte détenue par ses actionnaires, les donateurs volontaires ou obligés, et par l'État qui prélèverait un certain pourcentage sur les suppléments d'impôts déposés dans le Fonds : par exemple, pour une surtaxe de 100, l'État déposerait 20 sur son compte et 80 sur le compte du surtaxé. Bien évidemment, l'État aurait une *golden share* afin de protéger ce Fonds de tout éventuel prédateur, ou de toute dérive.

Ainsi, ces montants supplémentaires prélevés ne seraient pas perdus par les contribuables. Ils constitueraient un placement dans l'Entreprise France en mutation, que l'on peut espérer rentable à moyen terme, même si sa vocation première n'est pas une rentabilité directe.

Resterait un problème majeur à régler : celui de la gouvernance de ce Fonds. Elle devrait être d'une grande qualité et intégrité, imaginative et très soucieuse de l'intérêt du pays et de l'efficacité des actions menées au regard des objectifs assignés.

Outre les interventions et les participations dans les entreprises innovantes déjà citées, le *FMF* pourrait utilement intervenir, par exemple, dans la transformation de certaines professions réglementées en professions de droit commun. Prenons le cas des taxis. Leur licence est de plus en plus coûteuse et représente pour eux un capital retraite et, pour certains, un emprunt à rembourser. Supprimer purement et simplement cette licence n'est pas envisageable... sauf si le *FMF* la rachetait sous forme d'un à-valoir au moment de la retraite du titulaire et de la reprise des emprunts contractés pour son achat. La contrepartie pourrait être assurée par une taxation supportée par tous les taxis, c'est-à-dire par leurs clients, en espérant que ceux-ci bénéficient d'un meilleur service.

Par ailleurs, pour rester dans le domaine du taxi, le *FMF* pourrait aussi financer la conception et la mise au point de véhicules écologiques (électriques ?) disposant des équipements permettant aux passagers de travailler et de communiquer pendant le trajet. Ceci participerait à l'amélioration de l'accueil des visiteurs étrangers et des hommes d'affaires, ce qui ne pourrait qu'être positif pour notre économie. Et compenser celui, déplorable, des aéroports parisiens.

Le financement des réformes et des conséquences de la crise est un paramètre majeur de l'impasse dans laquelle s'est mis ce gouvernement. Il a peut-être pensé, semble-t-il, à tort que le bouclier fiscal allait stopper la fuite des capitaux et permettre le retour de ceux qui ont été expatriés et, ainsi, renflouer les caisses de l'État. Hélas, il n'en est rien, celles-ci restent désespérément vides. Et, bien que l'État ait l'obligation et la nécessité de se désendetter dès

2010-2011, il se refuse à parler de rigueur et à revenir sur ses cadeaux fiscaux. Dès lors, il n'a d'autre possibilité que de grappiller de-ci de-là des petites économies et des petites taxations supplémentaires qui affectent d'abord les classes moyennes. Et de laisser exploser le déficit de l'État et des comptes sociaux.

Dans la situation actuelle, un gouvernement responsable n'a d'autre issue que de faire contribuer les hauts revenus pour affronter la crise, financer les réformes plus indispensables que jamais, puis redresser les finances publiques dès la sortie de crise. Comment pourrait-il faire autrement ?

Quant aux riches concernés, ils se classeraient eux-mêmes dans l'une des deux catégories suivantes :

- Ceux qui voudront bien contribuer pendant le temps du redressement, et à condition que leur argent ne serve pas à financer des organisations laxistes, pléthoriques et figées dans leur immobilisme et leurs privilèges ;
- Les prédateurs. Leur départ ne pourrait qu'assainir la situation du pays.

La politique actuelle, qui est dans la continuité de celles suivies depuis trois décennies, la communication en plus, n'est pas de nature à redresser et à moderniser la France. Les conséquences en seront très douloureuses et la crise mondiale ne fera que les aggraver. Va-t-on en prendre conscience dans les sphères dirigeantes ? Et, si oui, quand ?

Notre Président veut tenir ses promesses électorales. C'est tout à son honneur, mais, en admettant qu'à l'époque elles fussent toutes tenables, ce qui reste à démontrer, qu'en est-il dans la conjoncture actuelle ?

Alors, pourquoi maintenir le bouclier fiscal, qui ne concerne qu'une petite minorité de privilégiés, et sacrifier un pouvoir d'achat déjà très limité d'une grande majorité ?

Par ailleurs, plafonner à 50 % du revenu l'ensemble des impôts est une mesure égalitaire, mais qui n'est pas équitable. En effet, 50 % d'un revenu pour vivre, c'est encore beaucoup pour certains, c'est peu pour d'autres. L'État devrait préserver le patrimoine, qui peut être très utile en période de crise personnelle ou collective, et faire preuve de moins de mansuétude pour les très gros revenus. D'où les mesures fiscales que nous avons préconisées.

Errare humanum est, perseverare diabolicum (l'erreur est humaine, persévérer [dans l'erreur] est diabolique).

Concevoir de vraies réformes

Après le financement, la méthode pour concevoir de vraies réformes, puis les mettre en œuvre, est l'autre point fondamental. Les Commissions, les « Grenelle », les Assemblées d'élus ou de nommés, de représentants des corps constitués ou de l'*establishment*, n'ont guère montré leur pertinence et leur efficacité jusqu'à présent. Il en sort de brillants rapports avec des listes de recommandations, le plus souvent très insuffisantes et peu novatrices, qui n'engagent que ceux qui auraient la volonté de les appliquer, c'est-à-dire pas grand monde. Et, comme toujours, les opposants et les groupes de pression sont plus actifs à les contrer que ceux qui les approuvent, à les défendre. Au final, leur traduction dans les faits est inexistante, ou si édulcorée que les effets positifs sont réduits quand ils ne sont pas rendus négatifs en raison des amputations ou des amendements.

Un bon exemple est donné par les « 300 décisions pour changer la France », décisions étant à traduire par préconisations. Elles ont, pour le moins, reçu un accueil réservé et, d'entrée de jeu, certaines d'entre-elles ont été rejetées alors qu'elles n'étaient pas révolutionnaires et qu'il y en a de bien plus fondamentales à mettre en œuvre si l'on veut réellement remettre la France à niveau.

Quant aux idées sorties tout droit des cabinets ministériels, elles ont l'art de prendre tout le monde à rebrousse-poil : les parlementaires comme les syndicats, les personnes concernées comme l'opinion publique. Il s'en suit souvent une superposition d'annonces contradictoires, jusqu'à une retraite en ordre dispersé. Seule la presse apprécie, car elle peut ainsi remplir ses journaux à peu de frais. Tout ceci n'est pas nouveau, mais, avec l'inflation actuelle des intentions de mesures, l'action gouvernementale se décrédibilise d'autant plus qu'il ne reste souvent pas grand-chose des dites réformes, ou pseudo-réformes.

Et, plus grave encore, c'est la notion même de réforme qui est rejetée. À juste titre, car des réformes mal conçues et qui ne prennent pas en compte l'ensemble des problématiques impliquées sont vouées à l'échec.

Ce ne sont pas les Français qui refusent les réformes. Ce sont les responsables de nos institutions qui sont incapables de les concevoir et de les mettre en œuvre.

Ayant consacré dans « *Comment faire face à la mondialisation* » un long développement à la méthode que nous préconisons, nous nous limiterons ici à un court exposé, laissant au lecteur le soin de se reporter à la version complète s'il souhaite l'approfondir.

Cette méthode permet de dépassionner et de dépolitiser les débats, de mettre de la raison là où il n'y a que déraison, de la transparence là où il n'y a qu'opacité. Grâce à une prise en compte rigoureuse de tous les éléments impliqués, elle permet de dégager le ou les meilleurs compromis, évitant ainsi les contestations et les remises en cause à la première alternance politique. Les résultats obtenus s'imposent d'eux-mêmes aux personnes raisonnables et de bonne foi. Il est alors plus facile de les mettre en œuvre et de les faire accepter par une majorité de la population.

Son principe est simple. Il consiste à confier à un petit groupe de personnes d'un bon niveau général, ayant un esprit ouvert, une grande capacité d'analyse et d'écoute, *et ne connaissant pas le domaine à étudier*, le soin de l'examiner sous tous ses aspects et en toute liberté, avec un horizon à moyen et long termes.

Le groupe commence par s'informer afin d'acquérir un minimum de connaissances générales sur le domaine en question, sans oublier d'examiner d'éventuelles interactions avec d'autres secteurs. Ensuite, il rencontre un échantillon assez large d'acteurs de niveaux intermédiaires pour se faire une opinion aussi complète et objective (critique) que possible. Il est important de noter que des entretiens bien menés en tête à tête (ou en petit comité) avec des opérationnels en relation directe ou indirecte avec les sujets étudiés sont en général très instructifs, car la parole devient assez rapidement libre. Ces entretiens peuvent être assimilés aux « off » des journalistes. Ils donnent des résultats bien plus objectifs, pertinents et authentiques que toute expression publique et officielle où chacun se doit de défendre sans nuances le point de vue ou les intérêts qu'il représente.

Ces petits groupes devraient dépendre de la Présidence de la République, du Premier ministre ou de la direction du Plan. Ils travailleraient en étroite collaboration avec les ministères concernés, des commissions de l'Assemblée nationale et avec le nouveau Sénat (voir le chapitre « *Refonder nos Institutions* »). Ensemble, ils définiraient les différents paramètres à prendre en compte et les hypothèses les plus plausibles d'évolution à 5, 10, voire 20 ans ou plus. Ensemble, ils envisageraient ensuite les principales solutions possibles ainsi que celles qui ne peuvent pas être retenues, en expliquant clairement pourquoi elles ont été écartées.

Par ailleurs, dès le début de chaque étude, l'équipe ouvrirait un blog afin de permettre à tout citoyen de s'exprimer sur les sujets étudiés, de tester différentes idées ou hypothèses et d'obtenir des remontées d'informations qui pourraient être fort utiles.

Ainsi, seraient préparés, par l'exécutif et le législatif ensemble, les éléments objectifs, sérieux, non passionnels, ni idéologiques nécessaires à une prise de décision et à une mise en œuvre bénéficiant d'un large consensus de la part des parties prenantes.

Cette méthode, appliquée pendant une vingtaine d'années dans le cadre de diagnostics et d'études de plans de restructuration d'entreprises, a montré sa pertinence.

Dans le cas de domaines très complexes, ou incertains, ou politiquement sensibles, on peut limiter la mission du groupe (et de la commission de l'Assemblée nationale) à l'étude des solutions envisageables, des hypothèses d'évolution, des points forts et faibles, des potentialités, des paramètres à prendre en compte, etc. Puis, confier à une petite assemblée de Sages la mission de déterminer la ou les options à promouvoir en utilisant la méthode des *Musts & Wants*, ou toute autre méthode équivalente. Le but est de noter chaque solution étudiée vis-à-vis des critères retenus et de pondérer ceux-ci. Les notes et les coefficients de pondération sont la moyenne des notes et des coefficients donnés par chaque participant.

Ainsi, nous ne sommes plus confrontés à des choix binaires, mais à des choix multicritères sur lesquels il n'est pas nécessaire de s'accorder. Chacun donne, en son âme et conscience, ses coefficients de pondération pour les critères retenus, puis note chaque solution par rapport à chacun de ces critères, les notes pouvant être négatives (pour le critère pollution par exemple). Ensuite, un programme informatique simple calcule les notes globales obtenues par chaque solution à partir des moyennes des coefficients de pondération et des notes.

Pour affiner l'étude, on peut faire varier les notes et les coefficients de pondération afin de juger de la stabilité des résultats. On peut aussi, périodiquement, mettre à jour les paramètres pour tenir compte de leurs évolutions, ou des dernières prévisions d'évolution, afin de voir dans quelle mesure les résultats de l'étude initiale restent pertinents ou doivent être revus.

Pour illustrer cette méthode, prenons l'exemple des élèves d'une classe. Il serait très difficile de les classer, même par une assemblée composée de leurs professeurs. En revanche, à partir de leurs notes dans les différentes matières et des coefficients attribués à celles-ci, le classement devient un jeu d'enfant. Le résultat s'impose de lui-même, sauf à contester les notes ou les coefficients.

Le Grenelle de l'Environnement nous a laissés dubitatifs, car, pour avoir assisté à de nombreux débats sur des sujets importants comme l'énergie, les OGM, etc., nous n'avons jamais réussi à nous faire une idée objective et sensée après une ou deux heures d'une cacophonie inaudible. Chacun affirme plusieurs fois sa position, en général sans la moindre nuance, ni justification, ni doute, ni interrogation. Même un débat entre deux personnes d'un avis proche peut être inaudible.

C'est ainsi que sont bloquées toutes les évolutions intelligentes et indispensables du pays. Et, au lieu d'aider les citoyens à se forger une opinion raisonnable, le système actuel développe des cerveaux binaires : oui non, pour contre, dieu diable.

Ayant suggéré un moyen pour financer les réformes et une méthode pour les concevoir en recherchant un certain consensus autour d'elles, il nous reste à en aborder quelques-unes. Nous commencerons par les plus politiquement incorrectes, car elles concernent le monde politique qui n'a aucune envie de se réformer et de risquer ainsi de perdre une partie de ses privilèges.

Refonder nos Institutions

Supposons un instant que surgisse aujourd'hui, au cœur de l'Europe, un pays développé de 550.000 km² et de 63 millions d'habitants pour lequel nous aurions à concevoir une organisation efficace, non dispendieuse et soucieuse des besoins de sa population.

Comme pour toute organisation, il faut définir les niveaux hiérarchiques et leurs prérogatives. Pour ce faire, nous allons partir de l'implantation et des modes de vie des habitants.

1^{er} niveau : le bassin de vie

Imaginerions-nous d'attribuer une entité administrative à chaque hameau ou à une partie d'un ensemble urbain au prétexte qu'elle soit cernée par un périphérique ou par des fortifications ? Certainement pas, d'autant que la vie est ainsi faite qu'une majorité de la population habite dans une zone, mais travaille, fait ses achats, fréquente des centres de sports et de loisirs dans d'autres zones. Il est donc logique de considérer l'ensemble de ces lieux comme appartenant à une même entité administrée par des représentants de tous les habitants de cette entité. En fait, la vie est assez naturellement organisée autour d'un centre qui rayonne sur un territoire comprenant des zones résidentielles et administratives, industrielles et commerciales, de sports et de loisirs, le tout constituant un bassin de vie dans lequel la population passe l'essentiel de son temps.

Il y a des entités dominantes, structurantes, qui rayonnent sur des zones géographiques bien plus étendues que leurs limites apparentes. Elles disposent d'un pouvoir d'attraction sur leur périphérie où se trouvent des entités satellites (dominées). Dès lors, il serait assez naturel de considérer le bassin de vie, qui constitue une communauté relativement autonome, comme la plus petite entité administrative du pays et de l'appeler Commune (ou d'un autre nom à définir) avec la Mairie au centre de convergence et des antennes dans les sous-centres significatifs ou éloignés. Ce gouvernement local, composé d'un Maire, d'Adjointes et d'un Conseil Municipal, et ayant les moyens d'agir serait certainement le plus à même d'administrer cet ensemble.

Ainsi, le pays serait réparti entre quelques milliers de communes (6 à 8.000 paraît raisonnable). Nous prendrons 6.300, ce qui donnerait une moyenne de 10.000 habitants par commune, en sachant que l'éventail irait de quelques milliers à plusieurs millions. Quant à leur superficie moyenne, elle ne serait que de 87 km², soit celle d'un carré de 9,33 km de côté ce qui, de nos jours, est un territoire tout à fait raisonnable.

Il y aurait au moins trois bonnes raisons en faveur de ce choix du bassin de vie comme entité de base :

1. Administrer un territoire demande de plus en plus de compétences de natures très différentes, ce qui implique de disposer de services structurés. Le Maire est civilement, voire pénalement responsable alors que dans les petites communes il est seul, à temps partiel et qu'il exerce cette fonction en plus de ses activités professionnelles et personnelles.

2. Internet facilite grandement les relations entre les administrés et les administrations.

3. S'il faut se rendre à la Mairie, il est souvent plus facile de le faire depuis son lieu de travail, de son centre commercial ou de loisirs, que de son lieu de résidence. D'où l'intérêt des antennes de mairie réparties sur le bassin de vie, alors que la mairie d'une commune n'est d'aucun secours pour les habitants des communes voisines.

Niveau(x) intermédiaire(s)

Le premier niveau d'organisation territoriale étant défini, le problème qui se pose alors est de déterminer le nombre de niveaux nécessaires entre la commune et le Pouvoir central, c'est-à-dire l'État. En fait, il faut définir ce nombre en fonction de la taille du territoire national en ayant bien conscience que la multiplication des niveaux hiérarchiques coûte cher, complique et ralentit les processus de décision et d'exécution. En tenant compte du degré d'évolution de la population, d'Internet et de tous les moyens de communication, un seul niveau intermédiaire semblerait être un bon compromis. Le territoire national pourrait ainsi être divisé en une dizaine de Régions qui représenteraient une certaine homogénéité, même si les brassages de populations et l'immigration tendent à la gommer. Dix Régions (6,3 millions d'habitants en moyenne avec une certaine dispersion entre les plus et les moins peuplées) seraient l'équivalent des cinquante états américains.

Il est toutefois évident que, comme pour les communes, les directions régionales auraient des antennes réparties sur leur territoire afin d'être plus proches de leurs administrés. En effet, il faut bien distinguer les niveaux de décision qui ne doivent pas être multipliés, des niveaux d'exécution qui doivent être répartis sur la zone administrée.

Responsabilités des trois niveaux – Modes d'élection

Ayant effectué le maillage territorial, il resterait à définir avec précision les prérogatives et les modes de fonctionnement des trois niveaux de décision : l'État, la Région et la Commune, point que nous laisserons aux spécialistes. En revanche, nous aborderons les modes d'élection des représentants des citoyens à chacun de ces niveaux, car il est fondamental de respecter l'ordre hiérarchique pour le bon fonctionnement de l'ensemble.

Les conseillers municipaux devraient être élus par les résidents de la commune (nationaux et étrangers en situation régulière depuis au moins cinq ans). Chaque conseiller devrait être l' élu d'un arrondissement de la commune afin que l'ensemble du territoire de celle-ci soit correctement représenté. Le nombre de conseillers devrait être compris entre 10 et 50 avec un statut de permanent, c'est-à-dire à plein temps, et sans autre activité qui ne soit pas directement liée à la fonction. Dans les petites Communes, certains pourraient être à temps partiel, les salaires et indemnités prenant évidemment en compte cette différence de statut.

Les conseillers régionaux (un par 100.000 habitants environ) seraient élus par les résidents de leur circonscription (nationaux et étrangers en situation régulière depuis au moins dix ans). Chaque circonscription représenterait une dizaine de communes en moyenne.

Les députés de l'Assemblée nationale représenteraient leur Région et non une circonscription. Ils seraient élus par les résidents nationaux de la région. Il y aurait un député pour environ 200.000 habitants, soit 315 députés, plus une trentaine d'élus à la proportionnelle pour que les petits partis soient représentés.

Les députés européens seraient élus au plan national.

Dans les quatre cas, le mandat serait unique (pas de cumul des mandats), ni cumul avec un quelconque autre emploi non directement lié au mandat exercé, sauf pour les conseillers municipaux à temps partiel.

Organisation de la France

L'organisation préconisée pour ce pays virtuel paraît-elle utopique et inapte à assurer une bonne gestion des besoins ? Franchement, avec les moyens à notre disposition aujourd'hui, et du fait que plus de 95 % de la population est urbanisée ou rattachée à une ville (la campagne est de plus en plus peuplée d'urbains délocalisés), cette organisation paraît tout à fait adaptée.

Si elle convient à notre pays virtuel, pourquoi ne conviendrait-elle pas à la France ? La France d'aujourd'hui a été organisée à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, c'est-à-dire à l'époque des diligences, et le XX^e a cru nécessaire d'alourdir et de compliquer son organisation pour le plus grand bonheur de la classe politique qui a tout intérêt à voir se multiplier les mandats. D'autant que les élus de la République sont parmi les rares citoyens à pouvoir cumuler plusieurs mandats et de nombreuses fonctions, même si certains sont censés être à temps plein et rémunérés comme tel.

À une époque où les budgets de l'État et des collectivités territoriales explosent, où les déficits deviennent abyssaux, ne serait-il pas nécessaire et légitime d'alléger notre organisation et, simultanément, de la moraliser.

Voici quelques exemples d'aberrations :

- Une commune avec 0 habitant (conservée pour la mémoire de la Grande Guerre) !
- Des communes avec 1, 2... habitants, et un conseil municipal de 9 membres, minimum requis !
- Une commune à cheval sur deux départements avec deux maires (de tendances opposées) !
- Un département qui a deux enclaves chez son voisin !

La liste des absurdités, coûteuses et inefficaces, est longue et, ce qui « fait le charme de la France » selon un économiste de gauche très médiatique, doit avoir un charme bien amer pour tous ceux qui « galèrent » à longueur d'année.

Nous avons 998 parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen) pour 63 millions d'habitants alors que les États-Unis fonctionnent au moins aussi bien que nous avec 535 parlementaires pour 304 millions d'habitants. Nous mettons souvent en avant notre productivité. Parlons pour une fois de celle de nos parlementaires. Elle est 9 fois inférieure à celle de leurs homologues américains ! Et, loin de réduire cette pléthore de parlementaires, nous venons de rajouter douze sénateurs. Pour l'État, faillite n'est pas incompatible avec gabegie, ni avec les coûteuses libéralités à l'endroit de ses serviteurs, justifiant l'adage : « on n'est jamais mieux servi que par soi-même ».

Et ne parlons pas des différents niveaux administratifs : communes/villes, agglomérations, communautés urbaines, cantons, départements, régions, État, Europe. A-t-on besoin d'un tel millefeuille pour de si mauvais résultats ? Quand on voit la situation de la France, si généreusement et coûteusement administrée, incapable de s'adapter aux changements du monde, il est permis de douter de l'efficacité de l'organisation de l'État et de la compétence de ceux qui briguent nos suffrages pour nous gouverner. Ou alors, ils auraient d'autres objectifs.

Et dire que nous nous moquons de l'armée mexicaine !

La seule chose sûre, c'est le coût de plus en plus élevé de notre organisation : coûts directs des élus, coûts de fonctionnement de toutes ces institutions, plus tous les coûts indirects. Et, comme tous ne sont probablement pas des saints ayant fait vœu de pauvreté, s'il faut beaucoup de millions d'Euros pour « fluidifier les relations sociales », il est légitime de se demander s'il n'y a que les relations sociales à « fluidifier » ? Sinon, à quoi servent tous ces lobbies si richement dotés ? Et plus il y a de monde à convaincre, plus ça coûte cher, et ampute le pouvoir d'achat.

Un très sérieux « dégraissage du mammouth » qu'est l'organisation de la France est indispensable, même s'il supprime des dizaines de milliers de postes d'élus et de personnels attachés. Il faut avoir conscience du fait que ces postes surabondants et redondants obèrent l'économie française en raison du niveau aberrant des charges qui pèsent sur elle. Et ils empêchent de mettre les moyens nécessaires là où il y a des besoins importants, urgents et utiles.

Malheureusement, il ne faut pas se faire d'illusions, la tâche sera rude, sinon impossible. En effet, tous les postes sont très convoités, car ils sont autant de tremplins pour une éventuelle carrière politique nationale et, pour certains, une rente à vie. Et dire que ce sont de lointains prédécesseurs de nos parlementaires qui ont aboli les privilèges !

Ne serait-ce pas une bonne idée pour une vraie rupture : la classe politique donne l'exemple des réformes et des économies ? Mais, est-il raisonnable de demander l'impossible ? La France est médaillée d'or des républiques bananières et ceux qui en bénéficient y sont certainement très attachés.

Les économies envisagées, parfois décidées et appliquées, donnent la désagréable impression de rationner le pain du peuple, mais nullement les brioches de la Cour. C'est d'autant plus surprenant que notre bon peuple est certainement celui qui, au monde, a le plus grand nombre d'élus pour veiller sur lui, sur son bonheur, sur son avenir, pour défendre ses intérêts et son pouvoir d'achat.

Pour montrer à quel point notre organisation est proche de nous, penchons-nous sur le recensement de la population de 1999 qui a dénombré 36.679 communes pour 61.632.485 habitants avec la répartition suivante :

- 31.948 communes (87,1 %) de moins de 2.000 habitants représentant 24,6 % de la population ;
- 3.810 communes (10,4 %) de 2.000 à 10.000 habitants représentant 25,2 % de la population ;
- 802 communes (2,2 %) de 10.000 à 50.000 habitants représentant 26,6 % de la population ;
- 109 communes (0,3 %) de 50.000 à 200.000 habitants représentant 14,9 % de la population ;
- 10 communes (0,0 %) de plus de 200.000 habitants représentant 8,7 % de la population ;

Par ailleurs, on compte 4.039 cantons dont « le rôle essentiel est de fournir un maillage électoral » selon la jolie formule de l'encyclopédie Wikipédia. Là aussi, on ne compte plus les anomalies (chef-lieu du canton hors du canton, villes appartenant à plusieurs cantons sans en être le chef-lieu, etc.). Mais surtout, quel est le coût de ces inutilités ?

À titre d'exemple, l'Italie, qui n'est pas un pays virtuel, ne compte que 8.000 communes pour une population équivalente à la nôtre.

Organisation des grands centres urbains

Les centres urbains importants donnent souvent lieu à des regroupements en agglomérations ou en communautés urbaines. Une solution rationnelle, pour les raisons évoquées précédemment, consisterait à regrouper en une seule commune l'ensemble d'un bassin de vie avec des antennes de la mairie bien réparties. Il serait certainement nettement préférable d'avoir une administration unique pour un ensemble urbain avec mutualisation des ressources et des dépenses, unité dans les réseaux et les tarifs des transports, bases de calcul des impôts locaux identiques, etc. En effet, il n'est ni normal, ni acceptable, ni supportable, d'avoir des communes très riches grâce aux entreprises qui y sont installées et, à côté où vivent une bonne partie de ceux qui travaillent dans ces entreprises, des communes pauvres, sous-équipées, destinées aux laissés-pour-compte de la République.

Bobigny, Aubervilliers et toutes les villes de la périphérie de Paris devraient être des quartiers de Paris, avec égalité de traitement, au même titre que Passy, Montmartre... qui ont été rattachés en 1860. Le jour où ces entités cesseront d'être des banlieues avec la connotation péjorative qui est attachée à beaucoup d'entre-elles, et qu'elles auront la même densité de commissariats de police et de policiers, les mêmes taux d'imposition, les mêmes tarifs pour les transports, etc., nous aurons fait un grand pas pour les désenclaver.

Napoléon III et le Baron Haussmann ont agrandi et transformé Paris il y a un siècle et demi. Nicolas Sarkozy et Christian Blanc seront-ils leurs dignes successeurs ? Sauront-ils simplifier l'organisation de l'Île-de-France, notamment en supprimant des niveaux de décision, ou vont-ils en rajouter ?

Ils pourraient d'ailleurs utilement commencer par réduire le nombre d'arrondissements du Paris actuel à cinq, six ou sept (au lieu de vingt), et diviser par dix le nombre de conseillers municipaux. Il y a là aussi un bel exemple de gabegie politique, administrative et financière.

Respect de la hiérarchie

Dans l'organisation millefeuille de la France, personne n'est réellement responsable et le député court-circuite tous les niveaux intermédiaires pour porter au sommet de l'État des demandes émanant de sa circonscription (qui représente en moyenne 1,75 pour mille du territoire national). Demandes légitimes ayant un caractère national justifiant d'être portées au plan national, ou passe-droits pour assurer la réélection de l'élu, ou simple dysfonctionnement du système ? À l'inverse, au moindre incident quelque part en France, ministres, Premier ministre, Président accourent. Dans ces conditions, comment peuvent-ils être efficaces et trouver le temps et la quiétude nécessaires pour traiter les problèmes de plus en plus complexes de notre pays ?

Dans les petites entreprises, la base et la tête communiquent. C'est normal et souhaitable. Dans les grandes sociétés, ne remontent au sommet que les problèmes importants, et ne descend à la base que ce qui les concerne. Chacun reste à sa place. Comment pourrait-il en être autrement dans un souci d'efficacité et de cohérence ? Avec l'État, c'est tout le contraire. La tête est compatissante et préfère consacrer du temps, de l'argent et de l'énergie pour prendre part aux souffrances de ses sujets, ses électeurs potentiels, plutôt que de s'impliquer totalement dans le traitement des causes de leurs souffrances afin d'y remédier.

Réelle compassion ou exposition médiatique à des fins électoralistes ou pour masquer l'inaction ?

Un État moderne, efficace et équitable est un État qui définit et respecte la hiérarchie des problèmes et des différents niveaux de son organisation. Un problème local doit rester local et être traité localement, par le maire et ses services. Si la cause de ce problème n'est pas ou pas seulement du ressort de la commune, c'est à la région de s'en occuper (le département étant

supprimé). Et ce n'est que dans le cas où il s'agirait d'un problème général, ou d'une cause ayant une importance nationale que l'État devrait intervenir.

C'est la raison des choix des modes d'élection définis dans l'organisation préconisée : respecter la hiérarchie des territoires, contrairement à ce qui se fait actuellement.

Le Sénat

À une époque où l'Europe était embryonnaire, l'existence (c'est-à-dire l'utilité) du Sénat était déjà mise en cause.

De nos jours, alors que la majorité des lois sont d'origine européenne, que de nombreuses autres sont inutiles, le Sénat a-t-il encore une raison d'exister, au moins sous sa forme actuelle ? Et, avons-nous encore les moyens de financer une telle institution, ainsi que quelques autres qui constituent des niches dorées pour d'anciens dignitaires, amis ou bienfaiteurs des régimes successifs et des partis politiques ?

Dans notre précédent livre, nous préconisons de remplacer le Sénat par une Assemblée commune aux pays d'un « Noyau dur » de l'Europe, composé de la France et de l'Allemagne, auquel se joindraient les pays de l'Union qui le souhaiteraient. Ils mettraient en œuvre une coopération approfondie entre eux qui déboucherait sur une réelle communauté de destin. Et ils seraient la locomotive qui manque tant à l'Europe.

Les lois sont normalement faites pour l'avenir et non pour le passé, puisqu'elles ne sont pas rétroactives. Or, notre avenir est-il limité à notre hexagone ou est-il au sein de l'Europe ? Définir nos lois avec deux Chambres franco-françaises est devenu un contresens. À l'inverse, si la deuxième chambre avait un pied en France et l'autre dans l'Europe d'avant-garde, notre système législatif serait beaucoup plus pertinent et l'Europe avancerait certainement mieux et plus vite pour le bien de tous les Européens, et des Français en particulier.

Ceci constituerait par ailleurs une sortie honorable et valorisante pour une Chambre dont l'image, déjà mauvaise, ne cesse de se dégrader à mesure que nous découvrons les usages et les privilèges aussi injustifiés qu'incompatibles avec la situation économique du pays et de celle d'une majorité de la population. Pour une utilité qui laisse de plus en plus de monde dubitatif.

Ce nouveau Sénat devrait être installé à Strasbourg et réduit à quelques dizaines de représentants français.

Puissions-nous avoir, enfin, une vision européenne en lieu et place de notre nombrilisme hexagonal passéiste qui hypothèque sérieusement notre avenir ?

Dans le même esprit, bon nombre d'organismes dont « le rôle essentiel est de fournir des sinécures aux amis et anciens des différents pouvoirs » pour paraphraser Wikipédia et de suppléer aux insuffisances des Assemblées sont à supprimer. Quant à ceux qui auraient encore une certaine utilité, leur implantation à Strasbourg dans le cadre de l'organisation du « noyau dur » serait certainement une idée à envisager.

La France est très insuffisamment présente dans les différents rouages de l'Europe. Cette erreur fondamentale pour nous, comme pour l'Europe, doit être corrigée au plus vite.

Conclusion

Notre Président disait (dit encore ?) qu'il est à ce poste pour réformer la France et qu'il n'a pas l'intention d'y faire sa carrière. Par ailleurs, il ne manque ni de courage ni de panache pour affronter les oppositions, les mécontents et les difficultés. Qui mieux que lui et, sans doute, qui sinon lui, pourrait entreprendre et mener à bien cette profonde réforme, si nécessaire, de nos institutions ?

Cette grande et vraie réforme des institutions est fondamentale pour réduire leurs coûts, les rendre plus efficaces, et pour redonner une certaine crédibilité à ceux qui nous gouvernent. Elle ferait certainement beaucoup monter l'indice de confiance des Français envers leur classe politique.

Elle l'est aussi par souci d'équité dans le partage des sacrifices.

Elle l'est enfin pour permettre à l'économie française de se redresser et, de ce fait, aux Français de vivre mieux.

L'indice de confiance du pays s'améliorant, nous gagnerions quelques points de PIB. Mais, comme les intéressés ne partagent certainement pas ce point de vue et qu'ils détiennent le pouvoir, cette réforme a encore moins de chance que les autres de voir le jour.

Les Français leur seront certainement reconnaissants de les avoir sacrifiés sur l'hôtel de leurs intérêts, de leurs ambitions personnelles et de leurs petits confort et arrangements.

Faudra-t-il une nouvelle révolution pour abolir les privilèges et les abus de la noblesse républicaine ?

Concevoir un plan Banlieues efficace

« On a tout essayé » aurait pu dire François Mitterrand s'il avait été encore parmi nous. Oui, c'est vrai qu'il y a eu pléthore de mesures et de millions en faveur des banlieues depuis des décennies et, pourtant, la situation est toujours la même, voire pire. Quant à la « racaille » (de la Droite) et aux « sauvageons » (de la Gauche), ils prospèrent toujours et font des incursions dans les centres-villes. Faudra-t-il se ghettoïser comme dans certains pays où des populations entières se regroupent dans des ensembles hautement sécurisés ? À quand des zones vertes comme à Bagdad ? Est-ce envisageable et cohérent avec notre idéal républicain ?

Peut-on avoir, ou doit-on se résoudre à avoir deux communautés : l'une dans laquelle la population est à peu près protégée, éduquée, instruite, administrée, insérée dans le tissu économique et social et l'autre, abandonnée à elle-même, sans avenir, sans sécurité, bref, sans État ?

Supposons un instant que, consciemment ou inconsciemment, nous adoptions cette option de deux communautés. Pourquoi pas ? Mais pourrions-nous être naïfs et imprévoyants au point de croire que ce serait possible et que la communauté abandonnée laisserait l'autre vivre en toute quiétude dans son havre de paix et de prospérité ? Et, ne parlons pas du gâchis économique et humain.

Quels dirigeants politiques, quels citoyens pourraient rester insensibles et sans réactions aux lettres écrites par des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du Collège Jean-Moulin d'Aubervilliers (93) à leur inspecteur d'académie pour l'alerter sur leur quotidien, fait de violences, d'insécurité et d'impossibilité de poursuivre des études dans des conditions à peu près normales ? Et pourtant...

Des extraits de ces lettres ont été rapportés par Le Monde daté du 13 avril 2008 sous le titre : « *des mots de collégiens sonnent l'alarme* ». Parmi ces lettres, la photo de l'une d'elles étant lisible, nous l'avons transcrite telle quelle estimant que, du fait de sa modération et de sa maturité, elle méritait de servir d'introduction à ce chapitre.

[Nom occulté par le Monde] Aubervilliers, le 9 avril 2008

Monsieur l'Inspecteur, la situation du college Jean Moulin est devenu très grave. On ne peut plus travailler dans de tel condition, les élèves perturbateurs nous laisse plus travailler. Ils dérangent les cours sans arrêt par exemple les élèves qui n'ont pas cours ne vont pas en permanence ils ouvrent sans arrêt les portes. Les petits 6ème se font agressés par les plus vieux même nous les 3ème ne nous faisons agressés.

De plus hier des anciens élèves du college ont jeté depuis la rue quatre bouteilles d'acide par-dessus la grille. Ces bouteilles ont explosé en touchant le sol. Deux adultes ont faillit être touchés. Cette situation n'est plus acceptable. Si cela continue comme sa les élèves n'auront plus d'avenir.

Pour améliorer notre situation il faudrait améliorer le contrôle d'identité à l'entrer, avoir une grille plus solide. Et si les surveillants, les professeur étaient plus severe comme un professeur de Français qui est dans le collège rien de tous sa me ne se serait passé.

Je sais que ce que je vais vous demander vous paraîtra abusif, mais ça serait bien si il y avait des policiers civils qui surveilleraient le collège le temps de calme tous ça ! Aidez-nous Monsieur, sachez que notre avenir est entre vos mains.

Signature

Qui aurait l'outrecuidance de faire un commentaire sur cette lettre, d'en contester ou d'en minimiser le contenu, sauf à se désoler de l'orthographe d'une élève de 3^{ème} qui a certainement le potentiel pour être une bonne élève en français ?

Après ce préambule, il est évident que redresser la situation ne relève pas d'une police dite de proximité, même rebaptisée UTEQ (Unités Territoriales de Quartier) pour ménager les susceptibilités, ni d'interventions musclées de la police et encore moins d'aumônes et d'envoies lyriques.

Si nous voulons espérer un jour réinsérer dans la République les zones en déshérence, souvent même de non-droit, il faudrait faire intervenir simultanément :

1. Le binôme Police-Justice pour rétablir puis faire respecter l'ordre et les lois de la République, assurer la sécurité des personnes et des biens, et rendre vivables tous les quartiers concernés ;

2. L'École et les auxiliaires éducatifs qui doivent pouvoir enseigner et éduquer dans la sérénité, afin que tous les élèves sortent avec une formation qui leur donne le sentiment d'être des citoyens à part entière et leur ouvre les portes de l'emploi ;

3. L'Emploi, car, sans travail pour les parents et les enfants à la fin de leur formation, la police, la justice et l'école seront inefficaces quoi qu'elles fassent ;

4. Les transports pour désenclaver les cités.

5. Une profonde réforme administrative conduisant, notamment, au rattachement de ces villes périphériques à la ville principale.

Réfléchissons à ces cinq piliers sur lesquels repose la refondation d'une partie importante de notre pays.

Une précision : le qualificatif de banlieue est pris ici au sens large. Il correspond en fait aux zones qui connaissent des difficultés, et notamment celles dont la population a cru significativement depuis les années 1950 (banlieues, villes nouvelles, périphéries des villes anciennes).

1. Police et justice

a. Implantations et effectifs de la police

Il serait sûrement instructif, et souhaitable pour faire admettre les mesures à prendre de connaître le nombre de policiers et de gendarmes rapporté à la population dans les villes anciennes d'une part, dans les nouveaux quartiers d'autre part. Comme la plupart des institutions, les services de sécurité (gendarmerie et police) n'ont pas suivi les mouvements de population. Il faut donc repenser totalement l'implantation des commissariats et des gendarmeries en fonction de l'importance des centres urbains. Il faut aussi prévoir une densité nettement plus forte et des sureffectifs dans les cités qui ont été délaissées jusqu'à présent, afin d'y rétablir l'ordre républicain et une certaine qualité de vie. Il faudra enfin mettre à la disposition des forces de l'ordre tous les moyens et toutes les technologies disponibles pour les aider dans leurs tâches. Quant aux agents envoyés dans ces zones à reconquérir, ils devront être

sélectionnés parmi les plus expérimentés et avoir une grande maîtrise d'eux-mêmes afin d'éviter les « dérapages » et autres « bavures » qui vont à l'encontre des buts recherchés.

Une telle décision implique une réaffectation des effectifs existants et, très certainement, de nombreux recrutements. C'est le prix à payer pour ramener une vie normale dans les quartiers dits difficiles, parce que délaissés jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne les réaffectations, il existe de nombreuses mines à exploiter. Parmi celles-ci, nous citerons :

- Les villes anciennes dès lors que les effectifs des forces de l'ordre rapportés à la population des territoires à contrôler sont supérieurs à la moyenne nationale ;

- Les innombrables missions de garde, de protection... Quelques exemples parmi beaucoup d'autres : les honneurs rendus par la Garde républicaine à de multiples occasions, et notamment, lors de l'entrée en séance du Président de l'Assemblée nationale ; les gardes permanentes des lieux de résidence de personnalités en activité ou non, qui, par ailleurs, circulent librement dans les rues ; des protections aussi absurdes qu'inefficaces (un véhicule de police, deux véhicules militaires, deux policiers et six militaires armés de fusils-mitrailleurs en faction devant un immeuble une à deux heures par jour, sans liens avec la présence de la personnalité à protéger ni contrôles des personnes qui entrent) ; les multiples escortes de ministres et de personnalités ; les débauches de précautions avec bouclage des quartiers traversés comme si nous étions un pays en guerre et que les activités des zones « bouclées » pouvaient être arrêtées ; etc.

De nos jours, de telles pratiques sont l'apanage d'États en guerre ou de Républiques bananières et non d'États modernes, démocratiques et respectueux de leurs sujets (accessoirement aussi contribuables). Quant à l'efficacité de ces protections, en dehors de flatter les *ego*, elle est limitée, voire contre-productive. La discrétion et l'anonymat des déplacements seraient certainement une meilleure façon de garantir la sécurité des personnes à protéger, et bien préférable pour les finances du pays et le moral des Français. Mais ceux-ci pourraient-ils vivre s'ils n'étaient pas agressés régulièrement par les pompes d'une République-spectacle ?

Ne pourrait-on pas s'inspirer de la sobriété du gouvernement britannique sur ce plan ?

Les effectifs et les moyens nécessaires étant définis, serait-il indifférent de déployer la police ou la gendarmerie ? Nous avons tendance à penser que la gendarmerie serait préférable pour les raisons suivantes :

- Le gendarme semblerait encore bénéficier d'un certain respect de la part de la population et il n'est pas ou peu intervenu dans les quartiers concernés ;

- À l'inverse, l'image de la police est mauvaise en raison d'une longue relation avec les cités, principalement basée sur les affrontements musclés ;

- Enfin, à méthode nouvelle, institution nouvelle.

Et, pour pousser plus loin cette idée, ne serait-il pas pertinent de répartir les rôles ainsi :

- Les gendarmes pour assurer l'ordre au quotidien ;

- Les policiers pour traiter les affrontements graves ?

L'objectif n'est évidemment pas de punir en quoi que ce soit la police, qui n'a fait qu'obéir aux ordres des ministres de l'intérieur successifs, mais de préserver l'image de ceux qui devront assurer une présence permanente.

b. Méthodes d'intervention

Si l'on veut rétablir l'ordre, la sécurité et la loi, il faut s'attaquer en premier lieu à ceux qui les ignorent totalement, qui n'ont aucune intention de changer de comportements et se croient tout permis puisqu'ils imposent leurs propres lois. Il s'agit surtout de jeunes adultes.

Parmi les populations susceptibles d'être confrontées aux forces de l'ordre ou à la justice, il faut distinguer :

A. Ceux qui souhaiteraient vivre normalement et ne pas être importunés ou entraînés par des bandes ou par des « grands frères » qui relèvent des catégories B ou C. Nous les qualifierons de « ni responsables ni coupables » ;

B. Ceux qui ne peuvent plus être en catégorie A mais pas encore classés en C : « coupables, mais pas responsables » ;

C. Les chefs de bandes, responsables ou instigateurs de la majorité des forfaits commis : « responsables et coupables ». Combien sont-ils ? Quelques milliers sur l'ensemble du territoire, assez pour gâcher la vie de millions de gens qui ne demandent qu'à vivre normalement.

Avant d'entrer en fonction, les brigades nouvellement implantées devraient consacrer quelques semaines à :

1. Faire connaissance avec leur territoire et repérer les populations sensibles avec l'aide des institutions locales (services sociaux, animateurs, écoles, tribunaux, etc.) ;

2. S'organiser et définir des plans d'action et le comportement à avoir en fonction des situations à gérer ;

3. Montrer leur présence en sécurisant notamment l'extérieur des bâtiments scolaires qui devront être équipés de systèmes de contrôle d'accès biométriques permettant d'identifier les allées et venues et de bloquer l'entrée ou la sortie aux personnes non autorisées, et en fonction de l'heure pour les autres.

Puis, la phase de prise de contact terminée, les nouvelles brigades devront prendre possession du territoire qui leur a été confié. Pour ce faire, elles devront travailler en étroite coordination avec les milieux éducatifs et la justice et éviter les répressions brutales et aveugles qui génèrent haine et représailles et vont à l'encontre de la pacification recherchée.

Elles devront protéger les populations de la catégorie A, chercher à « récupérer » celles de la catégorie B et mettre rapidement hors d'état de nuire celles de la catégorie C⁴. En effet, toute action à l'encontre ou en faveur des catégories A et B serait vaine si l'on n'a pas, au préalable, neutralisé les « responsables et coupables ».

Le traitement de ces derniers relève de décisions prises par le binôme police-justice en accord avec les services éducatifs et de l'emploi. Il n'y a que trois possibilités :

1. L'expulsion du territoire national quand c'est possible ;

2. La prison pour les cas graves, en sachant qu'elle est trop souvent considérée par eux comme valorisante, comme un centre de perfectionnement (à la délinquance) et un bon moyen pour se faire des relations (peu recommandables) ;

3. Un centre de formation de la deuxième chance, très bien fermé et sécurisé, dans lequel les pensionnaires recevraient une mise à niveau dans les matières de base et une formation qualifiante leur permettant de trouver un emploi à la sortie. Ces centres pourraient être installés dans des casernes désaffectées, ou qui vont l'être. L'encadrement, la surveillance et l'enseignement devraient être assurés majoritairement par des militaires, de préférence ayant déjà exercé des fonctions similaires. En effet, les personnels de l'éducation nationale n'ont pas, sauf exception, la capacité de prendre en charge des groupes composés de très fortes têtes déstructurées, sans foi ni loi.

⁴ Cette mise hors d'état de nuire des « responsables et coupables » est incontournable. Une belle illustration est donnée par la tentative de Luc Besson de tourner un film à Montfermeil, une chance pour cette ville de sortir pendant quelques semaines de son ghetto. Mais, comme cette présence pouvait gêner les activités illicites des maîtres des lieux, ceux-ci l'ont fait savoir à l'intéressé en brûlant ses voitures. Rien ne pourra être fait tant que ces territoires seront pris en otage.

Bien sûr, il ne manquera pas d'âmes généreuses pour s'offusquer de voir se créer de tels instituts qui, pourtant, devraient être une chance pour une bonne partie de ces jeunes, perdus ou en perdition. D'ailleurs, sur le même principe, si on transformait les prisons en CFA (Centres de Formation pour Adultes) fermés, les prisonniers, la société dans son ensemble et les Droits de l'Homme y trouveraient certainement leur compte.

Nous sommes très loin des méthodes actuelles qui, depuis une bonne vingtaine d'années, et en dépit de multiples variantes, ont montré leur inefficacité. Alors, le temps ne serait-il pas venu de passer à une approche qui prenne les problèmes à bras-le-corps ? Et n'oublions pas que, plus on attendra, plus la situation se dégradera, et plus elle sera longue, difficile et coûteuse à redresser.

Évidemment, pour y parvenir, il faudrait consacrer beaucoup de moyens en hommes (police, justice, enseignants et éducateurs, surveillants, etc.), en matériels et financiers qui iraient très au-delà des saupoudrages prévus par les plans Banlieues successifs, y compris par celui de 2008.

2. École et auxiliaires éducatifs

L'école doit redevenir très rapidement un lieu où les élèves peuvent suivre, dans le calme et en sécurité, des enseignements réalistes et adaptés à leurs capacités d'assimilation. Dans leurs lettres, les élèves n'expriment rien d'autre que discipline et sécurité. Est-ce une demande incongrue ?

Les mesures détaillées plus haut devraient permettre de donner rapidement satisfaction aux (bons) élèves, à condition de ne lésiner ni sur les moyens ni sur les effectifs. Resterait au corps enseignant dans son ensemble, et à l'encadrement, à faire preuve d'autorité et d'intelligence (essentiellement psychologique). En effet, si à l'intérieur de l'école les élèves peuvent faire n'importe quoi, les mesures prises à l'extérieur seront vaines. Mais déjà, si les meneurs sont envoyés dans les établissements spécialisés décrits précédemment, et que les autres savent que des écarts de conduite peuvent leur faire subir le même sort, la tâche des établissements devrait être grandement facilitée.

Parallèlement à la pacification du cadre scolaire, il faudrait s'occuper de l'enseignement lui-même par un ensemble de mesures telles que celles qui suivent :

– Choisir les enseignants et les éducateurs en fonction de leurs capacités à faire preuve d'autorité (comme le professeur de Français de la lettre). L'autorité naturelle, quand elle existe, est évidemment un excellent critère de sélection. Et, pour ceux qui ont une autorité naturelle insuffisamment affirmée, il faudrait qu'ils soient pleinement soutenus par la direction de l'établissement.

– Renforcer les équipes pédagogiques, d'encadrement et de surveillance.

– Être intransigeant au niveau de la discipline et de ce qui n'a pas sa place dans le cadre scolaire : non-respect, insultes, couteaux et armes, drogue, téléphones allumés, etc. Toute transgression devrait être immédiatement sanctionnée en fonction de sa gravité et les récidives devraient entraîner un renvoi dans un Institut de la deuxième chance. L'école républicaine doit faire régner l'ordre républicain et le faire savoir aux élèves ainsi qu'à leurs parents.

– Concevoir un enseignement adapté et motivant qui permette au plus grand nombre de progresser. Mieux vaut un programme moins étendu et moins académique, mais bien assimilé par les élèves que l'inverse. L'important n'est pas ce qui est censé être enseigné, mais ce que les élèves retiennent.

Ne pourrait-on pas concevoir des programmes à plusieurs niveaux : une base obligatoire pour tous les élèves (niveau 1) et des niveaux 2, 3... chaque professeur étant libre de juger, et certainement le mieux placé pour juger, jusqu'à quel niveau il peut amener une majorité de ses élèves. En d'autres termes : oui à l'imparfait du subjonctif à Louis-le-Grand, non (pour l'instant) à Jean-Moulin d'Aubervilliers. En revanche, l'orthographe est fondamentale, car une orthographe déficiente décrédibilise toute personne à un poste de responsabilité. Elle est un handicap pour la communication écrite, mais aussi orale pour les liaisons, les accords, etc.

– Développer des enseignements par Internet, complétés par un professeur assurant, par exemple, une heure de cours par semaine afin de répondre aux questions des élèves et de contrôler l'avancement de chacun. Ceci devrait concerner en premier lieu les matières en option et les langues.

– Ouvrir les établissements scolaires le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires afin de fournir aux jeunes des équipements sportifs et des espaces protégés pour le sport et le jeu, pour des études surveillées avec assistance scolaire, pour des cours de soutien et de rattrapage, etc.

L'École Républicaine doit être un lieu de vie à la disposition de tous les jeunes en quasi permanence afin de leur éviter de fréquenter l'école de la rue... celle qui dispense la meilleure formation à la délinquance après la prison.

– Développer des activités sportives, musicales, artistiques et pratiques pendant ces temps extrascolaires. Il serait certainement intéressant de s'inspirer de l'expérience du Venezuela qui, depuis une vingtaine d'années, a réussi à monter des orchestres de musique classique, oui classique, avec des jeunes des quartiers les plus pauvres. Et ça marche ! Leur succès le plus emblématique est un jeune de 29 ans, ancien multirécidiviste, qui devait prendre en septembre 2008 la direction de l'orchestre philharmonique de Los Angeles !

Cet exemple, certes extrême, doit rappeler que, chez les jeunes, les cas qui peuvent paraître les plus désespérants ne sont pas forcément les plus désespérés. En effet, les meneurs ont souvent en eux une force, un charisme, un dynamisme, une créativité, un courage qu'ils pourraient mettre au service du meilleur si nous savions les aborder et éviter de les condamner *a priori*, ce qui les conforte dans le pire.

Reste un problème très important, certes extrascolaire, mais sur lequel la communauté éducative ne peut pas faire l'impasse : celui des enfants dont les parents (ou le parent) sont dans l'incapacité d'assurer, ou d'assurer correctement, leur rôle de parent(s). Or, dans nos cités difficiles plus encore qu'ailleurs, ils sont nombreux dans ce cas pour de multiples raisons bien réelles : problèmes de langue et de compréhension, d'ignorance ou de méconnaissance de nos us et coutumes, conditions de vie et d'environnement qui rendent certains enfants incontrôlables, dévalorisation due au chômage, etc. Il ne saurait être question ici de les juger, et encore moins de les condamner. Mais comment pourrait-on y remédier ?

En être conscient et ne pas se défausser de cette responsabilité, par nature parentale, mais non assurée par des parents qui sont souvent plus à plaindre qu'à condamner, est un premier pas dans le bon sens. Les autorités compétentes doivent renforcer les équipes chargées de s'occuper de ces enfants et leur donner les moyens, les instructions et les pouvoirs pour qu'elles puissent assurer une certaine autorité auprès des enfants et de leur(s) parent(s).

Quant aux parents défaillants, ou qui n'admettraient pas les remarques ou les punitions que les éducateurs infligent à leur progéniture, quelques séances « d'éveil » pour leur préciser les règles élémentaires d'éducation et de psychologie des enfants et des adolescents seraient certainement très bénéfiques. La Belgique le fait, avec un certain succès, semble-t-il.

Les dérives laxistes à tous niveaux et dans tous les domaines, et particulièrement en ce qui concerne l'éducation des enfants, ont conduit à la situation actuelle. Il est urgent d'en prendre

conscience et de rétablir l'autorité : celle des parents, celle des éducateurs et celle des enseignants. C'est indispensable partout, mais plus encore dans les zones en difficulté.

Le plan Banlieues 2008, nième du genre, connaîtra très certainement le même sort que les précédents, c'est-à-dire qu'il ne résoudra rien, car il ne leur est pas fondamentalement différent. Permettra-t-il seulement d'éviter que la situation ne s'aggrave ?

3. Emploi

Le troisième pilier, l'emploi, est tout aussi fondamental que les deux premiers. En effet, les parents au chômage, outre leur inoccupation, leur pauvreté et leur sentiment d'échec et d'inutilité, perdent le peu d'autorité et d'ascendant qu'ils pouvaient, auraient pu, avoir sur leurs enfants. Quant aux aides financières dont ils bénéficient, elles sont un très mauvais exemple pour les jeunes.

Par ailleurs, certains « grands frères » montrent qu'il est possible de vivre beaucoup mieux dans l'économie parallèle, parfaitement illicite, mais largement pratiquée en toute impunité. Et pourquoi travailler en classe si c'est pour se retrouver sans emploi, en marge d'une société qui ne veut pas de vous ?

Outre le développement de l'emploi, qui est abordé dans le chapitre sur l'économie, il faut aussi lutter avec discernement contre les ségrégations au *facies* et à l'adresse, tout en tenant compte des impératifs liés à la nature des postes à pourvoir. En effet, il existe des emplois, dans certains magasins notamment, qui ne sont pas compatibles avec tels ou tels aspects, tels ou tels âges, tels ou tels comportements.

Là aussi, l'angélisme ne peut conduire qu'à l'échec. Trouver, puis occuper un emploi implique de respecter des règles qui sont trop souvent inconnues, insoupçonnées des jeunes des « quartiers », voire des jeunes tout court. Aussi, une formation à l'emploi est-elle indispensable. Et au corps enseignant d'avoir une attitude positive, ou au minimum neutre, vis-à-vis des entreprises et de notre système économique. Que certains professeurs le contestent et le combattent, c'est leur droit dans la sphère privée, en aucun cas dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'enseignant ou d'éducateur. Ils doivent admettre qu'ils sont payés pour aider leurs élèves à s'insérer le mieux possible dans l'organisation de notre pays. Et non pour essayer de les convaincre qu'il faut s'y opposer parce qu'elle ne serait pas celle dont ils rêvent.

4. Transports

Nombre de ces « quartiers » sont très mal desservis par les transports en commun. Outre la durée des trajets, agrémentés souvent de plusieurs correspondances, le coût de tout déplacement est très élevé. C'est tout à fait anormal. Comment peut-on prétendre que l'on veut réinsérer dans la République une population que la République tient à l'écart, isole, assigne à résidence en quelque sorte ?

Un obstacle majeur à l'évolution des jeunes des cités tient au fait qu'ils sont prisonniers de bandes, rivales qui plus est. Ils ne peuvent pas leur échapper, sauf à quitter les cités. Encore faut-il qu'ils en aient la volonté, mais surtout les moyens.

Il faut donc des animateurs de quartier pour se substituer progressivement aux chefs de bande (d'autant que les principaux devraient se retrouver dans les instituts de la deuxième chance). Ainsi, les jeunes rencontreraient moins de difficultés pour s'ouvrir au monde extérieur.

Quant aux transports en commun, toutes les cités devraient être correctement connectées aux réseaux régionaux et les zones tarifaires devraient être supprimées. Par exemple, la carte

orange coûte 122,10 € par mois pour les zones 1-6, soit 2,21 fois ce qu'elle coûte à ceux qui ont la chance et les moyens d'habiter et de travailler à Paris ou dans une commune limitrophe.

5. Réformes administratives

Il s'agit pour l'essentiel des réformes préconisées dans le chapitre précédent, « *Refonder nos institutions* ». Celles qui touchent les banlieues sont encore plus fondamentales et urgentes que les autres.

Réformer les Retraites

Doit-on fixer un âge légal de la retraite, ou...

Devrait-on définir une espérance légale de durée de la retraite ?

Devons-nous cotiser de façon à assurer les pensions des retraités, ou...

Devrions-nous cotiser l'équivalent du coût prévisionnel de notre propre retraite, plus une part au titre de la solidarité avec notre génération ?

Les principes sur lesquels repose depuis bientôt soixante-dix ans notre système de retraite par répartition sont injustes, inadaptés et non viables économiquement et politiquement. (Et, sans doute aussi, ceux des retraites par capitalisations).

Injustes. L'espérance de vie varie d'une bonne dizaine d'années selon les catégories socioprofessionnelles. D'où la première interrogation formulée ci-dessus.

L'évolution du rapport du nombre d'actifs sur le nombre de retraités fait qu'il n'y a pas de lien entre les montants cotisés par chacun d'entre nous et le coût de notre propre retraite. D'où la deuxième interrogation.

Inadaptés. Le système actuel ne permet pas de traiter les carrières atypiques, de plus en plus fréquentes.

Non viables. Notre régime de retraite a été conçu avec une vision à court terme alors que les retraites doivent se gérer à très long terme, même si les cotisations sont utilisées immédiatement pour payer les pensions des retraités.

Nous allons analyser ces différents points plus en détail, mais, dès à présent, il semble évident qu'il faille repenser, c'est-à-dire reconstruire notre régime par répartition pour qu'il réponde aux problématiques actuelles et futures, avec un souci d'équité (et non de solidarité) entre les générations.

Les aménagements de 1993 et 2003, appelés réformes des retraites, avaient le mérite d'aborder, timidement et très partiellement, le problème posé par l'allongement de la vie. Mais, envisager une « réforme » en 2010 sur des bases identiques, en se contentant de modifier légèrement certains paramètres, est une ineptie. En effet, comment ignorer :

- La situation financière actuelle et prévisionnelle des différents régimes ;
- Le fait que de plus en plus de carrières, notamment internationales, ne répondent pas aux critères utilisés pour le calcul des droits. Comment traiter ceux qui sont sortis du système français pendant une période plus ou moins longue et les entrants dans notre système en cours de carrière ?⁵

⁵ Un rapport du député Alain Lamassoure (dont fait état Le Monde du 27 juin 2008) demande aux Etats membres de l'Union Européenne d'accélérer l'examen en cours du projet de directive sur la portabilité des droits à pension complémentaire. Il donne l'exemple d'un Français qui aurait travaillé dix-huit ans en France, douze en Espagne et dix aux Etats-Unis. Il devra choisir entre le droit européen, qui lui ouvre une retraite basée sur trente ans d'activité (en France et en Espagne), et la convention bilatérale France-USA, qui lui vaudra une pension basée sur vingt-huit

– L’absence totale de visibilité pour les cotisants : ils connaissent le montant de leurs cotisations, mais ignorent ce que sera le coût de leur propre retraite. Et ils ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, pourquoi ils doivent cotiser plus et plus longtemps.

– La multitude de régimes différents et inéquitables, héritage d’un passé révolu, gérés par autant d’institutions.

– Le fait que vouloir toucher à la valeur des paramètres pour les harmoniser, pour les rendre plus égalitaires (ou plus équitables ?), et plus en accord avec l’évolution de la durée de la vie, conduit à des discussions de « marchands de tapis » qui se traduisent par des grèves à répétition. D’autant que ces retouches ne concernent en général que quelques régimes (à tour de rôle). Par ailleurs, est-il vraiment possible de trouver un système équitable et lisible sur les bases actuelles compte tenu de la multiplicité des régimes et des carrières ? Et pensons aux moyens très inégaux de peser sur les négociations selon les catégories professionnelles.

Notre régime de retraite de base, fondé sur la solidarité entre les générations, mais non sur l’équité entre elles, résulte de luttes, de compromis et de marchandages au cours des deux siècles passés, et plus encore depuis cinquante ans.

Il fait penser à un jeu pratiqué autrefois et qui vient de réapparaître sur Internet. Ce jeu consistait à renvoyer à une dizaine de personnes une liste comportant dix noms (avec leur adresse) après avoir supprimé le premier nom à qui l’on envoyait 100 F, et rajouté le sien en dixième position. Puis, il n’y avait plus qu’à attendre pour recevoir une avalanche de billets de 100 F... ou pour perdre ses illusions.

Quand il y avait beaucoup d’actifs et peu de retraités (qui avaient, en moyenne, une durée de retraite courte, sans compter ceux qui, ayant peu d’années de cotisation, ne touchaient rien ou presque rien), le système était favorable aux cotisants. Avec un rapport du nombre de retraités sur le nombre d’actifs qui a beaucoup augmenté, même si l’on retarde un peu l’âge de la retraite, on inverse le jeu : il faudra envoyer beaucoup de billets de 100 € pour, au final, n’en recevoir que quelques-uns. Et ne parlons pas de laisser en l’état, ou d’abaisser cet âge comme le demandent certains irresponsables ou incompetents.

Il est donc urgent de repenser notre régime dit par répartition sur une base moderne, aussi équitable et solidaire que possible, et qui tienne compte des réalités économiques globales et individuelles. En effet, sur les bases actuelles et en raison de l’inconscience qui règne dans ce domaine, comment faire admettre de cotiser plus et plus longtemps pour des retraites qui seront de plus en plus faibles ?

Il est évident que, plus vite le gouvernement prendra conscience qu’il est indispensable de repenser les principes sur lesquels devrait reposer notre système de retraite par répartition, mieux se porteront les actifs, les retraités actuels et futurs, et le pays. Sans oublier que les retraites sont le seul, ou le principal moyen d’existence de très nombreuses personnes âgées.

Reste à définir ce que pourrait être une nouvelle approche pour les retraites des prochaines décennies.

années, sans avoir la possibilité de faire prendre en compte la totalité des quarante années travaillées. Il n’aura pas acquis les années nécessaires pour obtenir une pension complète en France ! C’est d’autant plus inadmissible et incompréhensible que, pour reprendre l’exemple de notre Français, chaque pays lui doit, quand il atteint l’âge légal de la retraite dans les pays respectifs, la contrepartie de ses cotisations. Nous verrons plus loin que le système préconisé résout ce problème, et bien d’autres.

Nouvelle approche pour les retraites par répartition

Prenant nos distances avec l'organisation actuelle, nous allons imaginer un mode de fonctionnement plus adapté aux conditions présentes et à venir, tout en conservant un principe de solidarité et de répartition avec garantie de l'État.

Les quatre principaux paramètres à prendre en compte pour définir tout système de retraite sont :

1. L'âge légal pour prendre sa retraite à taux plein ;
2. Le mode de calcul du montant de la retraite à taux plein ;
3. Le coefficient de majoration ou de minoration selon que la retraite est prise après ou avant l'âge légal ;
4. Le mode de calcul des cotisations.

1^{er} paramètre : âge légal de la retraite

La retraite est le temps qui sépare la cessation d'activité du décès. Il s'avère qu'il y a une dizaine d'années d'écart entre les espérances de vie des différentes catégories d'actifs. Ceci tient, pour une bonne part, à la pénibilité et à la dangerosité du travail, ainsi qu'aux conditions de vie, hors la différence entre les hommes et les femmes.

Il s'avère aussi qu'il y a une certaine corrélation entre l'âge de l'entrée dans la vie active et l'espérance de vie, non du fait du nombre d'années de travail, mais de sa nature. Dans ces conditions, un système équitable se doit de baser l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie de la catégorie professionnelle à laquelle chacun appartient. Et pour ceux ou celles qui auront appartenu au cours de leur carrière à plusieurs catégories socioprofessionnelles, leur espérance de vie de référence serait la moyenne pondérée (par le nombre d'années d'activité) des espérances de vie de chacune d'elles.

Ainsi, le paramètre âge légal de la retraite ne serait plus 60 ans, ou 65, ou... Il serait « n » années d'espérance de retraite. Pour simplifier l'exposé, nous prendrons 12 ans, en sachant que ce nombre d'années serait à définir par l'État avec les partenaires sociaux et avec des économistes, car il conditionne très directement le taux de cotisation et/ou le montant des retraites comme nous le verrons plus loin.

Cet âge légal de la retraite pourrait être diminué pour ceux dont la carrière aurait été sensiblement plus longue que la moyenne de leur catégorie ainsi que pour ceux dont l'état de santé serait dégradé, ou qui souffriraient d'un handicap.

La différence homme femme est aussi un facteur à prendre en compte, l'espérance de vie à 60 ans des femmes étant actuellement supérieure de 5 ans à celle des hommes. Mais, en raison des handicaps des femmes au niveau de leur carrière (maternités notamment), une façon de rétablir une certaine équité pourrait consister à appliquer aux deux sexes la moyenne des espérances de vie.

Il va de soi que ce principe devrait être identique pour tous, sans exception, y compris pour les fonctionnaires et assimilés. Ainsi, les militaires (et sans doute d'autres catégories) perdraient un avantage devenu exorbitant : pouvoir prendre, c'est-à-dire toucher sa retraite après 15 ans de service (25 ans pour les officiers) et la cumuler avec une nouvelle activité. Aujourd'hui, celui qui s'engage de 18 à 33 ans, avec une espérance de vie de 78 ans, bénéficiera d'une retraite pendant... 45 ans, soit trois fois la durée de sa période d'activité militaire ! À ce tarif, l'Armée aurait largement intérêt à augmenter les soldes de ses personnels et à cotiser à une caisse du régime général.

Par ailleurs, les employeurs devraient s'organiser pour réserver les postes les moins exposés aux plus âgés, ou leur donner la possibilité de se reconvertir dans des métiers qui leur soient plus adaptés. Il est évident que certaines activités ne peuvent pas être raisonnablement exercées à n'importe quel âge, âge variable selon les individus. Mais ce n'est pas une raison pour demander une retraite anticipée. À chacun, et aux organisations concernées de prendre en compte les capacités physiques et intellectuelles afin de pouvoir rester actif jusqu'à son âge légal de retraite. D'autant que le système préconisé tient compte de la pénibilité et de la dangerosité du travail dans la mesure où ils agissent sur l'espérance de vie. Ainsi, un militaire ayant effectué des missions combattantes aura un âge légal de retraite inférieur à celui d'un militaire identique qui sera resté dans une caserne. De même, l'ouvrier du BTP pourra partir à la retraite à taux plein avant son collègue comptable.

Première novation : on ne décrète plus un âge légal de retraite, mais une espérance légale de durée de la retraite.

Il est important aussi de noter que l'âge légal de la retraite basé sur l'espérance de vie s'autorégule. Si, comme c'est le cas actuellement, l'espérance de vie augmente, l'âge de la retraite augmente automatiquement d'autant et, réciproquement, si elle diminuait (pour tous ou pour certaines catégories socioprofessionnelles). Mais, on garde la main en jouant sur la durée de la retraite : le 12 ans pris comme référence pourrait être augmenté ou diminué par décision gouvernementale pour des raisons économiques ou sociales.

2^{ème} paramètre : mode de calcul des retraites

Le montant de la retraite à taux plein devrait être basé sur le nombre de points acquis (comme pour les retraites complémentaires) multiplié par la valeur du point. D'ailleurs, comment faire autrement dès lors qu'on doit prendre en compte des durées de cotisation très différentes.

Des points pourraient être attribués gratuitement en cours de carrière (chômage, congé parental, invalidité, longues maladies...). Ainsi, chacun aurait une retraite qui serait fonction de ses contributions et de ses attributions au titre de la solidarité, mais serait indépendante du nombre d'années de cotisation. Et tous les régimes par répartition devraient suivre des règles identiques.

Toutefois, les points attribués, c'est-à-dire non cotisés, devraient être calculés sur une base minorée. Ainsi, une personne qui cotiserait au niveau de 100 points par trimestre bénéficierait de moins de 100 points en cas d'interruption de cotisation (si elle a droit à attribution). Le principe serait que celui qui cotise (pour lui et au titre de la solidarité) aurait un avantage par rapport à celui qui obtiendrait ses points sans cotiser. Toutefois, pourraient faire exception les cas de force majeure comme les accidents du travail, les maladies professionnelles, les congés obligatoires de maternité.

Le système devrait permettre à chacun de cotiser au-delà d'un minimum légal afin d'améliorer sa future retraite. Cette possibilité pourrait notamment intéresser ceux dont la durée prévisible de cotisation serait relativement courte.

Par ailleurs, ne pourrait-on pas fusionner le minimum vieillesse avec la retraite : aucune retraite ne serait inférieure au minimum vieillesse quels que soient les droits acquis ?

3^{ème} paramètre : prise de retraite tardive ou anticipée

Une cessation d'activité après son âge légal devrait donner lieu à une majoration, une cessation anticipée à une minoration. Dans les deux cas, il s'agirait d'un pourcentage multiplié

par le nombre de trimestres en plus ou en moins. Et ceci serait indépendant de la durée de cotisation.

Prenons deux personnes ayant atteint les conditions d'une retraite à taux plein à 60 ans. L'une décide de la prendre, l'autre de poursuivre sa carrière jusqu'à 66 ans. Les deux ont la même espérance de vie et vivront jusqu'à 80 ans. La première va toucher 100 pendant 20 ans = 2.000. La seconde va toucher 100 pendant 14 ans = 1.400 ou, si elle continue à cotiser, elle touchera 115 ($100 + 6 \times 2,5$) pendant 14 ans, soit 1.610 (en supposant que les années supplémentaires rapportent le même nombre de points que la moyenne des quarante années initiales).

Voyons maintenant l'incidence pour la caisse de retraite concernée. Celle-ci prélève ses frais de gestion sur les six ans de cotisations supplémentaires, mais, surtout, elle va verser à la deuxième personne six années de moins de retraite, soit $6/20 = 30\%$ de moins qu'à la première, ce qui est important.

Si l'on souhaite un minimum d'équité entre les cotisants et encourager la population à partir le plus tard possible à la retraite, un bonus/malus s'impose, les bonus et les malus devant correspondre aux facteurs économiques mis en jeu.

Le fonctionnement de nos systèmes de retraite est surprenant. Il est totalement déconnecté des réalités économiques et de tout sens de l'équité. On se demande comment on a pu en arriver là alors que le premier scientifique venu aurait pu relever leurs vices, parfois même pas cachés.

4^{ème} paramètre : mode de calcul des cotisations

Le régime préconisé est construit sur les bases suivantes :

– Comme aujourd'hui, les cotisations servent à payer les pensions des retraités. Il n'y a donc pas de capitalisation avec les risques qui en résultent, mais une redistribution immédiate, sauf à la marge comme on va le voir plus loin.

– Mais, contrairement à aujourd'hui, le système n'est plus calé sur l'équilibre entre les cotisations et les pensions. En effet, il n'est pas envisageable que les actifs soient écrasés par les cotisations sociales (retraite, santé pour l'essentiel) et/ou que les prestations sociales dont bénéficient les retraités ne leur permettent pas de vivre décemment. Or, le rapport du nombre d'actifs sur le nombre de retraités, qui était élevé jusqu'à présent, baisse d'une façon telle que la double condition précédente ne pourra pas être tenue en l'état actuel du système. Par ailleurs, il est indispensable, sur le plan politique comme sur le plan économique, d'assurer la transparence du système pour les cotisants.

– Nous partons du principe que la retraite est un salaire différé, au même titre que les congés payés (ce que personne ne conteste). Quant à la solidarité, elle devrait se faire au sein de sa propre génération.

Sur ces bases, tout actif devrait cotiser de façon à assurer l'équivalent de sa propre future retraite. Et, au titre de la solidarité, il cotiserait aussi pour une partie de celle d'un inactif temporaire ou de longue durée : maladie, congé parental, invalidité, formation, chômage, minimum vieillesse... et pour les retraites de réversion.

Ainsi, compte tenu du nombre moyen prévisionnel d'années de cotisation et du nombre prévisionnel d'années de retraite, il serait facile de déterminer les taux de cotisation. Chacun cotiserait, pour lui-même et au titre de la solidarité, sur la totalité de ses revenus liés à l'activité (salaires, primes, intéressements, avantages en nature, indemnités...).

De cette façon, la transparence serait assurée puisque le montant de sa propre retraite serait le produit de ses cotisations. Et la cotisation de solidarité serait bien identifiée. Il deviendrait alors difficile de contester la durée et/ou le montant des cotisations. Quant à l'âge de la retraite, chacun pourrait le choisir sur une base égalitaire, avec décote ou surcote selon qu'elle serait prise avant ou après son âge légal.

Plus de grèves pour les retraites, n'est-ce pas une autre bonne raison de remettre en cause le système actuel, tant dans sa philosophie que dans son approche économique ?

Le régime dans cette nouvelle configuration, projeté dans le futur, serait équilibré puisque les retraites auraient été préfinancées. S'il devenait déficitaire en raison d'une insuffisance conjoncturelle de cotisants, il faudrait faire appel à des financements complémentaires, c'est-à-dire à l'État via sa panoplie d'impôts, de taxes et d'emprunts. À l'inverse, s'il devenait excédentaire en raison d'un excès conjoncturel de cotisants, les excédents viendraient réduire les déficits antérieurs (c'est-à-dire l'endettement) ou alimenter un fonds de réserve qui assurerait la régulation du système.

Il est important de noter aussi que ce nouveau régime par répartition continuerait à bénéficier de la garantie de l'État. Ainsi, le cotisant serait, en principe, assuré d'avoir une retraite qui correspondrait à ses cotisations.

Dans le régime par capitalisation, il n'y a pas de garantie dans la mesure où les cotisations sont gérées par des organismes de droit privé en fonction de critères que chacun devrait pouvoir choisir. Les montants reversés au titre de la retraite dépendent des montants cotisés, mais aussi de la conjoncture économique et de la qualité des gérants des fonds.

Simulations sur des cas concrets

Pour bien comprendre le mode de fonctionnement que nous préconisons, nous allons prendre trois salariés dont le salaire de fin de carrière est égal à 100 et la retraite à 60. Nous raisonnerons en euro constant, majorerons les cotisations de 10 % au titre de la solidarité et ne prendrons pas en compte les paramètres de deuxième ordre : coûts de gestion, produits financiers, etc.

1. Un ouvrier commence à travailler à 20 ans dans un secteur dont l'espérance de vie est de 72 ans.

Son salaire va doubler au cours de sa carrière (+1,75 % par an), c'est-à-dire qu'il passera de 50 à 100, avec un salaire moyen de 75.

Il va prendre sa retraite à 60 ans (72-12), et donc travailler 40 ans. Son taux de cotisation résultera du calcul suivant :

(12, durée de sa retraite, divisé par 40, durée de sa vie active) multiplié par (60, montant de sa retraite, divisé par 75, montant moyen de son salaire sur l'ensemble de sa carrière).

Son taux sera de 24 %, plus 2,4 % au titre de la solidarité. Ainsi, sur ces bases, son taux de cotisation (pour la retraite uniquement) serait de 26,4 % *du salaire brut*, parts patronales et salariales confondues, ce qui est déjà important.

Supposons maintenant qu'au lieu de prendre sa retraite à 60 ans, il la prenne à 54 ans. Pour avoir le même niveau de retraite il devrait cotiser $[(72-54)/(54-20)] \times (60/75) \times 1,1 = 46,6 \%$ *de son salaire, c'est-à-dire 76 % de plus.*

2. Un cadre commence sa carrière à 27 ans dans un secteur dont l'espérance de vie est de 84 ans.

Son salaire sera multiplié par 4 au cours de sa carrière (+3,5 % par an), c'est-à-dire qu'il passera de 25 à 100, ce qui donne un salaire moyen de 62,5. Son âge légal de retraite étant à 72 ans (84-12), il va travailler 45 ans (72-27).

Son taux de cotisation sera de :

$$[(12/45) \times (60/62,5) = 25,6 \%] \times 1,10 = 28,2 \%$$

S'il travaillait jusqu'à 65 ans, pour avoir la même retraite, il faudrait qu'il cotise 87 % de plus :

$$[[(84-65)/(65-27)] \times (60/62,5) = 48 \%] \times 1,1 = 52,8 \%$$

3. Un salarié, français ou étranger, a travaillé 15 ans dans le régime français.

Sa retraite française sera calculée comme pour tous les partants à la retraite à leur âge légal : nombre de points multiplié par la valeur du point. S'il la prend avant ou après son âge légal, le même malus ou bonus s'appliquera.

Commentaires

1. Nombreux sont ceux qui ne font aucun lien entre les montants cumulés de leurs cotisations et des retraites qui leur seront versées pendant 20-30 ans, voire plus. Et qui estiment que les déficits des régimes de retraite, et plus généralement des régimes sociaux, devraient être comblés par des prélèvements sur les revenus et les flux financiers.

Parmi les avantages du système préconisé, il y a précisément ce lien entre *ses* cotisations, *sa* retraite (les montants qui seront touchés) et la part de solidarité avec *sa* génération.

2. La retraite est un salaire différé, comme les congés payés. Elle doit donc être liée au salaire, c'est-à-dire au travail. Que l'on fasse appel, à certaines périodes, à d'autres sources de financement dans le cas de déficits conjoncturels, ça peut être nécessaire et se justifier, mais le système doit générer par lui-même les retraites de ses futurs ayants droit. Ainsi, une génération doit cotiser l'équivalent du montant de ses futures retraites, ni plus, ni moins. C'est en tout cas le principe développé ici qui a, au moins, l'avantage d'être équilibré sur le long terme et d'être clair, lisible et transparent.

À l'inverse, la solidarité intergénérationnelle actuelle est par nature déséquilibrée. Si le rapport cotisants sur retraités est élevé, ce qui était le cas dans le passé, les cotisations sont réduites. Si le rapport cotisants sur retraités est faible, ce qui est le cas aujourd'hui et le sera plus encore demain si l'on ne fait rien, les cotisations pour maintenir des retraites décentes deviennent insupportables. D'où les déficits de la plupart des régimes par répartition et, sans doute, par capitalisation pour avoir été gérés à courte vue.

C'est simple à comprendre. Faisons une simulation avec 1.000 personnes qui entrent tous les ans à 20 ans dans la vie active et qui en sortent à 65 ans. Il y a 40 ans, elles avaient une espérance de vie de 75 ans, soit 10 ans de retraite. Aujourd'hui, elles vivront jusqu'à 85 ans, soit 20 ans de retraite. Sur ces bases, qui ne tiennent pas compte du fait que l'entrée dans la vie active est plus tardive et la sortie plus précoce, ce qui constitue des facteurs aggravants, le nombre d'actifs, et donc de cotisants, est constant alors que le nombre de retraités a doublé. Conséquence : à retraites indexées sur les salaires, les taux de cotisations ont doublé !

Le seul cas d'équilibre à long terme du principe intergénérationnel est un rapport constant actifs sur retraités, ou de faire cotiser chacun du montant de sa future retraite pour accumuler des

réserves quand le rapport précédent est élevé et prélever sur les réserves quand le rapport est faible.

3. Notre système de retraite par répartition a été conçu sous Vichy (loi du 14 mars 1941) pour échapper à l'inflation et aux crises économiques (et aussi, semble-t-il, pour des raisons politiques). Dans le contexte de l'époque, c'était probablement la meilleure solution, sinon la seule.

Après la guerre, les conditions très favorables des trente glorieuses ont masqué le vice caché du système : l'allongement de la vie qui n'était pas pris en compte et qui allait profondément changer l'économie du système. Hélas, tout a une fin, y compris la fuite en avant.

Il serait fort intéressant, et utile pour la suite des débats, d'évaluer les montants cotisés par un échantillon de retraités récemment décédés et de les comparer au coût de leurs retraites. Nous aurions ainsi, très certainement, la preuve que le système actuel a engendré sa propre faillite.

Il faudrait aussi demander à des statisticiens de faire des simulations comparatives entre les systèmes actuels et préconisés afin de bien comprendre l'incidence des différents paramètres : âge d'entrée dans la vie active, durée de celle-ci interruptions déduites, âge de la retraite, espérance de vie...

4. Sur la base d'un trimestre par an d'allongement de la vie, cela fait 7 ans de vie de plus par génération (de 28 ans), ou 10 ans sur une carrière de 40 ans. Dans ces conditions, si nous n'augmentons pas l'âge de la retraite et la durée de cotisation au prétexte que nous avons cotisé pour payer les retraites de nos aînés, nous allons vivre une dizaine d'années aux frais des générations suivantes. En effet, la durée moyenne de nos retraites, sur des bases inchangées, sera supérieure d'une dizaine d'années à celle des générations précédentes. Et même plus, car nos aînés ne prenaient la leur qu'à 65 ans. C'est d'autant moins envisageable que le rapport actifs sur retraités va probablement continuer à baisser.

En d'autres termes, nous prétendons avoir droit à plus de dix ans de vie offerte, cadeau des générations qui nous suivent. Cette gratuité n'est pas économiquement supportable par ceux qui vont nous succéder. Elle l'est d'autant moins que nous ne laissons pas une France prospère ou dotée de rentes de situation. Bien au contraire, nous la laissons très endettée et en déclin. Il faut donc retarder l'âge légal de la retraite, d'autant plus que l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tard et que les interruptions de carrière pour formation, reconversion, etc. ne font qu'augmenter.

5. L'espérance de vie de chaque individu variant au cours de son existence, son âge légal de retraite et les paramètres de calcul de ses cotisations devront évoluer en conséquence afin de maintenir l'équilibre et l'autorégulation du système.

6. L'organisation préconisée doit permettre à une génération d'assurer la charge de sa propre retraite. À terme, les ajustements nécessaires en raison des variations du rapport cotisants sur retraités se feront en alimentant ou en puisant dans un fond de régulation. Pendant la période de transition, il faudra faire appel à l'impôt.

Elle permet aussi à chacun de prendre conscience que le montant et la durée de cotisation sont directement liés au montant et à la durée moyenne espérée de sa propre retraite.

Les deux exemples de la simulation sont intéressants à cet égard. En effet, avec des profils très différents, une même durée de retraite et des taux de cotisation proches (respectivement 24 % et 25,6 % hors solidarité), la durée de vie active et l'âge de la retraite sont très différents. Or, comment justifier avec le système actuel que M. Durand puisse prendre sa retraite à taux

plein à 60 ans après 40 ans de carrière, alors que M. Dupont devra prendre la sienne à 72 ans après 45 ans d'activité. On n'ose pas imaginer que M. Dupont soit un cheminot de la SNCF ou un pilote d'Air France.

7. Pour certains, le régime préconisé peut ressembler à un régime par capitalisation, dans la mesure où la retraite de chacun est directement liée au montant de ses cotisations. En fait, il y a trois différences importantes :

- Une partie de la cotisation est affectée à la solidarité ;
- Les cotisations sont utilisées pour payer les pensions des retraités. Ceci permet de limiter les risques de perte de capital en cas de crise grave, ou de mauvaise gestion, ou de malversations, qui peuvent se produire sur les longues périodes concernées.
- La contrepartie des cotisations est garantie par l'État.

8. L'approche du problème des retraites par les autorités supposées compétentes (gouvernement et partenaires sociaux) est très emblématique, car très révélatrice du blocage des esprits sur le *statu quo*. Ces « spécialistes » sont dans l'incapacité de sortir des schémas établis et raisonnent comme si nous étions encore dans les années 1950, protégés du monde extérieur, avec des retraités peu nombreux ayant de petites pensions pendant une durée courte.

Non, la France n'est plus un grand monastère vivant en autarcie et les Français n'appartiennent plus à un ordre cloîtré. Ce n'est pas la durée de cotisation, avec un système opaque et injuste, qui résoudra durablement le problème, ni qui le fera accepter par la population. Et comment traiter le cas de millions de Français ou d'étrangers qui auront travaillé une partie de leur carrière en France et une autre dans d'autres pays, et pas uniquement dans des pays de l'Union européenne ? Leur demander 40 ans de cotisation en France, ou faire des décotes qui ne correspondent à rien dans leur cas ? Prendre les 25 meilleurs salaires annuels quand ils auront travaillé moins de 25 ans en France ?

9. Aujourd'hui, les Français dans leur grande majorité cotisent pour une retraite de base par répartition garantie par l'État et des retraites complémentaires par capitalisation. C'est probablement une solution prudente et équilibrée qui limite les risques économiques et politiques à long terme.

Au régime de base d'assurer un minimum vieillesse pour tous et, au-delà, en fonction des cotisations de chacun. À l'épargne retraite des régimes complémentaires d'assurer un surplus de revenus pour les retraités qui auront cotisé ou épargné pour cela. Mais la gestion des régimes complémentaires devrait évoluer vers plus de transparence et de personnalisation afin de répondre aux souhaits de chacun.

10. Les « bricolages » de circonstance ou d'urgence ne sont pas des réformes !

Les deux premières questions à se poser au sujet des retraites par répartition sont :

a. Doit-on définir un âge légal de départ à la retraite (plus ou moins le même pour tous) ou une espérance de durée légale de la retraite ?

b. Chaque actif doit-il ou non cotiser l'équivalent de ce que sera le coût prévisible de sa propre retraite ? Sinon, qui payera à sa place, et à quel titre ?

Conclusion

Les autorités responsables auront-elles le courage et la clairvoyance de réfléchir autrement au problème des retraites et d'en tirer les conséquences ?

Puissent les idées exposées ici les y aider.

Quant au passage du système actuel à celui qui sortira peut-être un jour de leurs cerveaux, il ne devrait pas y avoir de problèmes techniques insurmontables. En effet, les organismes qui gèrent les différents régimes disposent certainement des informations nécessaires pour reconstituer les carrières et les cotisations versées par chacun. Et, comme dans bien d'autres cas, on pourrait envisager de n'appliquer le nouveau régime qu'aux retraités nés à partir d'une certaine année. Par contre, les cotisations devraient être sur les nouvelles bases pour tous les cotisants.

Quant au financement des déficits accumulés et à venir, il sera d'autant plus difficile à assurer que notre économie sera atone, avec un taux de chômage élevé et ceci, quel que soit le système appliqué.

Restent les réactions des syndicats et de leurs troupes, dont la grève est le moyen d'expression favori. Si le nouveau régime est unique, lisible, équitable et correspond à un salaire différé, on voit mal à quel titre ils pourraient s'y opposer et bénéficier de l'assentiment des victimes de leurs grèves.

Mais la première étape, sans doute la plus difficile à franchir, est de convaincre nos décideurs que notre système de retraite dans sa forme actuelle est mort et qu'il est urgent d'assurer sa succession.

Nous n'avons pas abordé ici les régimes par capitalisation faute de connaissances suffisantes pour en parler avec pertinence. C'est dommage, car il y aurait certainement beaucoup à dire. En effet, il semblerait qu'une certaine imprévoyance sévisse aussi dans ce secteur.

Post-scriptum

Pendant l'ultime relecture de notre essai, le Monde du 17 juillet 2009 a publié dans ses pages « Décryptages Débats » un article de Pascal Gobry, « syndicaliste, inscrit au Tableau des actuaires (qui réunit les spécialistes des retraites) ». Son titre est : « *Il faut en finir avec les fausses évidences sur les retraites. Allonger la durée de cotisation, surtout dans le secteur public, est illusoire* ».

Cet article est très intéressant, non par les thèses qu'il y expose (que nous aborderons plus loin), mais parce qu'il évoque la multiplicité des régimes de retraite et les actions contradictoires des responsables qui sont sensés y mettre un peu d'ordre. Il illustre aussi à quel point les sophismes sont monnaie courante dans ce domaine, y compris chez lesdits spécialistes du sujet.

Les régimes de retraite des secteurs publics et parapublics résultent d'un grand principe de l'État : le report-à-plus-tard-des-charges. Le résultat est que « l'usine à gaz » constituée par l'ensemble des systèmes de retraite est inextricable, fondamentalement inégalitaire, et en faillite. Ce n'est évidemment pas une légère modification de l'allongement des cotisations qui résoudra la multitude des problèmes qui se posent aujourd'hui. Surtout dans une économie en déclin où, faute de postes à pourvoir, on devient actif de plus en plus tard et inactif de plus en plus tôt.

D'autre part, a-t-on pris conscience qu'allonger la durée des cotisations dans les régimes actuels va conduire, en réalité, à améliorer les retraites des fonctionnaires et assimilés (basées sur les salaires des derniers mois d'activité) et à diminuer celles du privé. En effet, dans le contexte

économique actuel, les durées effectives des carrières ne permettent pas, de plus en plus souvent, d'atteindre le taux plein.

Il ressort aussi de cet article que la préoccupation de nos maîtres ès retraites est d'avoir de l'argent pour payer les retraites, ce qui est tout à fait louable. Mais elle ne semble pas être de repenser le système pour le rendre compatible avec l'économie du pays dont il est totalement tributaire. Ni pour rechercher un équilibre à long terme.

Après ce préambule inspiré par l'article, venons-en aux points de vue exposés par M. Gobry.

Il part de la réforme Fillon de 2003, axée, dit-il, sur la durée de cotisation, plus ou moins la même pour tous (agents de l'État et du privé), et qui opposait « un » régime fonctionnaire à « un » régime privé, l'un et l'autre présentés comme uniques alors qu'ils sont multiples.

Il aborde ensuite le cas des fonctionnaires et assimilés en s'opposant au « paramètre décidément réponse à tout : la durée de cotisation ! ». Il poursuit : « C'est évidemment quand il y a moins d'actifs dans le secteur public, donc moins de dépenses salariales, qu'il y a plus d'argent pour les retraites publiques. C'est en effet à partir d'une même base, le budget de l'État, que sont financés et les salaires et les pensions... Dans mon livre *La grande Duperie, la vérité sur vos retraites* (Plon, 2003), je l'annonçais dans un chapitre intitulé : Comment ruiner l'État : augmenter la durée de cotisation ».

Cette position est étonnante de la part d'un syndicaliste. Qu'un fonctionnaire à la retraite coûte moins à l'État qu'un fonctionnaire en activité, c'est probablement vrai. Mais mettre un actif à la retraite, de deux choses l'une :

- Il remplit réellement une fonction nécessaire ou utile. Dans ce cas, il faut le remplacer et l'État, c'est-à-dire le contribuable, aura deux fonctionnaires à payer au lieu d'un ;
- Il n'est pas ou plus nécessaire au fonctionnement de l'État. Dans ce cas, il est effectivement préférable qu'il devienne un inactif officiel, c'est-à-dire un retraité.

En conclusion, préconiser de mettre les fonctionnaires à la retraite, c'est reconnaître *de facto* qu'ils ne servent à rien ! Avec de tels propos, il ne faudra pas s'étonner que cette opinion soit répandue dans le privé.

Cela montre aussi que la façon de gérer de l'État est totalement obsolète et inadaptée aux conditions actuelles. Le fait de laisser à une même entité la charge des actifs et des retraités est la porte ouverte à tous les abus de gestion, aux erreurs de raisonnement et aux pires dérives financières. À combien s'élève la dette de l'État et des services publics et parapublics pour la seule partie retraites de leurs agents et anciens agents ?

L'article insiste : « parce que les effectifs ont été réduits dans les régimes spéciaux, il y a plus d'argent pour les pensions ». Quelques lignes plus loin : « c'est une excellente chose que la masse salariale se réduise avec la diminution des effectifs : cela fait plus d'argent pour payer les pensions ». Voici une bonne idée : pour régler le problème du paiement des retraites des secteurs publics et parapublics, il faut supprimer les agents en activité. Il n'y aura alors plus qu'à attendre le décès du dernier retraité de ces secteurs pour avoir définitivement réglé la question du financement des retraites !

Quant à l'État, ses brillants cerveaux n'auraient rien trouvé de mieux que de multiplier les jeux d'écriture pour masquer les réalités. Sur les bulletins de paie de ses agents figurerait un taux de 60,44 % (quelle précision, au centième de pour cent !) de cotisations employeur fictives. Il est à noter que ce taux n'a aucune réalité économique, sauf s'il correspond à un rattrapage de cotisations non provisionnées.

Passons au privé.

« Dans le privé non plus, ça n'est pas travailler plus longtemps qu'il faut forcément, mais simplement travailler plus. ... Simplifions l'idée : travailler 70 heures par semaine entre 25 et 55 ans, c'est-à-dire seulement trente ans, cela est équivalent du point de vue de l'équilibre des retraites à travailler soixante ans dans le système actuel. Dans les deux cas, on alimente des mêmes sommes les caisses de retraite ».

Il est vrai que trente ans de cotisations doubles ou soixante de cotisations simples donnent le même montant final, à condition de les dé plafonner, ce qui n'est pas encore le cas. Beaucoup plus sérieux, M. Gobry oublie de prendre en compte un petit détail : un cotisant est un futur retraité.

Dans son exemple, celui qui va travailler 60 ans prendra sa retraite à 85 ans tandis que l'autre la prendra à 55 ans. S'agissant de deux salariés supposés identiques, ils ont la même espérance de vie. Soyons gentils, supposons qu'elle soit de 90 ans. L'un aura une retraite de 5 ans, l'autre de 35 ans, c'est-à-dire qu'elle coûtera 7 fois plus alors qu'ils auront cotisé le même montant ! Avec de tels raisonnements, nos actuaires ne risquent pas d'être au chômage, car les déficits des régimes de retraite ne sont pas près d'être comblés.

Pour illustrer ce point majeur, ignoré de notre expert, nous allons prendre trois personnes identiques qui ont commencé à travailler à 25 ans et qui vont vivre jusqu'à 85 ans. La première (A) prend sa retraite à 60 ans, la deuxième (B) la prend à 65 ans et la troisième (C) à 70 ans.

1^{er} paramètre : les durées de cotisation

A : 35 ans – B : 40 ans (+14,3 %) – C : 45 ans (+28,6 %)

2^{ème} paramètre : les durées de retraite

A : 25 ans – B : 20 ans (-20 %) – C : 15 ans (-40 %)

Traduisons ces éléments sur trois populations stables, c'est-à-dire qui se renouvellent à l'identique, la première n'étant constituée que de A, la seconde que de B et la troisième que de C.

Supposons pour simplifier que leur salaire moyen, qui a servi de base aux cotisations, soit égal au montant de leur pension, ce qui doit être (provisoirement) proche de la réalité dans le privé. Pour assurer un régime équilibré, il faudrait que les taux de cotisation de chaque groupe soient :

A : 25 (durée retraite)/35 (durée vie active) = 71,4 %

B : 20 /40 = 50 % - C : 15 /45 = 33,3 %

Supposons maintenant que nous augmentions les cotisations de A de 28,6 % « en travaillant plus » et celles de B de 14,3 % afin que les trois montants cotisés soient égaux, comme dans l'hypothèse de M. Gobry. Les retraites ne seront pas les mêmes, sauf à ce que C cotise pour le compte de A et de B. En effet, le montant (identique) cotisé par chaque groupe va financer 25 ans de retraite pour A, 20 ans pour B et 15 ans pour C. De ce fait, A aura une retraite inférieure de 40 % à celle de C et B de 25 %. Ainsi, bien que A ait cotisé à un taux supérieur de 28,6 % à celui de C, il aura une retraite inférieure de 40 % !

Nous sommes donc loin de l'équivalence entre trente ans d'activité à 70 heures et soixante ans à 35 heures.

Il faut toujours avoir à l'esprit qu'un départ à la retraite plus tardif entraîne *ipso facto* (avec des conditions normales de travail) une réduction égale de la durée de la retraite. Ceci est un élément majeur de l'économie des retraites. Il faudrait aussi tenir compte du fait que les bases des cotisations des dernières années d'activité sont, le plus souvent, supérieures à celles des années antérieures.

En conclusion, comme pour la guerre, problème trop sérieux pour être laissé aux militaires, une réforme des retraites ne peut pas être confiée aux spécialistes des retraites ni aux politiques. Elle passe nécessairement par la conception d'un régime unique, simple et clair, dans lequel chacun cotise pour assurer sa propre future retraite, avec une part de solidarité avec sa génération. Et permettre de traiter tous les cas, y compris les carrières partielles.

Le système par répartition, tel qu'il a été conçu puis géré sans clairvoyance ni courage politique, a conduit au résultat suivant : les retraités actuels ont globalement une retraite très avantageuse en ayant peu cotisé. Les futurs retraités auront une retraite globalement très faible en ayant beaucoup cotisé... et payé beaucoup d'impôts pour compenser les insuffisances de cotisation de leurs aînés. Tel est le modèle français de la solidarité intergénérationnelle !

Partir de l'existant pour essayer de l'améliorer est illusoire et une source de conflits sociaux, dont notre situation se passerait bien. Et améliorer quoi ?

En revanche, partir d'une feuille blanche et imaginer un régime unique de retraite, équitable et équilibré sur le long terme, est à la portée d'économistes ayant de bonnes connaissances en mathématiques, statistiques et probabilités.

Les deux principes de base pour *toutes* les catégories de salariés, du privé comme du public, devraient être :

– La retraite est un salaire différé, comme les congés payés, ce qui veut dire que chacun devra cotiser (avec la contribution de son employeur) le montant qui sera nécessaire pour assurer sa propre retraite. Plus une quote-part au titre de la solidarité avec sa génération ;

– Les cotisations devront être versées, y compris pour les fonctionnaires et assimilés, à des organismes spécialisés, les caisses de retraite. Ainsi, aucun actif ne sera une dette en puissance contrairement, semble-t-il, aux agents de l'État dans l'organisation actuelle.

Ensuite, aux économistes (vierges de tout passé dans le domaine des retraites) de déterminer à quels niveaux il faut placer les différents curseurs pour obtenir une retraite raisonnable quand on atteint les conditions de référence pour le taux plein. Puis, calculer l'incidence des variations des différents paramètres afin de permettre à chacun de choisir son équilibre entre activité et retraite et de toucher la contrepartie de ses cotisations s'il a une carrière française partielle.

Merci, M. Gobry, pour cet article qui met en évidence l'abîme qui existe entre ce que nous pensons qu'il faudrait faire et ce que le gouvernement envisage de faire, ou les spécialistes comme vous préconisent.

Doit-on en conclure que nous n'avons rien compris au problème des retraites ?

Si c'est le cas, les conséquences en seront minimales et nous demanderons à nos lecteurs de nous en excuser.

Si ce n'est pas le cas, nous avons de sérieux soucis à nous faire pour notre avenir et pour celui de notre pays.

Et bravo au journal Le Monde et à l'éditeur Plon pour ce choix éditorial.

Repenser notre système de Santé

Les comptes de la Sécurité sociale affichent des pertes énormes depuis des décennies et les ajustements successifs n'ont rien résolu. Ils ont juste réussi à les contenir à leur triste niveau aux dépens de la couverture sociale des cotisants. La plupart des mesures prises ont consisté à transférer des charges aux mutuelles et aux assurés au lieu de rendre notre santé moins coûteuse à l'acte et de faire la chasse aux abus en tous genres. Et malgré ce déséquilibre endémique, nous offrons la gratuité des soins aux étrangers qui en font la demande (la « sécu Tour Eiffel »), ou qui viennent en France pour se faire soigner. Et, ne parlons pas des trafics de médicaments que nous finançons.

Le citoyen demande un système de soins efficace et d'un coût raisonnable. Les surcoûts dus à une mauvaise gestion et aux abus des uns et des autres doivent être supprimés et non pas transférés aux contribuables, aux mutuelles et à ceux qui ne bénéficient pas de la gratuité des soins. La situation de la France, notamment financière, et les taux de prélèvement subis par les actifs et par les entreprises ne permettent plus de telles largesses et un tel laxisme.

L'État doit se préoccuper réellement des comptes de la Sécurité sociale. Certes, mais il doit aussi avoir une vue globale des coûts de la santé et constamment agir afin que le rapport qualité des soins sur coûts des traitements nécessaires s'améliore au lieu de se détériorer comme c'est le cas depuis des années. Et il doit faire la chasse à tous les abus (faux certificats médicaux, ordonnances de complaisance, arrêts de travail non justifiés, médecins qui font un nombre de consultations et de visites dans la journée incompatible avec un exercice sérieux de la médecine, cartes Vital collectives, etc.). Tous ces abus sont bien connus depuis longtemps de la Sécurité sociale et du corps médical, mais rien n'est fait pour y remédier. En revanche, si un cotisant « normal » est à l'étranger au moment du renouvellement d'une prescription de longue durée, il ne peut pas avoir les médicaments en avance. Rigueur pour les uns, laxisme pour ceux qui transgressent systématiquement les règles et bénéficient de la gratuité des soins.

Il est aussi difficile d'admettre la générosité quasiment sans limites pour certains, y compris non résidents et, dans le même temps, la modicité des remboursements des prothèses dentaires et des lunettes. Comme s'il s'agissait de soins de confort, alors qu'il s'agit de problèmes de santé publique sérieux, et de sécurité en ce qui concerne la vue. Il en résulte qu'un nombre croissant de Français ne font plus soigner leurs dents ni corriger leur vue.

Par ailleurs, le système hybride actuel est antiéconomique, car il implique un double traitement des prises en charge des prestations, par la Sécurité sociale et par une mutuelle. Et il permet de masquer les coûts réels de la santé par de simples jeux d'écritures. En fait, on retrouve la même approche du gouvernement vis-à-vis de la réforme de la Sécurité sociale que pour celle des retraites. Il continue les « bricolages » de ses prédécesseurs qui mécontentent tout le monde et ne résolvent aucun problème. Ils transfèrent une partie des charges d'un organisme aux déficits récurrents abyssaux à des mutuelles qui s'empressent d'augmenter leurs tarifs, et aux assurés qui, au final, dépensent de plus en plus pour de moins en moins de soins.

Ces aménagements sont d'autant moins une solution qu'en raison de l'augmentation de la durée de la vie de la population et de son vieillissement, ainsi que du coût de plus en plus élevé des traitements, la santé est et sera une charge en constante augmentation. En conséquence, le gouvernement doit réfléchir très vite à une tout autre approche.

Revoir la prise en charge des dépenses de santé

Au lieu de répartir les dépenses de santé entre la Sécurité sociale, les mutuelles et les assurés contributeurs pour mieux dissimuler les coûts réels et les déficits, nous devrions envisager une autre organisation.

Les assurés sociaux seraient pris en charge par la Sécurité sociale ou par une mutuelle. Les mutuelles, qui deviendraient des assurances maladies privées à part entière, cesseraient d'être le suppléant d'un organisme en faillite permanente.

Dans ce contexte, la Sécurité sociale aurait deux fonctions avec deux gestions et deux comptabilités bien distinctes, voire serait scindée en deux entités : la « Sécurité sociale » qui prendrait en charge tous ceux qui ne peuvent pas être au régime général (essentiellement les bénéficiaires de la CMU), et l'Assurance maladie à laquelle les affiliés cotiseraient et qui serait en concurrence avec les assurances privées. Ainsi, chaque cotisant, ou son employeur auraient le choix entre la couverture santé gérée par l'État et les partenaires sociaux, et les assurances privées qui devront répondre à un cahier des charges défini et contrôlé par l'État.

L'État, avec des cotisations de solidarité versées par les assurés sociaux assujettis, financerait la Sécurité sociale et, pourquoi pas, les affiliés sociaux des assurances privées.

Par ailleurs, pour éviter les effets de seuil qui sont toujours un problème, ne pourrait-on pas envisager une progressivité des cotisations en fonction des revenus ?

Ce système permettrait de connaître le vrai coût de :

- La solidarité ;
- Notre générosité à l'égard des non-résidents si nous maintenons cette largesse très dispendieuse. À ce sujet, que font les autres pays, européens notamment ?
- La santé d'un assuré cotisant à taux plein.

Les prestations sociales et altruistes (solidarité et gratuités aux non-résidents) résultent de choix politiques dont tout citoyen doit connaître le coût réel et les répercussions sur les finances publiques. Aux politiques ensuite, et aux citoyens, d'assumer ces choix ou de les dénoncer.

Il serait aussi certainement intéressant et utile de connaître les coûts de la santé par tranches d'âges, par exemple par tranches de 10 ou 20 ans, voire par sexe, afin de mieux prévoir l'évolution des dépenses de santé en prenant en compte l'évolution des pyramides des âges.

Par ailleurs, la réorganisation de l'Assurance Maladie publique qui en résulterait serait une bonne occasion pour rendre sa gestion plus performante et moins coûteuse. Quant à la mise en concurrence avec les assurances privées, elle permettrait d'avoir des éléments de comparaison afin d'améliorer l'efficacité des unes et des autres. Dans cette optique, il serait sans doute souhaitable de limiter l'agrément de l'État à moins de dix assurances privées, et de le donner pour une durée limitée.

Sur un autre plan, cette nouvelle organisation pourrait permettre de proposer aux assurés différents types de contrats, comme c'est le cas pour toutes les assurances. Par exemple, chacun devrait pouvoir choisir entre les types de contrats suivants :

A. Remboursement de tous les actes (avec ou sans franchise) au coût réel jusqu'à un plafond réaliste, y compris pour les lunettes et les prothèses dentaires ;

B. Remboursement uniquement des actes coûteux (hospitalisation, prothèses, maladies de longue durée, etc.) ;

C. Cotisation pour petit-consommateur de santé, avec rappel de cotisation en cas de dépassement du plafond, ou remboursement partiel en fin d'année s'il reste en dessous du plafond.

Ainsi, les redevables auraient deux cotisations santé :

1. Leur cotisation pour assurer leur couverture.

2. Une cotisation solidarité pour assurer le financement de la couverture santé des personnes qui n'ont pas les moyens d'assumer leurs cotisations, ou à qui nous l'offrons ;

La première serait versée à l'assureur de son choix, ou du choix de son employeur. La seconde le serait à l'URSSAF qui devrait revoir ses critères d'attribution afin d'éviter de faire bénéficier de cette prestation sociale des personnes dont le train de vie est nettement supérieur à celui de nombreux cotisants.

Réduire le coût des actes

L'organisation des soins n'a pratiquement pas évolué alors que les technologies, les comportements, les besoins, l'engagement personnel des praticiens (horaires de travail notamment) ont fondamentalement changé. Sans oublier la pénurie devenue très préoccupante de plusieurs catégories de personnels soignants. Outre le *numerus clausus* de « réformes » précédentes qui a provoqué cette pénurie, il est indispensable de faire l'inventaire des raisons qui détournent les étudiants en médecine de multiples spécialités, pourtant indispensables à la chaîne des soins. Même chose pour l'ensemble des personnels soignants et pour la désertification médicale de certaines régions.

Une fois cette enquête effectuée selon la méthode préconisée, en toute objectivité c'est-à-dire sans tabou ni *a priori*, il faudrait déterminer les mesures à prendre pour remédier à la situation actuelle. Puis, le gouvernement devra faire preuve d'autorité, car, s'il attend que les représentants des professions médicales fassent des propositions de nature à redresser la situation, ou qu'ils acceptent spontanément les mesures qui seront envisagées, la résolution des problèmes se fera attendre longtemps.

Il faudrait aussi repenser l'organisation des soins sur l'ensemble du territoire et dans les grands centres urbains.

Parmi les questions qui se posent :

– Implantation et spécialisation ou non des hôpitaux ;

– Transformation d'hôpitaux en maisons de retraites, soins de proximité, centres d'urgence, centres de dépistages et de « tri », etc. ;

– Traitement des urgences et Services de garde : par les médecins de ville, le SAMU, les hôpitaux, les pompiers... ?

Les hôpitaux sont submergés par les urgences. Faut-il chercher à détourner les patients des services d'urgence des hôpitaux ou au contraire, regrouper et développer leurs moyens pour y drainer le maximum de monde ? Prenons un exemple vécu : vous avez une arête de poisson coincée dans la gorge un dimanche, ou même un jour de semaine. Ce n'est rien, sauf qu'il faut faire intervenir quelqu'un si vous n'avez pas réussi à vous en débarrasser. Où aller, sinon aux urgences d'un hôpital ? Des services d'urgence bien équipés et bien organisés ne seraient-ils pas la solution la meilleure et la moins coûteuse pour traiter les petits malheurs et orienter les cas sérieux dans les services compétents d'hôpitaux après avoir assuré les premiers soins indispensables ?

Autrefois, les plateaux techniques et les technologies utilisées étaient beaucoup plus simples. Quant aux médecins, ils considéraient comme normal, faisant partie du métier, d'être à la disposition de leurs patients jour et nuit. Tout cela a profondément changé et la tendance générale, lourde, est d'aller vers la spécialisation, avec des équipements de plus en plus

sophistiqués et coûteux, et des équipes techniques et médicales pluridisciplinaires de plus en plus pointues. Par ailleurs, l'époque de la médecine sacerdoce est révolue.

Compte tenu de ces bouleversements, pour éviter d'être prisonnier de l'existant ne pouvant plus répondre aux besoins actuels et encore moins futurs, il faudrait, comme pour la réforme des institutions, partir d'une feuille blanche.

Ce n'est qu'après avoir observé les comportements, recensé les besoins des 63 millions de patients potentiels et rencontré les différentes catégories d'intervenants, que nous pourrions construire une organisation qui soit un bon compromis entre le souhaitable et le possible, techniquement et économiquement. Il faudrait ensuite regarder comment faire évoluer l'organisation actuelle vers cette organisation optimisée et adaptée aux évolutions à venir.

Cette démarche demande tout à la fois réalisme, objectivité, ouverture d'esprit, imagination et un grand volontarisme. Elle implique aussi que les idéologies, les conservatismes et les privilèges soient mis entre parenthèses.

Mais là non plus, il ne faut pas se faire d'illusions. La solution ne viendra pas des représentants des intervenants, paralysés par les habitudes, par les intérêts catégoriels, par la méconnaissance des besoins et des attentes des autres parties prenantes du système. Ou par indifférence. Elle ne viendra pas non plus des hautes instances de l'État dès lors qu'elles n'ont pas une vue d'ensemble objective et un esprit novateur. Ou pire qu'elles sont conseillées par des lobbies.

Il faudrait confier cette tâche à une petite équipe de néophytes en la matière qui mèneraient des enquêtes approfondies auprès d'acteurs de terrain, ceux qu'on n'écoute jamais, afin de dégager les forces et les faiblesses de l'organisation actuelle. Puis ils ébaucheraient, avec les organismes concernés, des solutions plus performantes et plus en phase avec les besoins à venir.

Par ailleurs, il faudrait reconsidérer nos libéralités inconsidérées qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, nous valent souvent plus de mépris que de reconnaissance. Sans compter le fait qu'elles se font aux dépens de la santé d'une part croissante de notre propre population.

Modèle économique

Le modèle économique des services de santé fait l'objet de discussions récurrentes et stériles. Il y a ceux qui préconisent de leur donner toujours plus de moyens financiers et humains et qui estiment que leurs déficits (par rapport à des budgets votés par nos représentants !) sont normaux, voire souhaitables, comme si la qualité des soins était corrélée aux montants dépensés par les organisations qui les dispensent. Que les modes de gestion des secteurs publics et parapublics soient obsolètes et parfois ineptes ne semble pas les effleurer. Pas plus que l'inaptitude caractérisée de certains responsables, et la désinvolture qui règnent parfois dans les services au niveau des temps de présence ainsi que du rythme et de la qualité du travail.

À l'opposé, il y a ceux qui veulent qu'ils soient gérés comme des entreprises privées, avec des objectifs de rentabilité et de profits.

Entre ces deux positions extrêmes, il y a certainement un moyen terme raisonnable que les antagonismes idéologiques et les alternances politiques rendent hors d'atteinte.

Toutes les activités publiques ou parapubliques ayant un coût pour le pays, les services rendus doivent être en rapport avec ce coût. L'État doit gérer en bon père de famille. Ses moyens n'étant pas illimités, il faut qu'il les utilise au mieux des besoins de la population. Il est donc nécessaire de connaître et de maîtriser les coûts de chaque action.

Quant à la gestion du personnel, elle doit être similaire à celle du privé. À tâches égales, les effectifs et les conditions de travail du privé et du public devraient être les mêmes. En effet, l'État ne doit pas être vu (par certains) comme le moyen de diluer le chômage ou comme un

pourvoyeur d'emplois allégés, car c'est le plus sûr moyen de conduire notre pays à la faillite comme l'ont montré certains régimes.

Il faut bien avoir conscience que la part des revenus prélevés par l'État et les services sociaux est beaucoup trop élevée. Elle doit impérativement être réduite pour redonner compétitivité et dynamisme à notre économie. En se gérant mieux, l'État pourrait apporter un meilleur service à un coût inférieur. Les réformes de nos institutions précédemment évoquées donnent de bons exemples de mesures qui réduiraient les coûts tout en augmentant la qualité des services rendus et, de ce fait, leur efficacité et leur image auprès des citoyens.

Les services de l'État ne sont pas des « vaches à lait » qui peuvent être traités par certains, à leur profit, c'est-à-dire aux dépens de la collectivité et de l'avenir du pays. Notre système de santé ne survivra pas à l'absence d'une gestion rigoureuse faite avec intelligence et discernement, à l'absence de contrôles sérieux et aux laxismes actuels. Le cas des hôpitaux est exemplaire à plus d'un titre à cet égard. Certaines de ses missions, comme l'enseignement et la recherche, ne doivent pas interférer dans les prix facturés par les services opérationnels comme les soins. Du moins si l'on veut éviter que les activités rentables, c'est-à-dire demandant peu de moyens, soient effectuées par les cliniques privées pour le plus grand bien de leurs comptes de résultat, tandis que les protocoles lourds, c'est-à-dire coûteux, le soient par les hôpitaux.

Valoriser notre savoir-faire

La médecine française est encore une des plus réputées au monde. Ne pourrait-on pas mettre notre compétence au service de tout étranger prêt à payer pour en bénéficier ?

Nous sommes très largement ouverts à ceux qui viennent pour la gratuité de nos soins, la qualité passant au second plan dès lors qu'elle est, de toute façon, très supérieure à celle de leur pays. En revanche, nous ne savons pas traiter le patient étranger riche, prêt à payer cher pour une prestation médicale de qualité, mais qui veut aussi des prestations hôtelières de haut niveau.

Nous avons créé, il y a déjà bien longtemps, un secteur privé dans nos hôpitaux publics afin de garder et d'attirer des intervenants de grande compétence. Pourquoi ne pas aller au-delà et créer dans l'enceinte de certains hôpitaux, ou à proximité immédiate, des hôtels médicalisés, en partenariat avec un groupe hôtelier ? Ils seraient occupés par les patients qui sont prêts à payer pour bénéficier d'un confort nettement supérieur à celui, rudimentaire, des chambres d'hôpital, tout en bénéficiant des mêmes prestations médicales.

C'est la démarche d'un hôpital de Hambourg (Allemagne) qui semble très satisfait de son initiative. En effet, les retombées pour lui sont loin d'être négligeables. Quant à celles pour l'économie locale, elles sont souvent encore plus substantielles dans la mesure où ces riches patients viennent rarement seuls et leur suite dispose souvent d'un budget important et du temps nécessaire pour le dépenser.

Il s'agirait d'une prestation de service assimilable à de l'exportation, mais effectuée en France. Elle permettrait de mieux rémunérer des intervenants ce qui aurait des retombées positives pour notre système de santé en attirant les meilleurs de la profession et en créant une émulation dans le corps médical.

Alors, décidera-t-on un jour de développer un tourisme médical payant qui nous permettrait de conserver nos pôles d'excellence, voire de les développer, tout en améliorant notre balance des paiements, ainsi que la qualité et l'image de notre médecine ?

Mais le temps presse, car des pays émergents et certains pays développés ont déjà entrepris cette démarche.

Hôtellerie médicale

Dans un hôpital, certains patients nécessitent une surveillance lourde à laquelle seule une structure hospitalière bien équipée peut répondre. Pour d'autres, une surveillance légère suffit.

Pour ceux-ci, des hôpitaux (c'est le cas à Melbourne, Australie) ont un accord avec un hôtel proche. Ils y ont une antenne médicale permanente leur permettant d'assurer les soins et les surveillances de ces patients qu'ils y logent.

Cette idée rejoint la précédente sur la partie hôtelière. Si les hôpitaux de Melbourne et leurs patients y trouvent leur compte, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager la même démarche ?

Concevoir un hôtel, offrant des prestations de niveaux différents selon les étages ou les corps de bâtiment, doit être possible. Encore faudrait-il s'y intéresser et le vouloir.

Est-on lié par un serment quelconque à une organisation aussi figée que l'actuelle ?

Conclusion

L'organisation de la santé d'un pays est trop complexe pour être conçue dans l'abstrait. En revanche, il est possible de proposer quelques idées directrices qui méritent réflexion, que nous rappelons ici. Il faudrait :

1. Connaître les vrais coûts de la santé : coûts de la solidarité en faveur des résidents (authentiquement) pauvres, coûts en faveur des non-résidents, coûts des cotisants en fonction de leur âge, de leur catégorie socioprofessionnelle... ;

2. Projeter dans l'avenir les dépenses de santé pour prendre en compte le vieillissement de la population et l'évolution du coût des soins ;

3. Maîtriser les coûts dans leur globalité, c'est-à-dire lutter contre les abus et le laxisme afin de ne pas reporter les dépenses indues sur les cotisants, les contribuables et les dettes à la charge de nos descendants ;

4. Séparer la contribution de solidarité santé de la cotisation assurance santé et donner à chacun la possibilité de choisir son type de couverture ;

5. Repenser totalement notre organisation santé. Là aussi, il ne s'agit pas de plus ou moins d'État, mais de mieux d'État, d'un État qui se préoccupe de la santé de ses citoyens et du budget global que ceux-ci peuvent y consacrer ;

6. Valoriser les compétences de certains de nos hôpitaux par une organisation permettant d'accueillir des patients, notamment étrangers, dans un cadre et un confort qui correspondent à leurs attentes et à leurs moyens, tout en préservant l'excellence médicale ;

7. Reconsidérer la partie hôtelière de l'hôpital et repenser totalement la gestion des hôpitaux.

Tout ceci semble aller dans le sens d'un certain désengagement de l'État. Sur la partie hôtelière, c'est en partie vrai. Mais sûrement pas en tant que contrôle et maîtrise du système de santé, d'un système dont la qualité et l'efficacité doivent être améliorées d'une façon substantielle et urgente.

Et n'oublions pas que le système français est encore un des meilleurs au monde. Aussi, doit-il être valorisé afin de constituer un de nos axes d'excellence et de développement économique majeur. D'autant que la population des pays riches vieillit et vit de plus en plus longtemps.

Le marché de la santé est assuré de connaître une forte croissance. Il nous est donc interdit de passer à côté dès lors que nous disposons de tous les atouts. Encore faudrait-il les gérer intelligemment, puis les promouvoir.

Moderniser nos Rapports sociaux

Le Droit de Grève a été institué en 1864. Conquête sociale déterminante, il a permis d'en obtenir beaucoup d'autres, très nécessaires et salutaires. Droit fondamental, il a fini par être inscrit dans la Constitution en 1946. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Droit de Guerre était aussi un droit, lui conquis depuis la nuit des temps, jusqu'à ce que quelques utopistes se disent : au lieu de s'entretuer pour régler nos différends, ne pourrait-on pas les régler en se mettant autour d'une table ?

Ainsi est née l'Europe et nous avons perdu notre Droit de Guerre entre Européens.

Ne pourrait-on pas prendre modèle sur les utopistes des années 50 pour transformer le Droit de Grève en Droit de Négociation ? D'ailleurs, en novembre 2008, des syndicats de l'Éducation nationale ont déposé un préavis de... négociation ! Et, de plus en plus souvent, les syndicats réclament la possibilité de négocier.

Qu'est-ce qu'une grève sinon globalement un échec, une source de difficultés pour beaucoup, une façon de se défouler pour certains, un enjeu politique ou de pouvoir pour d'autres. Dans tous les cas, c'est une perte pour le pays et un gain pour les économies étrangères. Va-t-on continuer longtemps à faire leur jeu et à « pourrir » la vie d'une partie de notre propre population ?

Alors, inventons une Commission des Conflits qui aurait pour tâche de résoudre les différends entre employeurs et employés autour d'un tapis vert. Puis, le Droit de Grève étant toujours inscrit dans la Constitution, suspendons-le pendant cinq ans afin de donner à cette Commission le temps de se mettre en place et de faire ses preuves.

Et nous serions enfin devenus des adultes responsables !

N'est-ce pas un bel objectif pour une France moderne qui vaudrait la peine que toutes les parties prenantes y réfléchissent ?

Pour conforter cette idée, analysons ce qu'est devenu le droit de grève en 2009 en France. Dans les faits, au fil du temps, il est devenu un droit parfaitement inégalitaire. En effet, qui peut faire grève aujourd'hui en ayant des chances d'obtenir une amélioration de ses conditions de travail et/ou de rémunération ?

- Les plus démunis ? Non.
- Les chômeurs pour obtenir un emploi ? Non.
- Ceux qui travaillent dans les petites entreprises ? Rarement et en mettant en danger leur entreprise c'est-à-dire leur propre emploi.
- Les emplois précaires (CDD, stagiaires, intérimaires, etc.) ? Non.
- Ceux qui travaillent dans les entreprises privées moyennes ou grandes ? Oui, mais avec parcimonie.
- Ceux qui sont dans le public ou le parapublic ? Oui, et d'autant plus efficacement qu'ils n'ont rien à craindre pour leur emploi contrairement aux autres catégories. Et, comme leur employeur est en général en situation de monopole, toute perturbation du service à des

conséquences graves ou très graves pour les entreprises et l'économie du pays. Sans compter les désagréments importants subis par une partie de la population, précisément celle qui, dans les faits, n'a pas la possibilité de faire grève.

Ainsi, de nos jours, le Droit de Grève est devenu un droit qui ne profite qu'à une minorité relativement privilégiée de la population (privilégiée par rapport aux catégories équivalentes du secteur privé). Il est donc en contradiction avec le deuxième principe fondateur de notre République : ÉGALITÉ.

Analysons maintenant le résultat d'une grève, en dehors de ses effets négatifs sur les comptes de l'entreprise, sur les relations au travail et sur le moral des salariés :

a. C'est un échec : les grévistes n'ont rien obtenu et ils ont subi (en principe) une perte financière, comme leur entreprise qui peut aussi avoir perdu des clients, c'est-à-dire de l'activité et donc des emplois ;

b. C'est un demi-succès : un demi-succès est aussi un demi-échec ;

c. C'est un succès : ils ont obtenu satisfaction sur l'essentiel de leurs revendications.

Dans les trois cas, le résultat d'une grève est celui d'une négociation entre les salariés et leur employeur. La négociation est donc un passage obligé, la différence résidant dans l'utilisation ou non par les salariés d'un moyen de pression, ou de chantage.

Il faut aussi noter que, grève ou pas, il y a des revendications légitimes qui n'aboutissent pas et des revendications quasi abusives ou néfastes pour la pérennité de l'entreprise qui peuvent aboutir.

Alors, au lieu de déclencher une grève, ne pourrait-on pas aller devant une Commission des Conflits paritaire, sur le modèle des Prud'hommes ? Cette Commission chargerait un médiateur d'examiner si les revendications sont justifiées et raisonnables, puis d'aider à régler les différends. En cas d'échec de cette médiation, la Commission aurait le pouvoir de trancher et d'imposer.

Cette procédure présenterait au moins quatre avantages :

1. Elle éviterait les grèves avec tous les inconvénients que celles-ci comportent ;
2. Elle éviterait les abus découlant du droit de grève ;
3. Elle serait une voie de recours pour ceux qui n'ont pas la possibilité de faire grève ;
4. Elle inciterait les parties en conflit à faire aboutir leurs négociations afin d'éviter qu'un tiers extérieur (la Commission) intervienne et impose une solution qui leur échappe.

Au Japon, les salariés mettaient un brassard (mettent encore ?) pour signifier qu'ils avaient des revendications. C'était leur mode d'expression qui permettait à la hiérarchie de localiser et d'évaluer l'importance du malaise sans perturber la marche de l'entreprise.

Pourrions-nous suggérer le processus suivant, à double détente, pour traiter les revendications des salariés :

1. Les personnes voulant exprimer des demandes collectives signeraient un « État de revendications », en sachant qu'il y aura certainement plus de signataires que de grévistes potentiels. Dans l'esprit de tous, la signature vaudrait grève, mais une grève indolore pour tout le monde. Fort de ces signatures, les représentants du personnel demanderaient à rencontrer les personnes habilitées de l'entreprise afin de trouver des solutions par la négociation ;

2. En cas d'échec, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas eu de négociations ou qu'elles n'auraient pas pu aboutir, les représentants du personnel, voire la direction de l'entreprise, porteraient le différend devant la Commission des Conflits. Celle-ci confierait alors à l'un de ses membres le

soin de tenter une médiation après examen sur le terrain des éléments de désaccord. En cas d'échec, il proposerait à la Commission une solution qui lui semblerait raisonnable, pouvant aller du statu quo à la satisfaction totale des revendications, voire au-delà. À la suite de quoi la Commission prendrait une décision qui s'imposerait à tous.

Il est aussi intéressant de noter qu'un regard extérieur peut trouver des solutions ou des améliorations auxquelles les personnes de l'intérieur n'avaient pas pensé. Dans ce cas, tout le monde serait gagnant, les salariés comme l'employeur qui, trop souvent, sont prisonniers de leur huis clos.

On voit mal ce qui pourrait s'opposer à ce mode d'expression et de traitement des demandes des salariés. Toutefois, il faut se poser la question suivante : la grève est-elle une fin ou un moyen ?

– Si la grève est une fin, il est évident qu'on ne peut pas la supprimer. Mais pour qui serait-elle une fin ? Pour une majorité des salariés ou pour une minorité ? Et quel serait l'intérêt de faire grève par principe ?

– Si la grève est un moyen, pourquoi ne pourrait-on pas la remplacer par un autre moyen, accessible à un bien plus grand nombre de salariés que la grève ?

Il faut noter toutefois qu'il y a une différence importante entre la Commission des Conflits et la Grève : le chantage, avec ses dérives inégalitaires !

Pour compléter cette réflexion, il est intéressant de mentionner un « lapsus révélateur » et deux exemples de grèves, tout aussi inadmissibles, mais à des titres différents :

– Lapsus. Un journaliste d'une grande radio privée a parlé dans le journal de 9 h le 22 mai 2008 de « la grève contre les retraites ». Heureusement qu'il nous reste notre inconscient pour nous ramener parfois à la raison, et des radios privées pour nous informer quand une partie du personnel des radios publiques décident de cesser le travail pour manifester leurs états d'âme !

– Grève inadmissible. Celle qui a eu lieu le jour de l'ultime venue à Paris du Comité de sélection de la ville organisatrice des Jeux olympiques de 2012. Cette grève aurait parfaitement pu être déplacée d'une semaine, voire d'un jour. Hélas, nos grévistes ne se sentaient pas concernés par cette opportunité pour la France ni par l'exploitation que nos amis anglais ne manqueraient pas d'en faire. Nous en connaissons le résultat. De deux choses l'une : ou bien les grévistes et leurs syndicats étaient contre l'organisation des jeux à Paris et contre les retombées économiques, notamment en termes d'emplois et d'image, qu'un tel événement pouvait procurer. Ou bien ils ne se sentaient en rien concernés par l'avenir de leur pays. Quoi qu'il en soit, les grévistes et leurs représentants ont montré une fois de plus leur indifférence vis-à-vis des conséquences économiques et pratiques de leurs grèves.

Même comportement irresponsable des agents des transports de Lyon qui ont fait grève le 4 septembre 2008, jour de la venue du comité de sélection de la capitale européenne de la culture 2013. Et même résultat.

– Autre grève inadmissible. Celle des employés de Carrefour à Marseille. Il est assez scandaleux, en 2008, qu'une entreprise saine et largement bénéficiaire puisse imposer de telles conditions de travail et de rémunération à ses employés et refuser toute aumône. Ce n'est certainement pas avec de tels comportements de la part des entreprises, outre les rémunérations aussi abusives qu'injustifiées des dirigeants, que les salariés auront envie d'offrir le meilleur d'eux-mêmes à leur employeur !

Un minimum de décence, de réalisme et de sens des responsabilités devrait s'imposer à tous les acteurs de notre pays. Et, quand il y a des abus caractérisés, c'est à l'État d'intervenir. Nous

ne redresserons pas la France avec de tels comportements de la part de certains dirigeants, de certains politiques, de certains syndicats, de certains salariés.

Qui a à gagner à ce que la France continue son déclin jusqu'à devenir un pays sous-développé et pauvre ? Personne, sauf les égocentriques sans enfant et les adeptes de l'« après moi, le déluge » ou du « prends l'oseille et tire-toi ». Tristes perspectives.

Pendant des décennies, les Syndicats français voulaient la mort du régime capitaliste, même s'ils ne l'exprimaient pas aussi clairement. À l'inverse, leurs homologues allemands ne le remettaient pas en cause, mais défendaient avec âpreté les salariés dans le cadre du système économique en vigueur. Au final, l'Allemagne se porte globalement mieux que la France et, sans doute, peu de salariés allemands échangeraient leur situation contre celle de leurs homologues français, alors que l'inverse donnerait certainement à réfléchir à plus d'un.

Le plus triste et préoccupant est que les utopies, que nous qualifierons de gauches radicales pour simplifier, comptent toujours de nombreux adeptes en France dans beaucoup de milieux et elles ont même trouvé un leader charismatique et sympathique pour les promouvoir en la personne d'Olivier Besancenot. Ne pourrait-on pas lui appliquer le jugement de Laurent Fabius au sujet de Jean-Marie Le Pen : « Il pose de bonnes questions, mais donne de mauvaises réponses » ?

En raison des mentalités d'aujourd'hui, une politique qui ménage les riches en pensant qu'en retour ils vont redresser l'économie du pays n'a aucune chance de réussir. Ni de susciter une adhésion populaire ni d'affaiblir les adeptes d'une tout autre politique.

En parallèle à la mise sur pied de cette Commission des Conflits liée à la suspension du Droit de Grève, il faudrait faire le point sur les rémunérations et les conditions de travail dans les entreprises. Il est en effet indispensable de définir des minima et des maxima éthiques, c'est-à-dire en accord avec les principes républicains qui devraient être les nôtres. En deçà et au-delà l'entreprise s'exposerait à des interventions de l'État. Pas au titre de la morale, si cette notion a encore un sens, mais plus prosaïquement d'efficacité et de pérennité du système économique. Et afin de rétablir un minimum de justice sociale indispensable à l'équilibre d'une nation évoluée.

La faillite du système financier que nous venons de connaître est un bon exemple des conséquences des dérives qu'il faut à tout prix éviter. La Commission des Conflits pourrait être fort utile dans ce domaine, car elle devrait tenir compte dans ses décisions de la situation de l'entreprise et des gains de ses dirigeants. Par exemple, dans le cas de la grève de Carrefour citée plus haut, la Commission serait certainement allée au-delà des revendications des salariés. À l'inverse, dans le cas d'une entreprise en difficulté avec des dirigeants raisonnablement ou peu rémunérés, elle serait sans doute allée en deçà des demandes.

Dans la situation économique actuelle de la France, et compte tenu de ce qui précède, serait-il scandaleux de suspendre le droit de grève pendant cinq ans, le temps d'amorcer notre redressement et la modernisation de notre économie, de modifier nos comportements collectifs, de concevoir et de tester un substitut à la grève ?

Toutefois, pour fondamental que soit le remplacement du droit de grève par le droit de négocier, il est évident qu'il n'est pas compatible avec la politique actuelle du gouvernement. En effet, sans les mesures définies au chapitre « Financer les réformes et les conséquences de la crise » qui mettent les « riches » à contribution pour redresser le pays, on voit mal à quel titre les « non-riches » pourraient accepter la suspension du droit de grève. Ils la verraient comme une décision de plus à leur encontre et ils n'auraient pas totalement tort.

Un pays ne peut faire face à une crise grave et/ou se redresser que si les sacrifices sont également répartis entre tous en fonction des moyens de chacun. Or, c'est loin d'être le cas actuellement. C'est une erreur économique, mais plus grave encore, politique.

Cette double faute va accélérer l'affaiblissement de la France et l'accroissement de la pauvreté et de la violence.

Redresser et moderniser notre économie

Le redressement économique de la France ne s'obtiendra pas en superposant des mesures à caractère financier pour inciter les entreprises à embaucher, ou à préserver l'emploi, ou à faire faire des heures supplémentaires. Ni en finançant les rémunérations exorbitantes des principaux dirigeants et les dividendes versés aux actionnaires des entreprises au bord du gouffre.

Depuis des dizaines d'années, les gouvernements successifs s'attaquent aux effets et non aux causes. Si ces actions étaient efficaces, notre économie serait la plus florissante de la planète. Or, ce n'est pas le cas. Ces mesures permettent d'améliorer les résultats des entreprises, et donc la rémunération de leurs dirigeants et de leurs actionnaires. Alors, pourquoi changeraient-ils de politique ? Pourquoi prendraient-ils le moindre risque ? Pourquoi se sentiraient-ils mobilisés par l'avenir du pays dès lors que le leur est assuré ?

Pour développer l'emploi, l'État doit agir sur les causes :

1. Libérer les entreprises des complexités administratives, fiscales et sociales inutiles et injustifiées afin qu'elles consacrent le maximum d'énergie et de temps à concevoir, produire et vendre des produits et des services à forte valeur ajoutée et non, comme c'est trop souvent le cas, ceux que les pays émergents font aussi bien que nous à moindre coût.

2. Concevoir une fiscalité éthique : bonifier les gains à long terme et pénaliser ceux à court terme, surtaxer les salaires et les bénéfices trop élevés, moduler l'impôt société en fonction des affectations des résultats, des politiques de l'emploi, des efforts d'innovation, etc.

3. Revoir la législation des parachutes dorés ainsi que celle des stock-options qui ne devraient être négociables que lorsque le bénéficiaire a quitté l'entreprise. Cette règle devrait aussi s'appliquer aux actions de l'entreprise détenues par les salariés et leurs proches afin, notamment, de lutter contre les délits d'initiés. La banque et la finance appliquent des règles strictes dans ce domaine. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?

4. Aider les entreprises à développer les produits et les services de demain pour le marché mondial.

Depuis que Présidents et gouvernements gèrent le pays au jour le jour, sans visions ni courage politique la France va à vau-l'eau. Notre déclin ne fera que s'accélérer s'il n'y a pas une prise de conscience rapide au sommet de l'État, avec une détermination sans failles de *réformer* en profondeur et d'initier des projets porteurs d'avenir, c'est-à-dire porteurs d'emplois et de richesses.

Aujourd'hui, la France vit sur les grands programmes lancés par le Général de Gaulle et par Georges Pompidou. Mais depuis, qu'ont fait leurs successeurs dans le domaine économique et sur le plan stratégique ?

Ont-ils répertorié nos domaines d'excellence pour en faire des axes prioritaires de développement ?

Ont-ils défini des plans de développement pour les technologies, les produits et les services des marchés de demain dans lesquels nos entreprises devraient s'investir ?

Quant à nos points faibles et aux domaines dans lesquels nous ne sommes plus compétitifs, ils devraient être examinés en détail : soit nous trouvons des moyens pour y remédier, soit nous en faisons notre deuil. En effet, nous ne pouvons pas être au meilleur niveau dans tous les secteurs. Nous devons choisir. Le saupoudrage des aides est la plus inefficace des solutions et très préjudiciable aux emplois.

Il y a des centaines d'idées de produits et de technologies qui dorment dans les laboratoires et dans les entreprises. Elles pourraient être exploitées pour le plus grand bien de notre économie. Aussi, au lieu de subventionner et de dégrever sans discernement, ne serait-il pas plus pertinent de consacrer ces sommes pour faire émerger ces produits et ces technologies, *en allant jusqu'à leur commercialisation sur les principaux marchés mondiaux*.

Dans notre ouvrage précédent, nous avons suggéré de moduler le taux d'imposition des entreprises en fonction (inverse) de l'évolution des effectifs et des bénéficiaires distribués. Ne devrait-on pas envisager aussi une imposition négative pour celles qui lanceraient des produits nouveaux, vraiment novateurs, en prenant des risques ?

Mai 1968 a été fertile en pensées qui se voulaient assassines du pouvoir en place. Certes, ce pouvoir était un peu dirigiste, mais a-t-on déjà vu un seul pouvoir laxiste redresser un pays ? Parmi ces pensées, une des rares qui aurait pu profiter au pays était « l'imagination au pouvoir ». C'est précisément celle qui est restée lettre morte pendant la quarantaine d'années de pouvoir des « révolutionnaires de 68 », alors qu'elle l'était avant eux.

En quelques décennies, l'économie s'est totalement transformée sans que quiconque n'en ait prévu les conséquences et ce, d'autant moins que le monde était dominé par des libéraux convaincus qu'il fallait laisser faire les marchés. De fait, nous avons connu une période de croissance mondiale que nous n'aurions sans doute pas eue à ce niveau si les marchés avaient été mieux contrôlés. Mais nous allons le payer très cher.

Refaire l'histoire et se lamenter ne serviraient à rien. En revanche, en tirer des leçons pour l'avenir ne peut qu'être bénéfique. Nous allons donc essayer d'apporter notre modeste contribution à la recherche de voies qui pourraient contribuer à redresser l'économie du pays et, ainsi, à améliorer le sort de ses habitants.

Simplifier les règles sociales, fiscales, administratives

Pourrait-on envoyer en stage dans des TPE (Très Petites Entreprises) les politiques et les technocrates qui définissent les règles sociales, fiscales et administratives ? Leurs tâches consisteraient à faire eux-mêmes, avec les moyens du bord, les bulletins de paie, les déclarations sociales et fiscales de l'entreprise et toutes les démarches administratives qui sont le lot quotidien d'une société normalement constituée qui cherche à se développer, tout en essayant de respecter les règles et les lois. Ce respect est d'ailleurs un tel casse-tête qu'il ne peut qu'être approximatif.

Si ce séjour culturel ne se termine que lorsqu'ils font toutes ces tâches sans erreurs et dans les délais, il y a fort à parier qu'ils passent le restant de leur vie dans l'entreprise, d'autant que les règles changent régulièrement. De ce fait, les entreprises doivent se tenir au courant en permanence, comprendre qui est concerné, sur quelles bases et dans quelles conditions, informer les personnes impliquées, modifier les procédures et les programmes informatiques, etc. Tout ce temps et cette énergie pour un résultat souvent dérisoire ou qui manque sa cible. Mais qui permet à un ministre de laisser son nom à une postérité factice, et au gouvernement de donner l'illusion qu'il agit pour le bien du pays.

Qui pourrait justifier la pertinence de telles complexités ? Quatre exemples parmi beaucoup d'autres :

– L'indemnité (de base) de départ à la retraite. Elle n'est exonérée de charges sociales que si la décision vient de l'employeur. En sachant qu'il est souvent possible d'obtenir une lettre recommandée de celui-ci pour bénéficier de cette largesse du législateur, les seuls à en être privés sont ceux qui ignorent cette disposition.

– La CSG et la CRDS. La base de calcul de toutes les charges sociales est le salaire brut. Sauf pour la CSG et la CRDS. Pour elles, il faut prendre 97 % du salaire brut augmenté de la part patronale de certaines cotisations sociales. Et, pour couronner le tout, une partie de la CSG est fiscalement déductible tandis que l'autre partie, ainsi que la CRDS, ne l'est pas !

– 396 codes (à mi-2008) pour définir 396 conditions différentes de charges ou de dégrèvements sont nécessaires à l'URSSAF pour appliquer les décisions des gouvernements successifs. Et, bien évidemment, il s'en rajoute régulièrement, car l'imagination gouvernementale pour compliquer les règles sociales et fiscales est sans limites.

– La TVA sur le chocolat. Cette TVA est passée de 19,6 % à 5,5 % le 1^{er} janvier 2006 pour certains types de chocolats, dont les « bonbons de chocolat » (moins de 20 g et de 5 cm). Elle est restée à 19,6 % pour d'autres types comme les « bouchées » qui sont des bonbons de chocolat de plus de 20 g. Quant aux moulages : fondant à 5,5 %, au lait à 19,6 % ! Au nom de quelles logiques ?

Seuls des professionnels spécialisés sont capables de faire des bulletins de paie et des déclarations sociales et fiscales à peu près correctes. Même les contrôleurs de l'URSSAF, malgré une formation spécifique de plusieurs mois, des supports techniques qui leur sont fournis et le fait qu'ils n'ont pas à prendre en compte les dernières dispositions, car ils ne contrôlent que des exercices écoulés, reconnaissent le niveau de complexité des règles imposées. D'ailleurs, ils ne sont nullement étonnés ni choqués, de trouver des erreurs, erreurs qui sont aussi bien au préjudice de l'entreprise qu'à celui de l'URSSAF. Et, contrairement aux contrôles fiscaux, elle rectifie dans les deux sens.

À titre d'exemple, voici une liste des impôts et taxes créés depuis 2002, avec ce qu'ils rapportent par an à l'État. Cette liste va beaucoup s'allonger en 2008, 2009...

À quoi servent des taxes sans impact significatif, si ce n'est à compliquer encore un peu plus notre système fiscal et économique ? Et on trouve les mêmes aberrations au niveau des aides et des lois. C'est exactement le contraire de ce qui peut aider notre économie à entreprendre.

Année	Nom	Article	Produit estimé (en millions €)
2003	TGAP sur les imprimés non sollicités	20 LFR 2003	25
2004	Contribution des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux, tissus et cellules et de produits de santé	14 LFSS 2004	400
2005	TGAP sur les carburants	32 LFI 2005	20
2006	Taxe sur les installations de production d'énergie éolienne situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale	76 LFR 2005	NC
2006	Taxe additionnelle à la taxe sur les cartes grises	18 LFI 2006	20
2006	Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ou un incinérateur de déchets ménagers	90 LFI 2006	NC
2006	Taxe sur les résidences mobiles terrestres	92 LFI 2006	Non appliquée

2006	Taxe sur les friches commerciales	126 LFI 2006	NC
2007	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	22 LFR 2006	160
2007	Taxe sur le charbon, les houilles et les lignites	36 LFR 2006	5
2008	Taxe sur les poissons, les crustacés et les mollusques	60 LFR 2007	80
2008	Écopastille	63 LFR 2007	470
2008	Taxe exceptionnelle sur les compagnies pétrolières	67 LFR 2007	150
2008	Contribution exceptionnelle de régulation des entreprises de vente en gros de spécialités pharmaceutiques	9 LFSS 2008	50
2008	Contribution sociale sur les stock-options	13 LFSS 2008	250
2008	TGAP sur les huiles et lubrifiants à usage perdu	33 LFI 2008	NC
Source : Commission des finances de l'Assemblée nationale/Journal du Net/mi-2008			

La modernisation de la société française et la recherche de l'efficacité de son organisation impliquent que l'État mette à plat tous les dispositifs existants avec les éléments qui les caractérisent (modes et bases de calcul, impacts par rapport aux objectifs, coûts et rapports, etc.).

Toute mesure a un coût pour les services de l'État et un coût pour les entreprises et/ou les particuliers. Face aux dépenses et aux contraintes, que rapporte-t-elle à l'État et/ou aux entreprises et/ou aux citoyens ? Qui s'en préoccupe ? Une analyse critique préalable permettrait certainement d'éviter nombre de mesures décidées à la hâte pour des raisons d'opportunités politiques ou pour répondre à des demandes, à des pressions, ou à des besoins financiers. On a même la désagréable impression que certaines décisions sont prises dans le but de faire créer des emplois qui, quand ils sont improductifs, peuvent participer à la destruction de beaucoup d'autres. Des emplois cannibales en quelque sorte. Il serait bon d'en prendre conscience dans les milieux politiques.

La prolifération des lois et des mesures est un bon indicateur de l'incapacité de nos instances dirigeantes à résoudre les problèmes du pays. Agir ou légiférer ?

Toutes les mesures existantes devraient être soumises à un audit qui permettrait d'en supprimer, d'en simplifier, d'en regrouper un bon nombre. Ensuite, celles qui auraient survécu à ce premier examen devraient être soumises à une deuxième analyse, plus approfondie, afin d'aller encore plus loin dans la simplification de notre arsenal législatif. Il faudrait d'ailleurs chercher à bien définir l'esprit plutôt que la lettre. En effet, la lettre est plus facile à contourner que l'esprit.

Et que penser des règles compliquées à l'extrême. À titre d'exemple, voici les états, que nous avons simplifiés pour qu'ils rentrent dans la page, qu'un notaire doit produire à son client lors d'une prise d'hypothèque sur un bien, puis sa levée. Nous n'avons pas reproduit ici les deux colonnes donnant les bases de calcul et les quantités, parfaitement ésotériques pour un non-initié, ni le détail des émoluments de formalités (10 lignes pour un montant total de 292 € pour la prise d'hypothèque et 6 lignes pour 113,15 € dans le cas de la levée). Mais qu'on se rassure, ces éléments existent bien dans le document fourni par le notaire.

Hypothèque de 912.245 €

Émolument d'acte *	2.618,26 €
Débours prévisionnels	150,00 €
Enregistrement	125,00 €
Salaire conservateur publication	1.095,00 €
Publicité foncière	7.827,00 €
Émoluments de formalités * (10 lignes)	292,00 €
TVA sur *	<u>570,41 €</u>
TOTAL	12.677,67 €

Levée de l'hypothèque précédente (majorée de 20 %)

Émolument d'acte *	1.549,70 €
Débours prévisionnels	100,00 €
Enregistrement	25,00 €
Salaire conservateur publication	1.095,00 €
Émoluments de formalités * (6 lignes)	113,15 €
TVA sur *	<u>325,92 €</u>
TOTAL	3.208,77 €

Ne pourrait-on pas simplifier ces documents (trois ou quatre lignes suffiraient) et réduire les montants, et en premier lieu le salaire du conservateur, un privilège injustifiable qui traverse les Républiques ?

Tout ceci est d'un autre temps.

Revoir les statuts des entreprises et les comportements vis-à-vis d'elles

Qu'est-ce qui justifie la différence de statut du dirigeant d'une SA de celui d'une SARL, d'un gérant de SARL selon qu'il a 51 %, 50 % ou 49 % des parts ?

Ne serait-il pas temps de donner un peu de protection sociale aux dirigeants des PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui n'ont pas toujours les moyens de s'offrir une assurance privée, nettement plus coûteuse que l'assurance chômage du salarié ? En cas de dépôt de bilan, ces patrons de PME n'ont ni salaire, ni chômage, ais ils ont des dettes. Et, pour couronner le tout, ils sont la plupart du temps responsables sur leurs biens propres du passif de la société. Il faut être inconscient et/ou très optimiste pour créer ou reprendre une entreprise en France. D'autant que l'État traite ces « petits patrons » quasiment comme des parias : eux doivent payer *cash* leurs erreurs. Or, l'argent qu'ils ont investi dans leur entreprise a payé l'impôt sur le revenu, voire l'ISF. Ne pourrait-on pas considérer l'impôt comme une cotisation d'assurance pour ceux qui entreprennent ? L'État prend en charge les pertes financières, parfois colossales, dont ses agents sont responsables, mais pas celles de ses contribuables entrepreneurs. Est-ce tout à fait normal ? Est-ce pour inciter les Français à entreprendre, à créer, à développer, à prendre des initiatives et donc des risques ? D'autant que les banques et les financiers français ne brillent pas par leur témérité dès qu'il s'agit d'économie réelle.

Il faudrait mettre à plat les formes juridiques des entreprises, les statuts des dirigeants, les obligations et les cotisations sociales pour les simplifier, les unifier et les humaniser.

Il faudrait aussi reconsidérer la place dans la société des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs qui, dans leur grande majorité, sont des acteurs importants de l'économie. Aussi, le droit à l'échec devrait leur être reconnu et les conséquences financières en partie prises en charge par la collectivité, après examen, afin d'éviter d'éventuels abus. À quel titre les petits patrons doivent-ils assumer tous les risques alors que les agents de l'État sont couverts, y compris en cas de fautes caractérisées, tout comme les mandataires sociaux des grandes entreprises ? Et ne parlons pas de l'amoralité des dirigeants de celles-ci qui demandent, et obtiennent, l'aide de l'État tout en maintenant leurs privilèges exorbitants et le versement de dividendes à leurs actionnaires ?

Dans la finance et dans les grands groupes, pour pousser les dirigeants à prendre des risques (pour le compte de leur entreprise) afin de maximiser les profits (en oubliant qu'on peut aussi maximiser les pertes), il leur est attribué des incitations financières, même en cas d'échec. Ce système a généré d'énormes excès et dérives qu'il est indispensable de combattre. En revanche, l'idée initiale n'était pas mauvaise et il serait peut-être intéressant de la reprendre pour l'adapter aux PME et aux créateurs d'entreprises dans les secteurs d'avenir que l'État souhaiterait promouvoir.

Nous voudrions aussi évoquer deux constats importants, souvent vérifiés, en rapport avec la taille des entreprises.

1. La productivité des PME est, généralement, bien supérieure à celle des grandes entreprises. Ceci peut être traduit par la règle empirique suivante : pour une tâche donnée et à résultat équivalent, le temps et les moyens consacrés sont inversement proportionnels à la taille de la société.

Il y a donc un intérêt évident pour le pays d'aider en priorité une sélection de PME à s'engager dans la recherche et le développement des secteurs d'avenir. Mais, à condition de mettre en place des structures capables d'assurer, au niveau mondial, l'avant-vente, la vente et l'après-vente des produits et des services qu'elles développeront, d'elles-mêmes ou avec l'incitation et les aides de l'État.

Une illustration spectaculaire de ce constat nous a été donnée par la Formule 1. Jusqu'en 2008, les grandes écuries (à gros budgets) dominaient outrageusement, les petites écuries (à petits moyens) ne faisant que de la figuration. En 2009, le règlement a limité les essais sur circuit destinés à la mise au point des voitures. Résultat : une inversion parfaite des rôles. Les petites écuries ont dominé outrageusement les grosses pendant la première partie de la saison puis ont laissé quelques podiums en deuxième partie !

Nos PME sont trop petites pour pouvoir affronter la concurrence mondiale. C'est vrai, mais que fait-on pour les aider à grossir, notamment en supprimant les seuils sociaux ? N'y aurait-il pas là un rôle à jouer par la Commission des Conflits afin de faire sauter le verrou des 50 salariés, et par le Plan pour leur indiquer les créneaux à développer ?

2. La reprise d'une PME performante par une grande entreprise est la plupart du temps un échec qui se traduit par une destruction de valeurs et d'emplois. Les raisons en sont multiples. Nous évoquerons des différences de cultures et de comportements : la condescendance du puissant vis-à-vis du faible, l'esprit commando des petites organisations qui est difficilement compatible avec la lourdeur des grosses structures, et mal accepté par celles-ci, etc.

Parole d'un directeur du ministère de l'Industrie un an après la reprise d'une PME de 250 personnes par une multinationale, partenaire d'un projet important entièrement financé par l'État : « Nous savions qu'ils feraient des erreurs, mais, à ce point, nous ne pouvions pas l'imaginer » ! Ce fut une perte sèche pour l'État, car le projet industriel n'a jamais vu le jour et le

peu qui restait de l'entreprise a été revendu à un concurrent étranger qui s'est empressé de la liquider.

Pour qu'un rachat ait des chances de réussir, il faut que le processus d'intégration soit progressif et qu'il tienne compte des spécificités de l'organisation reprise. Une entreprise est composée d'hommes et de femmes à qui l'on ne peut pas demander de faire n'importe quoi du jour au lendemain. Ils doivent aussi être respectés pour ce qu'ils font et valent.

L'inconscient français indexe la valeur professionnelle et le niveau social d'un individu à « son » chiffre d'affaires. Ainsi, un excellent patron d'une entreprise moyenne est classé loin derrière un cadre d'une grande société. Et c'est encore pire avec l'Administration où les patrons de PME sont souvent traités avec condescendance. Outre d'autres considérations éventuelles que nous avons déjà évoquées.

Dans la réalité, le Dirigeant d'une PME doit être capable d'appréhender tous les domaines auxquels l'entreprise est confrontée : du financier au technique, du commercial à l'administratif, des relations sociales aux relations extérieures. À l'inverse, son homologue d'une grande structure dispose d'un directeur par domaine et d'experts extérieurs.

On entend parfois des membres des gouvernements successifs se lamenter au sujet de la faiblesse de nos PME. Ils ont tout à fait raison. Mais, qu'ont-ils fait pour y remédier ?

Dans le cadre du redressement de notre économie, il y a là un chantier aussi difficile que fondamental à entreprendre et à mener à bien au plus vite. Mais, là comme ailleurs, il ne suffira pas de faire des incantations et/ou des lois pour résoudre le problème.

S'adapter aux nouvelles réalités économiques

Réformer ne doit pas consister à ajouter des mesures aux mesures, ni des règles et des contraintes aux règles et aux contraintes, depuis longtemps pléthoriques et parasites. C'est pourtant ce qui est fait tous les jours, et plus encore depuis la prétendue rupture. Il faudrait au contraire toutes les annuler (domaine par domaine) et redéfinir celles qui pourraient être efficaces et significatives au regard des objectifs à atteindre. Par exemple, les dispositions en faveur des stock-options ont été mises en place à une époque où le gouvernement voulait promouvoir l'actionnariat des salariés. Dans les faits, le dispositif a été souvent détourné de son objectif au profit des principaux dirigeants. Il doit donc être reconsidéré totalement, voire supprimé.

Il faut aussi adapter nos lois fiscales, sociales et administratives aux évolutions des activités économiques. Autrefois, celles-ci étaient bien réelles et les effectifs des entreprises étaient représentés par des pyramides à large base. Aujourd'hui, et plus encore demain, ces pyramides ont une base qui rétrécit au point de devenir des obélisques, voire même, des pyramides inversées, les bras étant de plus en plus souvent remplacés par des cerveaux.

Parmi nos dirigeants politiques et leurs conseillers, il y a de chauds partisans d'un réel libéralisme. C'est leur droit, mais, s'ils étaient cohérents avec eux-mêmes, ils devraient agir sur les structures et les mentalités, tant au niveau de l'État et des administrations que des organismes de financement. En effet, a-t-on déjà vu une économie libérale fonctionner avec des financiers aussi frileux et une panoplie de lois et de règles aussi compliquées, pointilleuses et hermétiques que celles de pays totalitaires ? Il faut préciser que les vrais responsables de cette situation sont ceux qui prennent les mesures. Ceux qui les appliquent, même s'ils manquent parfois de discernement ou d'un esprit constructif, ne sont que des exécutants pour le compte du politique.

Si Bill Gates et Paul Allen avaient conçu Microsoft en France, il y a tout lieu de penser que leur entreprise serait restée une petite start-up sans devenir ou qu'elle aurait été rapidement rachetée et délocalisée aux États-Unis.

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à la valve cardiaque inventée par le professeur Carpentier. Cette valve permet à la société californienne Edwards de réaliser un milliard de dollars de chiffre d'affaires et de créer des centaines d'emplois aux États-Unis (Le Monde du 28 octobre 2008). Le même professeur Carpentier développe aujourd'hui un cœur artificiel et il se bat pour que ce cœur reste en France. A-t-on les financements, les structures et la réactivité indispensables pour qu'il puisse réussir sans être doublé par d'autres ?

Le cas de ce chercheur est exemplaire à plus d'un titre :

– Son impossibilité la première fois, sa difficulté la seconde fois à trouver ou à monter une structure en France pour exploiter une invention majeure ;

– La coopération technique extrêmement fructueuse avec des équipes (du groupe Matra devenu EADS) très pointues dans des domaines sans liens avec le médical.

Un autre point très important à prendre en compte est celui des activités financières spéculatives. Faibles autrefois, elles sont en passe de devenir prépondérantes et de conditionner toute notre économie. Or, peut-on laisser la spéculation avec des capitaux virtuels prospérer de crise en crise et déstabiliser les économies et les entreprises aux activités bien réelles qui assurent l'essentiel des revenus et des emplois du pays ? Le comble est que les États sont obligés de voler au secours des spéculateurs afin d'éviter l'effondrement de l'ensemble de l'économie. En clair, les gains du monde virtuel sont privatisés tandis que les pertes qu'il provoque dans le monde réel sont nationalisées.

Nos gouvernants vont-ils prendre conscience un jour que le système financier est devenu instable par nature et qu'il ne peut générer que catastrophe sur catastrophe. Que l'argent vite et indument gagné fait perdre tout sens moral et tout sens des réalités à ceux qui l'amassent. Dit d'une façon plus triviale, l'argent rend fou. Quant à la notion de responsabilité, elle n'existe plus dans ce milieu grisé par des gains faramineux sans risques puisque les gains sont immédiatement transformés en bonus tandis que les pertes sont à la charge de la collectivité. Six milliards d'individus sont à la merci de la démesure et de l'irresponsabilité de quelques milliers de personnes !

Il y a dans le monde une abondance de capitaux flottants à la recherche de placements de plus en plus rémunérateurs. Les milliers de *traders* qui gèrent ces fonds ont tous les mêmes informations aux mêmes instants. Il en résulte des tsunamis financiers et des bulles qui ne peuvent plus être maîtrisés et qui génèrent des catastrophes en série. Sans compter les « brebis galeuses » qui gèrent pour leur propre compte et font des montages frauduleux. Mais pourquoi changeraient-ils de comportement puisque leur système fonctionne à merveille et qu'ils bénéficient de la complicité des différents états.

Si les gouvernements n'osent pas affronter les « dieux » de la finance, peut-être pourraient-ils au moins préserver nos économies des conséquences de leurs agissements.

Protéger nos économies des dérives spéculatives

Pour protéger nos économies, nous devrions distinguer l'économie réelle de l'économie virtuelle et déconnecter les activités financières spéculatives des activités traditionnelles.

L'économie virtuelle s'est particulièrement développée avec l'Internet depuis une quinzaine d'années. Très vite elle a suscité un emballement irraisonné, créant une bulle qui a rapidement explosé. Les perturbations qui en ont résulté sur l'économie réelle ont été relativement mineures, car il y avait peu d'interactions entre ces deux mondes. En revanche, le monde bancaire et

financier est au cœur de tout le système économique, réel comme virtuel. La moindre défaillance de celui-ci entraîne des défaillances en cascade dans l'ensemble de l'économie comme l'a montré la crise qui touche toute la planète à partir d'octobre 2008. Il est donc fondamental de faire en sorte qu'il ne puisse plus en être ainsi à l'avenir.

Au risque de paraître un peu caricatural aux spécialistes, les activités des institutions bancaires et financières peuvent être classées en trois grandes catégories :

1. Les activités bancaires traditionnelles, bien réelles, qui concernent les particuliers et les entreprises ;
2. Les activités de placements pour le compte des clients, mais à leurs risques ;
3. Les activités spéculatives pour leur propre compte.

Sous réserve de prendre quelques précautions, les deux premières ne sont pas de nature à mettre en péril l'ensemble de l'économie. Mais, contrepartie de la sécurité, leur rentabilité est moyenne. En revanche, la troisième peut rapporter beaucoup d'argent... ou en faire perdre encore plus, avec toutes les conséquences que nous connaissons maintenant.

Il faut aussi noter qu'en temps de crise, l'opacité des comptes des banques est un facteur de blocage. En effet, comme elles sont toutes interconnectées dans le cadre de leurs activités, les craintes de défaillances bloquent le système. Et, comme nos économies ne peuvent pas fonctionner sans argent tant qu'un petit génie de l'Internet n'aura pas organisé un système de troc au plan planétaire, les banques peuvent entraîner l'ensemble des entreprises et des pays dans la faillite.

À partir du moment où seule la spéculation peut faire chuter l'ensemble des banques et, par effet domino, toute l'économie, il faudrait isoler les activités financières spéculatives des activités bancaires traditionnelles. Ce qui reviendrait à interdire aux banques ayant des activités traditionnelles toute activité spéculative pour leur propre compte et toutes les opérations à risques, autres que celles de leur métier de base. Quant à celles qui voudront spéculer, elles pourront le faire à l'intérieur de leur monde, sans réelles conséquences pour l'ensemble du système dès lors qu'elles ne seront pas ou peu concernées par les activités traditionnelles.

Autrefois, il y avait des banques dites de dépôts et des banques dites d'affaires. C'est le même esprit, avec des banques pour l'économie réelle et des banques pour les activités spéculatives.

Par ailleurs, il faudrait interdire le secret bancaire au plan mondial et encadrer les paradis fiscaux dans des règles très strictes. Ces nouvelles réglementations internationales devraient permettre aussi d'exercer un certain contrôle sur les mouvements de fonds du grand banditisme, du terrorisme, des trafics humains, de drogues et autres. Sans oublier les pays pauvres qui sont pillés en toute impunité par leurs classes dirigeantes, chefs d'État en tête. Aux États et à la justice d'avoir connaissance des mouvements de fonds illégaux afin d'agir.

Il faudrait aussi redéfinir les missions des gendarmes des bourses qui semblent, en France comme aux États-Unis et certainement ailleurs, bien complaisants et sous influences. Outre les contrôles qui font partie de leurs missions actuelles, et qui devraient être renforcés, il serait nécessaire qu'ils surveillent :

- Le strict respect par les banques de l'économie réelle et leurs filiales des règles (à instituer) leur interdisant les opérations à risques et les activités spéculatives pour elles-mêmes.
- Les bulles en formation afin d'anticiper les conséquences de leur éclatement et permettre aux États d'intervenir avant qu'elles ne deviennent incontrôlables.
- Les fonds et les établissements qui s'avèrent être sensiblement plus performants que les autres.

Il faut définir des règles et se donner les moyens de contrôler leur respect, moyens qui doivent être indépendants de tous les pouvoirs et, surtout, de celui de l'argent. Mais, comme l'imagination des spéculateurs est sans limites et sans scrupules, il faut être très vigilant sur tout ce qui peut sembler hors-norme, nouveau, particulièrement performant.

Un autre chantier très important serait l'encadrement, c'est-à-dire le contrôle, des marchés des matières premières et des produits agricoles. En effet, il suffit de quelques spéculateurs pour déclencher des variations de cours sans liens avec la loi de l'offre et de la demande. Ces hausses et ces baisses très excessives ont des bases le plus souvent virtuelles, mais des conséquences bien réelles. Elles constituent une source supplémentaire de déséquilibres des marchés dont les principales victimes sont plusieurs milliards d'individus de pays pauvres.

Lutter contre la dictature des profits et des gains

Nous avons dit à plusieurs reprises que l'excès de profits et de gains était mortifère pour notre économie. Reste à le démontrer, ce que nous allons nous employer à faire ici en abordant quatre facteurs qui nous semblent essentiels.

1. Les sociétés qui font des profits importants (en pourcentage de leur chiffre d'affaires) sont des cibles privilégiées pour les prédateurs, les spéculateurs, les fonds de pension et d'investissement, tous à la recherche de rendements toujours plus élevés et de plus-values. De ce fait, le management de ces sociétés est soumis à des pressions constantes avec comme principal, sinon seul objectif la croissance des marges et des résultats. Et comme les aléas de la conjoncture, des marchés et des facteurs internes ne permettent pas d'atteindre en permanence les objectifs assignés par ces actionnaires dominants, les amplitudes des cours de bourse sont très excessives. Les hausses satisfont tout le monde tandis que les baisses inquiètent les mêmes, mais plus encore les banquiers des entreprises, ce qui peut entraîner de graves conséquences pour celles-ci.

2. Ces superprofits génèrent des gains aussi démesurés qu'illégitimes pour les principaux dirigeants qui en perdent tout sens des réalités, et tout sens moral⁶. Et, comme leur ego et leur valeur sur le marché des dirigeants s'évaluent en millions d'euros gagnés, leur avidité est sans limites. De ce fait, leur priorité est la gestion de leur carrière et celle de l'entreprise à court terme, sacrifiant le moyen et le long terme. Quant aux responsabilités que les dirigeants devraient assumer vis-à-vis de leurs partenaires et en premier lieu, à l'égard de leurs salariés qui participent, chacun à son niveau, au succès (ou à l'échec) de l'entreprise, elles ne semblent pas faire partie de leurs préoccupations. 2008 aura été une année particulièrement révélatrice dans le domaine.

⁶ Pour illustrer l'état d'esprit de ces « grands » dirigeants salariés, nous évoquerons la réponse de l'un d'eux quand Benoît Duquesne, dans « *Complément d'enquête* », s'étonnait du montant du parachute doré dont il avait bénéficié, en plus de tout le reste que nous ne détaillerons pas ici. Il estimait que c'était normal. Pour le justifier, il a évoqué son état de fortune, très inférieur à celui de Bernard Arnault, laissant entendre qu'il y avait là une certaine injustice. Or, il avait démarré sa vie sans patrimoine et avait toujours été salarié. À l'inverse, sa référence était née riche et avait développé sa fortune en prenant les risques d'un entrepreneur.

Personne ne lui aurait reproché ses gains s'il avait été un entrepreneur talentueux (et honnête), au lieu d'avoir été un dirigeant salarié qui a mené son groupe au bord du gouffre, sans doute en bonne partie en raison de ses ambitions et de ses préoccupations personnelles.

3. Pour obtenir des résultats très élevés, il faut réduire tous les coûts : les achats, la sous-traitance, les coûts de structure et les masses salariales, déterminées par les effectifs et le niveau des rémunérations. Et agir sur les éléments constitutifs des produits, quitte à les rendre moins compétitifs.

L'homme clé n'est plus celui qui construit le futur de l'entreprise, c'est le *cost killer*, celui qui réduit les coûts sans états d'âme.

Il faut renoncer aux activités qui dégagent de faibles marges comme, par exemple, les ventes de véhicules aux grandes flottes qui impliquent des remises importantes. Même si ces ventes génèrent un (petit) profit, elles n'en font pas moins baisser les ratios de profitabilité sur lesquels l'entreprise est jugée par les analystes financiers. Il en résulte des pertes de parts de marchés, mais, surtout, des pertes d'emplois pouvant aller, à terme, jusqu'à la fermeture d'usines et la faillite de sous-traitants.

Il faut aussi mettre une pression permanente sur le personnel, au risque de rendre leur vie difficilement supportable au point d'en conduire certains au suicide.

Il faut enfin éviter de prendre des risques en investissant dans de nouveaux produits, services ou technologies, et sur de nouveaux marchés. D'autant que leur rentabilité à court et moyen termes est négative ou faible. Or, c'est précisément ce dont les entreprises ont le plus grand besoin pour assurer leur pérennité et la France pour se relancer.

4. Depuis quelques dizaines d'années, les exigences de rendement des fonds de placement ne cessent d'augmenter. Est-il imaginable qu'ils puissent revenir d'eux-mêmes à des niveaux raisonnables, compatibles avec un développement sain et durable de nos économies ? La réponse étant évidemment non, seuls les États ont le pouvoir d'imposer des limites à leurs appétits gargantuesques.

Sur la base de ce diagnostic, de quels moyens dispose l'État pour essayer de modérer ces excès ? Bien évidemment, commencer par supprimer toutes les aides, subventions et dégrèvements fiscaux et sociaux à quelque titre que ce soit, puis repenser sa politique fiscale et d'aide.

Par exemple :

– Instituer un impôt progressif sur les bénéficiaires qui soit basé sur leur pourcentage du chiffre d'affaires en lieu et place du taux fixe actuel. Et avoir un taux plus faible (par exemple divisé par 2), ou nul, pour les bénéficiaires réinvestis dans les secteurs définis comme prioritaires par le gouvernement : nouvelles technologies, environnement, etc.

– Supprimer tous les avantages fiscaux et sociaux sur les gains des dirigeants et les surtaxer au-delà d'un certain niveau (par exemple 20 fois le salaire moyen temps plein des salariés les moins bien payés de l'entreprise). Ceci serait aussi un moyen de rétablir une certaine solidarité et communauté de destin à l'intérieur des entreprises.

– Lutter contre l'évasion fiscale. Pourrait-on partir du bénéfice consolidé au plan mondial et l'imposer au prorata de la part d'activité française s'il est supérieur à celui déclaré en France ?

Il est évident que ces mesures devraient être prises au moins au niveau de l'Europe et, si possible, du monde développé et émergent.

Pour se résumer, il faudrait supprimer tous les impôts et taxes supportés par les entreprises pour les remplacer par des impôts et taxes éthiques pouvant, dans certains cas, être négatifs. Et faire de même pour les aides et subventions.

Pour compléter ce thème de l'imposition des sociétés, nous aurions aimé faire une remarque importante.

Une grande majorité de la population et des partis politiques sont pour taxer les entreprises en lieu et place des consommateurs ou des particuliers. C'est ignorer que toutes les charges supportées par les entreprises se retrouvent nécessairement dans leurs prix de revient, et donc de vente. Elles sont donc payées *in fine* par les consommateurs, avec deux incidences importantes :

– Les entreprises appliquent leurs marges sur ces charges, comme sur tous leurs coûts. La conséquence en est que les consommateurs paient plus que s'ils supportaient ces charges directement sous la forme, par exemple, d'une TVA additionnelle ;

– Toutes les charges et taxes supportées par les entreprises grèvent leurs prix de revient et donc leur compétitivité, entraînant leur disparition à terme.

En conséquence, il faudrait :

– Supprimer progressivement les charges et les taxes supportées par les entreprises. Elles auraient ainsi la possibilité de réduire leurs prix de vente, ce qui améliorerait leur compétitivité. Mais, dans le même temps, imposer plus leurs bénéfices ;

– Faire supporter ces charges et taxes par les consommateurs et les contribuables ;

– Instaurer, non pas la règle des trois tiers de notre Président, mais celle des quatre tiers chère à Pagnol : un « tiers » pour l'État (impôts sur les bénéfices), un « tiers » pour les salariés, un « tiers » pour les actionnaires et un « tiers » pour les investissements. Quant aux dirigeants, ils devraient émarger dans cette distribution, à égalité et modérément, sur la part des actionnaires et sur celle des salariés ;

– Refonder nos institutions pour en réduire les coûts, et donc les charges supportées par les contribuables ;

– Abolir le servage. Louis XVI l'a aboli sur les domaines royaux le 8 août 1779. Puis la révolution de 1789 a généralisé la mesure. C'est vrai pour le servage visible, officiel. Mais qu'en est-il des produits dérivés ? Nous ne parlerons pas ici des négriers qui exploitent des millions de clandestins qui essaient de fuir des guerres, des régimes dictatoriaux, ou la misère de leur pays dans l'espoir d'un avenir moins catastrophique. Non, nous ne parlerons que de la dictature du profit qui génère une forme de servage pour les salariés, les fournisseurs et les sous-traitants. Certes, ils sont libres de changer d'employeur ou de client. Mais, dans les faits, ils ne peuvent pas, ou n'ont pas les moyens de prendre ce risque. D'autant qu'ils ont toutes les chances de subir des conditions similaires avec les autres entreprises. Les chaînes sont virtuelles, mais elles n'en sont pas moins inadmissibles.

Prenons l'exemple des employés d'un Carrefour de Marseille déjà évoqué au chapitre « *Moderniser nos rapports sociaux* ». Ils subissent des conditions d'emploi et de rémunération à la limite de l'admissible au XXI^e siècle dans un pays riche comme le nôtre. Tout ça pour permettre aux dirigeants de bénéficier de revenus considérables et de verser de généreux dividendes aux actionnaires.

Il n'est pas possible de laisser perdurer de telles pratiques, d'autant que, si les autorités des principaux pays développés n'y mettent pas bon ordre, les disparités de revenus continueront à exploser, avec une forte augmentation du nombre de travailleurs pauvres. C'est d'autant plus insupportable que les très hauts revenus ne participent plus aux redistributions sociales quand ils s'évadent, ou dans une faible proportion quand ils restent en France.

Comme l'évocation de l'aspect moral ou civique a toutes les chances de laisser tout ce monde indifférent, nous évoquerons les risques de troubles sociaux graves et de dégradation de la conscience professionnelle des « serfs », c'est-à-dire que le système court à sa propre perte. Belle perspective.

Rétablir le Commissariat général du Plan

Quelques secteurs lourds (aéronautique et spatial, trains à grande vitesse, nucléaire, armement et production d'énergie) et quelques groupes parmi les leaders mondiaux masquent la triste réalité de notre économie. En effet, nous nous sommes mis hors course des biens d'équipement industriel et ménager et nous ne prenons pas les moyens d'exister sur les marchés des nouvelles technologies et des équipements de demain. Bien sûr, on pourra toujours mettre en avant quelques réussites à notre petite échelle, mais, malheureusement, elles ne font que diversion. La réalité est illustrée par la balance commerciale dans son ensemble et, pire encore, par celle des nouvelles technologies.

Regardons le parc automobile des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud : les marques françaises sont bien représentées dans le parc ancien, peu ou pas dans le parc récent.

Nous sommes les champions pour les grand-messes comme le Grenelle de l'environnement dont nous ne cessons de nous gargariser. Pour quels résultats ? Des contraintes et des coûts supplémentaires pour la population, mais les retombées industrielles ? Pas grand-chose. Avons-nous des réalisations en cours ? Développons-nous des filières d'excellence avec des débouchés sur les marchés mondiaux ? Pendant ce temps, un pays émergent, la Chine, construit une ville écologique de 10.000 habitants pour 2012. Cette ville servira de vitrine à leur industrie du bâtiment, à leurs technologies vertes et ils imposeront leurs standards.

Pendant que les autres pays agissent, la France se perd en palabres.

Quel est notre classement dans le domaine des nouvelles technologies, en termes de brevets, mais surtout de brevets exploités chez nous ?

Quel est son classement dans les biens d'équipements pour lesquels il y a des marchés importants, notamment dans les pays émergents ?

Le général de Gaulle a créé le 3 janvier 1946 le Commissariat général du Plan et le Premier ministre Dominique de Villepin l'a supprimé le 26 octobre 2005, entérinant ainsi une situation de fait : il n'y avait plus de Plan depuis 1993 ni de visions d'avenir depuis 1975. Un Centre d'analyse stratégique, auquel sont soumises quelques réflexions d'intérêt général, a été créé en 2008. Mais avec quelles ambitions et quels moyens ? C'est d'autant plus triste que nous avons des centres de recherches qui pourraient être assez performants. Hélas, nous n'en tirons pas grand-chose, laissant le soin à nos concurrents d'exploiter leurs inventions et leurs idées.

Aux 30 glorieuses, orchestrées par un Plan et par une vision à long terme des deux premiers Présidents de la V^o République, ont succédé les 30 piteuses, sans plan ni visions. On consomme, on dépense l'argent qu'on ne gagne pas, on laisse se dégrader notre système social et notre patrimoine..., mais on invente les RTT et les 35 heures pour diluer le chômage, technique qui a si bien réussi à l'Union soviétique. Les fourmis des années 1960 ont été transformées en cigales par nos politiques. Fourmis qui ont été critiquées en 1991 par un Premier ministre, Édith Cresson. Il est vrai qu'elles étaient japonaises et faisaient une concurrence déloyale à nos cigales.

L'Occident inventait et produisait pour le monde entier jusqu'à ce que le Japon vienne perturber le club. Puis se sont invités quelques pays du Sud-est asiatique. Plus récemment, la Chine, l'Inde, le Brésil, et bien d'autres pays de moindre importance. Tous contribueront à nous rappeler les dures réalités d'un monde que nous avons cessé de dominer. Alors, dans ce contexte, comment peut-on raisonnablement imaginer qu'il suffit de subventionner l'emploi des jeunes, des seniors et des autres, de défiscaliser les heures supplémentaires (vraies ou fausses), etc., pour que nos entreprises se développent et embauchent ? Elles ne recrutent ou ne font faire des heures supplémentaires que si elles ont du travail, c'est-à-dire si elles ont remporté des marchés ou développé leurs ventes. Dans le cas contraire, elles réduisent leurs effectifs et leurs horaires. Seuls les chasseurs de primes prennent des dispositions, qui peuvent être de simples habillages,

pour toucher des subventions et des allègements fiscaux, en pure perte pour l'État, pour l'économie du pays et pour l'emploi.

A-t-on calculé le nombre d'emplois perdus du fait de notre déficit commercial, et combien seraient créés avec un excédent équivalent ? Et les rentrées fiscales et sociales qui en résulteraient ?

Les solutions à nos problèmes ne viendront pas d'aides, d'incitations à l'emploi ou de lois. Elles viendront d'une économie dynamique, créative et à l'écoute des besoins des marchés mondiaux. Seul l'État, avec un Plan réinventé, peut définir les grandes orientations, les créneaux à exploiter, et mettre en place une politique qui incite et aide les entreprises à s'y engager, et notamment les PME les plus dynamiques et inventives. Sans un authentique chef d'orchestre, ce ne sera que cacophonie et gaspillage de nos moyens et de nos chances d'en sortir. Le mouvement brownien n'a jamais produit d'énergie utile.

Ainsi, les quatre grandes questions que doivent se poser les acteurs directs ou indirects de l'économie sont :

1. Quels sont les marchés d'avenir, à quelles conditions et dans quels délais ?
2. Qu'attendent les clients et les clients potentiels des cinq continents ? Que pourrions-nous leur proposer parmi ce que nous avons et ce que nous développons ou pourrions développer dans nos laboratoires et dans nos entreprises ?

Le cumul de la crise économique qui sera longue et sévère, et les impératifs environnementaux devraient faire profondément changer les modes de production et de consommation. C'est un facteur important à intégrer dans la définition des nouveaux produits et des services à promouvoir. C'est une fantastique opportunité à saisir au plus vite.

3. Comment pourrions-nous être présents sur les principaux marchés mondiaux avec des produits de qualité, compétitifs sur le plan technique ainsi qu'au niveau des prix et des services attachés ?

4. Comment pourrions-nous inciter et aider une sélection de PME à y prendre une place significative ?

Si le temps est de l'argent, il est parfois beaucoup plus. Il est devenu une question de survie économique. Autrefois, les processus étaient lents et les marchés nationaux. Aujourd'hui, ils sont mondiaux et évoluent très vite. Les très grandes entreprises peuvent rester dans la compétition si elles sont bien dirigées. En revanche, les PME, aux structures légères et aux moyens financiers limités, ne peuvent pas affronter seules la compétition mondiale. Elles doivent pouvoir compter sur des organisations efficaces et très réactives, mises en place au niveau national sinon européen. Il faut leur permettre d'être présentes sur les principaux marchés mondiaux dès qu'elles ont un nouveau produit à proposer. Il faut aussi assurer les risques, voire mutualiser une partie des gains et des pertes. Une grande entreprise peut supporter un échec. Une PME et son Dirigeant s'en relèvent rarement.

La création d'entreprises conquérantes est indispensable. Encore faudrait-il que les structures d'accompagnement techniques, commerciales et financières soient efficaces, très réactives, et partagent les risques. Pourquoi trouve-t-on si peu de *success-stories* françaises, et si modestes ?

Une idée est parfois avancée : que des sociétés importantes, bien implantées à l'international, fournissent une infrastructure et un support technico-commercial aux PME désireuses de se développer à l'étranger. C'est une solution à condition que les sociétés porteuses mettent en place des structures spécifiques ayant un statut de Fondation, car on ne peut pas espérer une rentabilité à court terme. Et il ne faut pas que le temps et les moyens consacrés aux sociétés portées le soient aux dépens de la porteuse, sinon le portage sera ni efficace ni pérenne.

En fait, il faudrait créer des organisations similaires aux *Sogo-Shoshas* qui ont permis aux sociétés japonaises, en dépit de leurs handicaps à l'international, de conquérir le monde entier rapidement et efficacement.

Instituer une période de probation

Les administrations sont très réticentes à l'égard de ce qui est nouveau et qui n'entre pas dans des réglementations existantes. Elles s'opposent d'autant plus volontiers que le principe de précaution est un excellent prétexte pour ne rien faire. Or, par définition, ce qui est issu de technologies nouvelles n'a pas sa cohorte de normes et de réglementations. Mais, comment notre économie pourrait-elle rester, plus exactement revenir, dans la course mondiale si tout ce qui est innovant est bloqué ou très retardé par des administrations au prétexte qu'il n'y a pas de règles applicables, ou que le cas n'est pas explicitement prévu dans les textes.

Les démêlés ubuesques des promoteurs de piscines bio avec leurs autorités de tutelle fournissent une belle illustration des aberrations de notre système politico-administratif. La description qui en est faite ici est largement inspirée de l'article paru dans le Monde2 du 19 juillet 2008.

Depuis des millénaires, l'homme se baigne dans les eaux plus ou moins propres des rivières, des lacs, voire de mares, sans conséquence notable, hormis des noyades qui n'ont rien à voir avec la qualité de l'eau, et quelques typhoïdes.

Depuis 25 ans, Allemands, Autrichiens et Suisses ont mis au point des piscines bio qui reproduisent la nature. Ils évitent ainsi les ajouts de produits chimiques, polluants et nocifs pour l'homme. Il est intéressant de noter à ce sujet que les maîtres-nageurs ont obtenu depuis 2003 que leurs fréquentes affections respiratoires soient reconnues comme maladies professionnelles. Sans compter les allergies de ceux qui se baignent dans ces eaux désinfectées et désinfectantes.

Depuis 2002 en France, quelques maires ouvrent des piscines bio pour le plus grand plaisir de leurs administrés. Mais pas pour le leur en raison de l'opposition de l'administration de tutelle concernée. Il faut dire que le ministère de la Santé, dont elle dépend, ne l'aide pas beaucoup. Il est vrai aussi que la psychose actuelle liée au principe de précaution leur impose de le respecter scrupuleusement, du moins quand il n'y a pas un contre-pouvoir puissant en face.

Le maire de La Chapelle-Saint-Sauveur, en Saône-et-Loire, a joliment résumé la situation : « Ça, c'est la France ! L'écologie, ça fait bien dans les discours, mais faudrait que l'administration se réveille un peu, que les fonctionnaires ne restent pas entre eux, bloqués sur leur intranet. Faudrait qu'ils aillent voir un peu sur Internet ce qui se passe en Allemagne par exemple ! »

Ces piscines sont dans l'illégalité, alors que les analyses pratiquées tous les 15 jours depuis 2002 montrent que l'eau est potable. Potable : « qui peut être bu sans danger pour la santé » dit le Petit Robert. Peut-on en dire autant de l'eau de nos piscines traditionnelles ? Heureusement, quelques panneaux « Baignades interdites » permettent de cacher à l'administration les centaines de personnes qui se baignent.

À se demander à quoi sert de payer une armée de fonctionnaires et de politiques pour en arriver là.

Restons sur le cas exemplaire de ces piscines pour en analyser les conséquences. Elles se situent à trois niveaux :

1. Nous nous privons de l'agrément procuré par ces piscines, tant pour la population que pour l'environnement. Sans compter les économies que réaliserait la Sécurité sociale ;

2. Des maires doivent se mettre dans l'illégalité pour l'intérêt général, et pour que le pays évolue ;

3. L'économie du pays. Si nous sommes parmi les premiers à développer une nouvelle technologie, nous pouvons l'exploiter pour nous et l'exporter, ce qui est bon pour nos emplois et pour nos finances. À l'inverse, si nous arrivons après les autres (20 ans après nos trois voisins dans le cas présent) et sur « la pointe des pieds », nous importerons le savoir-faire, les équipements et les produits. Les conséquences sont simples : moins d'emplois et plus de déficits pour notre balance commerciale et nos finances.

Doit-on s'opposer à la mise en œuvre de cette technologie, nouvelle pour nous, ancienne pour nos voisins, ou s'y pencher sérieusement afin de la promouvoir le plus vite possible ? Et ne pourrait-on pas envisager deux grands projets dans le domaine qui nous permettraient, peut-être, de rattraper notre retard et de nous positionner parmi les leaders des piscines bio ? Par exemple, au lieu de faire « Paris Plage » à grand renfort de millions et de perturbations dans le centre de Paris, pour une opération qui ne dure qu'un mois, ne pourrait-on pas transformer les lacs du Bois de Boulogne et de Vincennes en immenses piscines bio permanentes ? Le coût global à moyen terme serait sans doute équivalent. En revanche, le nombre de bénéficiaires serait bien supérieur et la nuisance pour les Parisiens nettement inférieure. Et, peut-être que ce projet conduirait la Mairie de Paris à s'intéresser, enfin, à ces Bois quasiment laissés à l'abandon.

Cet exemple montre qu'il faudrait instituer un statut pour le « noviciat » des produits issus des technologies nouvelles. Il s'agirait de définir un temps de probation pendant lequel ces produits seraient mis sous contrôle afin de déterminer s'ils peuvent être validés ou non. À l'image de ce qui se fait pour les nouveaux médicaments.

Conclusion

Faudra-t-il une succession d'échecs et de crises mondiales pour que nos dirigeants, la classe politique dans son ensemble, les administrations et les entreprises prennent conscience du mal français et des dérives d'un système économique entre les mains de prédateurs sans scrupules ?

Depuis une trentaine d'années, nos gouvernants dépensent des sommes considérables pour soulager les douleurs des uns aux dépens des autres. Mais pratiquement rien n'est fait pour s'attaquer aux causes du mal, c'est-à-dire pour aider nos entreprises à concevoir, produire et vendre les produits et les services qui intéressent les marchés mondiaux.

Tant que nos gouvernements n'admettront pas que leurs actions ne permettent pas de résoudre les causes, mais seulement de soulager les effets, nous n'aurons aucun espoir de voir la France se redresser. D'autant que l'Éducation nationale persévère à dispenser à nos jeunes une formation obsolète, inadaptée, inefficace qui laisse beaucoup d'entre eux hors du marché du travail.

Toutes les mesures « radicales » qui ont été préconisées dans ce qui précède ne l'ont pas été par pur sadisme ou par anti qui que ce soit ou quoi que ce soit. Elles résultent de l'expérience d'une vie passée sur le terrain, là où se font (et parfois se défont) les choses.

Nos voisins ont fait de profondes réformes. Pendant ce temps, nous faisons des aménagements et des lois parapluie qui ne servent à rien si ce n'est à rendre encore plus difficile le métier d'entrepreneur et désespérante la vie en France.

Très emblématiques des dysfonctionnements de l'exécutif et du législatif réunis sont les lois à l'image de celle du droit au logement opposable (DALO). Cette loi du 5 mars 2007 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008. Il n'y a rien à redire sur la loi elle-même. On l'aurait rêvée inutile alors qu'elle est inapplicable, ce que ses promoteurs ne pouvaient ignorer. En effet, il y a au moins trois millions de non ou mal logés en France et un nombre de mises en chantier de logements chroniquement très insuffisant. Tartuffe a trouvé ses maîtres.

Va-t-on profiter de la crise, financière et économique, pour transformer notre pays comme il est aussi indispensable qu'urgent de le faire ? Ou va-t-on continuer à se cacher derrière des rideaux de mesures dont les résultats sont sensés être visibles en 2012, puis en 2017, puis... ?

Le monde évolue de plus en plus vite. Tous les pays qui comptent s'adaptent en faisant de vraies réformes qui ne sont pas toujours sans douleur. Quant à nous, depuis trente ans, nos gouvernements successifs conjuguent balançoires et chaises musicales.

Balançoire. Un gouvernement crée la police de proximité, le suivant la supprime, puis la recrée, puis certainement la supprimera à nouveau après avoir constaté qu'elle a échoué faute d'avoir disposé de l'organisation et des moyens nécessaires pour être efficace. Et il en va ainsi pour nombre de mesures : un éternel recommencement.

Chaises musicales. Les gouvernements successifs créent des taxes sur les uns pour pouvoir détaxer ou subventionner les autres... et réciproquement.

Il est très étonnant de constater à quel point ces aréopages d'esprits brillants sont intellectuellement paralysés au point de mettre en œuvre indéfiniment les mêmes mesures « ringardes » qui ont fait la preuve de leur inefficacité depuis des dizaines d'années. Personne ne semble avoir pris conscience qu'il faudrait *innover*, c'est-à-dire penser autrement, et sortir d'un enclos imaginaire qui bloque les esprits.

La rupture, c'est l'innovation et non l'accumulation effrénée de petites mesures surannées qui ne font que paralyser un peu plus notre économie sans régler le moindre problème. Les conséquences en sont l'appauvrissement de millions de personnes et celui du pays. Triste constat.

RÉFLEXIONS

Temps et Conditions de Travail

Parmi les dossiers tabous, intouchables, il y a la durée légale du travail. Elle est :

– La même pour tous. C'est une injustice totale, car elle ne tient pas compte des conditions dans lesquelles s'exercent les différents métiers. Peut-on justifier, au nom de l'égalité, un même horaire pour des emplois pénibles et/ou dangereux que pour des emplois exercés dans de bonnes conditions ? Évidemment non, et pourtant !

– Une variable d'ajustement (à la baisse) pour réduire artificiellement le chômage. Outre le fait que les réductions du temps de travail détruisent plus d'emplois qu'elles n'en créent, le faible impact de la France sur le monde laisse toute possibilité de dynamiser notre économie sans perturber les autres pays. En effet, nous représentons moins de 5 % de l'économie mondiale. Le plein emploi et des durées effectives de travail plus conséquentes n'augmenteraient notre part que 0,5 % environ. Mais, pour cela, il faudrait faire preuve d'un peu d'imagination.

Après cette introduction, on comprendra que le système actuel n'a pas notre assentiment, au nom de l'égalité et de l'évolution de notre économie : chômage, déficits, augmentation de la pauvreté.

Pour les métiers durs, éprouvants, dangereux, un horaire hebdomadaire de 35 heures se justifie. En revanche, pour une multitude d'autres, moins exposés, il devrait être sensiblement plus élevé. C'est aussi trop peu pour les cadres et, d'une façon générale, pour ceux qui ont des relations avec l'extérieur de l'entreprise. Et, ne parlons pas de ceux qui sont en dessous des 35 heures tout en bénéficiant d'autres avantages parce que leur entreprise est en situation de monopole. Le coût de ces privilèges, qui ne concernent qu'une minorité, est à la charge d'une majorité dont le sort est souvent loin d'être aussi favorable.

Le cas de l'EDF est assez emblématique sur le sujet. En effet, comment justifier des augmentations de tarifs de l'électricité quand les employés ont des horaires très en dessous de la durée légale et qu'ils bénéficient de multiples privilèges que n'ont pas la plupart de ceux qui payent leur électricité ?

Comme pour l'âge légal de la retraite, ne pourrait-on pas définir la durée légale du temps de travail d'un métier par rapport à l'espérance de vie de ceux qui le pratiquent ? C'est certainement un bon indicateur de sa pénibilité, objective (évidente) comme subjective (non évidente, mais bien réelle). Et, on évite ainsi toutes les discussions génératrices de conflits et d'abus.

Nos Conventions collectives décrivent par le menu les différentes fonctions, avec leurs droits et leurs devoirs. Ne pourraient-elles pas ajouter le temps légal de travail de chacune d'elles sur des bases décidées au niveau national, avec des minima et des maxima légaux pour un temps plein, par exemple entre 34 et 40 heures ? Au-delà, le salarié serait en heures supplémentaires, en deçà, il serait en temps partiel. Ainsi, l'ouvrier sur chantier serait sans doute à 34 heures tandis que le comptable dans les bureaux serait probablement à 40 heures. Quant à leurs heures supplémentaires, elles seraient comptées au-delà de 34 pour le premier et de 40 pour le second.

Ce système, s'il était généralisé à *tous* les salariés, ne serait-il pas plus juste que l'actuel où tout le monde est à 35 heures ou moins, quelles que soient les conditions de travail ?

Ensuite, il faudrait revoir la définition du temps de travail. Prenons l'exemple de beaucoup de salariés du petit commerce et de la grande distribution. Il est fréquent que, pour répondre aux

souhaits ou aux habitudes de la clientèle, leurs journées de travail soient coupées en deux, avec plusieurs heures (subies) d'interruption. Pour les salariés qui n'habitent pas à proximité de leur lieu de travail, toute coupure au-delà d'une heure correspondant à un repas devrait être prise en compte, c'est-à-dire payée en partie, sur un principe similaire à celui de l'astreinte.

Un autre point très important à évoquer est celui des conditions de travail, de l'ambiance, du stress, des relations entre les personnes (supérieurs, subordonnés, dans les services, entre les services) et du harcèlement. Celui-ci gâche la vie du harcelé et, la plupart du temps, celle de sa famille. Il diminue aussi sa productivité et la qualité de son travail, voire celles de son environnement. En d'autres termes, le harcelé devient un élément indésirable et nocif pour l'organisation. Bien évidemment, les responsables sont ceux qui harcèlent, leurs complices et ceux qui laissent faire sans réagir. De nombreuses campagnes nationales et des lois concernent plus particulièrement le harcèlement sexuel. Il faudrait les étendre et attirer l'attention de tous sur le harcèlement au travail, ou dans le cadre du travail : c'est à tous les intervenants (syndicats, représentants du personnel, directions des relations humaines, médecins du travail) d'être vigilants afin que les « couples » incompatibles soient séparés, et que des actions et des sanctions soient prises à l'encontre des personnes qui « pourrissent l'ambiance » au travail, ou abusent de leur autorité hiérarchique.

Il en va de l'intérêt des salariés comme de celui des entreprises. Un salarié heureux au travail sera plus efficace. Il vivra mieux dans sa sphère privée et coûtera moins cher à la sécurité sociale. À l'inverse, celui qui est malheureux dans son cadre professionnel travaillera mal, aura un comportement nocif et désagréable pour les autres, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée. Il aura souvent des arrêts maladie et ne pensera qu'à partir à la retraite.

Il est plus que probable qu'une grande majorité des personnes préféreraient travailler 40 heures dans une bonne ambiance que 35 dans une mauvaise. D'ailleurs, le passage de 39 à 35 heures n'a pas été apprécié par tous en raison du stress supplémentaire qui en a résulté dans bien des cas.

Plus que le temps de travail, c'est sa qualité qui est déterminante pour l'entreprise, ainsi que la capacité des équipes à travailler ensemble avec une bonne coordination. C'est d'ailleurs ce que réussissent beaucoup mieux que nous les Allemands et les Japonais, plus disciplinés et plus collectifs.

Mettons de l'humain dans nos relations, la vie sera moins difficile, le travail plus efficace et de meilleure qualité, puis la confiance reviendra. Il est frappant, et très inquiétant, de constater la dégradation des rapports humains dans toutes les circonstances de la vie, et désolant de voir la baisse de qualité du travail à tous les niveaux. Quelqu'un qui se sent concerné fera son maximum, celui qui ne l'est pas fera du temps de présence ou négligera son travail.

Pour être concerné et motivé, il faut se sentir soutenu, valorisé, responsabilisé, respecté pour ce que l'on est, et payé pour ce que l'on vaut ou ce que l'on fait. Il faut aussi une hiérarchie compétente et respectueuse des personnes, avec un éventail des salaires décent et cohérent.

Une remarque s'impose. Le dialogue social et la gestion du personnel sont loin d'être parfaits dans les entreprises privées. Et pourtant, ils semblent être d'un bien meilleur niveau que dans les entreprises des secteurs publics et parapublics où directions et syndicats pratiquent la gestion par le conflit, traduite par la grève, au mépris du personnel et des usagers. C'est inadmissible à tous points de vue. Un changement des mentalités dans la gestion des hommes devrait faire l'objet d'un chantier prioritaire du gouvernement, voire de la Présidence de la République puisque c'est elle qui semble (à tort) initier et gérer tous les dossiers.

Il faudrait aussi examiner l'ensemble des éléments (rémunérations, primes, avantages, horaires et jours de congé, etc.) dont bénéficient les salariés des différentes entreprises, y

compris ceux du public et du parapublic. En effet, à un moment où toutes nos institutions devraient être repensées, il serait nécessaire et juste de rétablir une certaine équité entre les différents statuts. Ceux-ci résultent des vicissitudes de cinquante ans d'une gestion parfois inconséquente et/ou manquant de rigueur, éventuellement pour « acheter » une (toute) relative paix sociale. Pourquoi ne pas unifier tous les statuts de salarié ?

Les paramètres de certaines entreprises ou de certains métiers ont profondément changé sans que les conditions d'emploi et de rémunération des salariés concernés évoluent. Il n'est ni sain ni normal, que 65 % de jeunes souhaitent rentrer dans les entreprises publiques ou parapubliques alors que leurs besoins futurs ne devraient pas dépasser 10 à 15 % des arrivants sur le marché de l'emploi.

De dérives d'hier en dérives d'aujourd'hui, nous générons de plus en plus d'inégalités et de pauvreté, ce qui est inadmissible et dangereux. Il ne s'agit pas d'instituer un régime totalitaire où tout serait normé, mais d'actualiser les statuts en fonction des conditions d'aujourd'hui, de rechercher une certaine équité et d'intégrer les nouvelles dispositions (durée légale du travail, âge de la retraite, etc.).

Nous vivons sous un ancien régime alors que le monde qui nous entoure est passé à un nouveau régime. Si nous n'en tirons pas rapidement les conséquences, c'est-à-dire si nous ne nous adaptons pas aux conditions nouvelles, notre modèle français, déjà agonisant, ne sera plus qu'un vieux souvenir, et la France deviendra un musée.

Mixité sociale : du discours à la réalité

La mixité sociale est un thème récurrent du monde politique et médiatique qui a toutes les chances de rester d'actualité longtemps. Et pour cause, rien n'est fait pour y parvenir, parfois bien au contraire. Citons deux exemples :

1. La mesure qui vise à interdire les HLM aux locataires ayant, par leur réussite professionnelle, des revenus supérieurs à un plafond. Existe-t-il un meilleur moyen pour que les HLM et les quartiers à forte densité d'HLM deviennent plus encore des ghettos de pauvres et d'accidentés de la vie ?

Et que vont devenir ceux qui sont trop riches pour rester dans leur logement HLM et pas assez pour aller habiter dans le secteur libre ? De nouveaux accidentés de la vie ?

2. Le maire de Paris, au cours de sa première mandature, a racheté des appartements ou des immeubles « bourgeois » pour en faire des logements sociaux (ou à loyer modéré). Ce faisant, il a payé très cher des m² existants, au lieu d'en construire à meilleur compte. Avec les économies qu'il aurait ainsi réalisées, il aurait pu remettre en état les logements insalubres et dangereux du parc immobilier de la ville qui sont une véritable honte. Par ailleurs, en retirant des biens du marché, il a contribué à faire monter les prix de l'immobilier.

Certes, il avait certainement des arrière-pensées peu charitables envers les habitants réputés aisés des « beaux quartiers », dans lesquels il existe, pourtant, une assez grande diversité sociale. En d'autres termes, on trouve dans les quartiers dits riches une proportion significative de pauvres et de personnes d'origine étrangère alors qu'il n'y a pas ou quasiment pas de riches dans les quartiers pauvres.

La pénurie de logements a de beaux jours devant elle pour au moins quatre bonnes raisons :

- a. On ne construit pas assez, et particulièrement dans le logement social et à loyer modéré ;
- b. De plus en plus de logements sont retirés du marché de la location. La raison principale en est qu'après plusieurs expériences malheureuses, certains propriétaires ne veulent plus avoir de locataires, d'autant qu'ils sont outrageusement protégés par la loi et par les tribunaux ;
- c. Les besoins de logements augmentent beaucoup en raison de l'explosion des divorces et des séparations, sans compter le nombre croissant de célibataires et de couples où chacun garde son appartement par précaution ;
- d. Des promoteurs peu recommandables qui ont construit très au-delà des besoins là où c'était plus rentable pour eux afin de satisfaire des demandes de placements liés à des avantages fiscaux.

Nous aimerions suggérer quatre mesures, la première étant exactement l'inverse de celle qui a été annoncée par le gouvernement le 4 avril 2008 concernant les HLM.

1. Ne pourrait-on pas changer le statut des HLM (Habitations à Loyer Modéré) pour qu'ils deviennent des « Habitations à Loyer Modulé », c'est-à-dire que le loyer serait proportionnel aux revenus du locataire (ou à ses signes extérieurs de richesse), avec un plancher et un plafond raisonnables. Et que les locataires puissent acquérir leur logement. Ainsi, une certaine mixité sociale se ferait naturellement et en douceur.

Autre avantage appréciable : ceux qui connaîtraient une certaine réussite économique et sociale serviraient d'exemple et montreraient aux autres habitants du quartier que l'échec et la pauvreté ne sont pas une fatalité.

2. Verser l'APL (Aide Personnalisée au Logement) ou l'AL (Allocation Logement) directement au propriétaire, soit systématiquement, soit dès la deuxième échéance du loyer non respectée. Il faudrait aussi faire comprendre aux tribunaux qu'il est indispensable, pour le bien de l'ensemble de la collectivité, de traiter rapidement et sévèrement les abus caractérisés des locataires (et des propriétaires). Des services sociaux spécialement formés pourraient préparer les dossiers à soumettre aux juges s'ils n'ont pu obtenir une solution amiable entre les locataires et les propriétaires en conflit.

3. Construire. Il y a beaucoup d'argent en France qui pourrait s'investir dans la construction de logements s'il y avait une réelle volonté politique et une libération des terrains dormants. Par exemple, on devait construire des logements sur un terrain de la SNCF aux Batignolles pour loger les sportifs des Jeux olympiques de 2012. Pas de jeux, pas de logements ?

4. Créer un « Office de Location » public/privé qui prendrait en location les logements vacants (ou à louer) en garantissant aux propriétaires :

- Le paiement du loyer convenu quoiqu'il arrive ;
- La possibilité de récupérer son logement à tout moment pour quelque raison que ce soit ;
- L'intervention, en cas de problèmes sérieux, auprès de l'occupant, pouvant entraîner son remplacement.

L'Office :

- Ferait les travaux de rénovation et de mise aux normes nécessaires ;
- Louerait avec un bail indiquant clairement qu'il s'agit d'un logement ayant telles caractéristiques et, qu'en cas de nécessité, le preneur serait relogé dans un logement équivalent, ou non relogé si son comportement le rend insupportable à son environnement ;
- S'assurerait régulièrement que tout se passe correctement, notamment vis-à-vis du voisinage. En cas de dérives graves, le bail pourrait être résilié avec départ volontaire du locataire ou expulsion.

Cet Office pourrait avoir pour mission de loger les cas sociaux, les aides (AL, APL,...) lui étant versées directement.

Pour plus de détails sur cette idée et sur les raisons des vacances de logements, se reporter au chapitre « *Logements vacants* » de notre ouvrage précédent.

La mixité sociale ne s'impose pas. Elle ne peut que se faire naturellement, et surtout progressivement, les nouveaux arrivants devant se faire accepter en respectant les us et coutumes du quartier, de l'immeuble. Il ne faut jamais oublier l'importance de la notion de territoire ni celle des codes propres à chaque famille, à chaque groupe. Si les nouveaux venus (ou des minorités) ignorent, ou veulent ignorer ces codes et qu'ils imposent les leurs, l'intégration ne se fera pas et les relations seront conflictuelles.

Dans les années 1980, certains gérants de sociétés HLM voulaient limiter la proportion de résidents d'origine étrangère à, de mémoire, une vingtaine de pour cent. Ils essayaient aussi de préserver un certain équilibre entre les différentes origines. Ce n'était pas du racisme ou de la ségrégation, mais de la sagesse, une prise en compte des réalités des comportements élémentaires de toutes les populations. Ils voulaient que leurs immeubles gardent une qualité de vie correcte pour tous, quelles que soient leurs origines, leurs religions, leurs couleurs de peau, etc. Hélas, cela leur a été rapidement impossible en raison de l'absence d'une politique du logement

clairvoyante et à la hauteur des besoins. On en connaît le résultat, dont toutes les communautés paieront longtemps les conséquences.

À l'inverse, la recherche d'une mixité raisonnée aurait permis une diffusion des nouveaux venus sur l'ensemble du territoire et des villes. Elle aurait grandement facilité leur intégration dans la population française de souches plus anciennes. Mais, bien sûr, il est plus facile et plus politiquement correct d'incriminer les barres d'immeubles que le choix politique de « parquer » les nouveaux venus dans ce qui est devenu des ghettos de communautés ethniques ou sociales.

Tant qu'il y aura une pénurie de logements, une mauvaise couverture des zones urbaines par les transports en commun et que l'on voudra ignorer les lois humaines les plus élémentaires, la mixité sociale n'existera pas et sera une source de conflits violents.

Par ailleurs, devenir membre d'une communauté, et plus encore d'une nation, implique d'abord d'accepter un ensemble de règles. Une certaine transgression ne devient possible qu'à partir du moment où on a bien assimilé les bases communes à tous.

Ces bases devraient être réenseignées dans les écoles. L'instruction civique d'autrefois a été abandonnée à un moment où il y avait une arrivée massive de populations étrangères ayant des règles différentes, ni mieux ni moins bien, simplement différentes.

Aujourd'hui chacun, de souche ancienne ou récente, fait n'importe quoi, sans se préoccuper des contraintes élémentaires qu'impliquent toute vie en groupe et le respect des autres. Ces notions de base doivent s'acquérir au plus jeune âge, c'est-à-dire à l'école, car nombreux sont les parents qui s'en moquent ou qui ne les connaissent pas, soit pour ne les avoir jamais apprises, soit pour les avoir oubliées.

Rôle des Médias

De tout temps, mais plus encore de nos jours en raison des profondes mutations du monde, les grands médias sont le moyen privilégié pour transmettre une information structurée et documentée qui suscite la réflexion. Encore faudrait-il qu'ils cessent de se transformer en *tabloïds* (au niveau du contenu), à l'affût de tous les vrais ou faux *scoops*, et qu'ils sachent apporter la matière dont nous avons besoin pour être des citoyens conscients, responsables et désireux de participer aux changements indispensables au maintien de notre pays parmi les grandes nations.

Certes, ils sont le miroir de notre société et de nos politiques : pour ou contre sans nuances selon leurs orientations et, surtout, sans analyses approfondies et objectives. Quant aux débats organisés sur les antennes et les plateaux de télévision, ils sont souvent composés de personnes engagées qui défendent leurs positions et contrent ceux qui ne les partagent pas. C'est d'ailleurs ce que recherche l'animateur quand il annonce « un débat vif, très vif même », pensant que c'est là un bon moyen pour « faire de l'audience ».

Ainsi, le numérique a pénétré la pensée. Elle est devenue binaire : blanc ou noir, pour ou contre, bon ou mauvais... alors que les sujets concernés sont d'une grande complexité.

Nous vivons dans une démocratie évoluée qui devrait être apaisée. Le contexte fait que les choix gouvernementaux raisonnables devraient se faire sur des éléments techniques non contestables. Et pourtant, notre classe politique en est toujours à l'affrontement droite gauche, majorité opposition pour exister, notamment sur le plan médiatique. Quant à la presse, elle a besoin, ou croit avoir besoin, de ces diatribes pour remplir ses pages ou alimenter ses temps d'antenne.

Les choix économiques, sociaux, environnementaux sont complexes, nuancés et impliquent de prendre en compte un futur incertain. Dans ces conditions, comment les politiques, les médias, les leaders d'opinion peuvent-ils avoir, prendre, des positions aussi affirmées, définitives, dans lesquelles le doute, les nuances, l'ouverture à des voies alternatives n'existent pas ? Quant aux cacophonies diffusées par les radios et les télévisions, dans lesquelles des invectives ponctuent les monologues, elles n'aident pas les politiques à prendre les bonnes décisions pour notre avenir (si tant est qu'ils se préoccupent de ce qui peut se dire dans ces débats). Elles n'aident pas non plus les citoyens à se forger à leur sujet une opinion objective et sensée, indispensable à leur adhésion et au nécessaire consensus pour réussir les transformations indispensables pour l'avenir de notre société.

Dans ce monde en pleine mutation, qu'attendons-nous, ou devrions-nous attendre des médias :

- Qu'ils soient des « godillots » de telle ou telle tendance politique, ou de lobbies ?
- Qu'ils critiquent sans distinctions ni nuances ?
- Qu'ils participent à l'élévation du niveau de connaissance et de conscience de leurs lecteurs ou auditeurs sur des bases objectives et argumentées ?

« La critique est aisée, mais l'art est difficile ». Ce n'est pas nouveau, mais combien de journalistes (entre autres) tombent dans la facilité. Par exemple, comment peut-on condamner un film que l'on n'a pas vu ? C'est pourtant ce qui est arrivé, notamment, à « *Entre les murs* » le lendemain de sa Palme d'Or à Cannes de la part de deux journalistes lors d'un débat dans le

grand journal de la mi-journée d'une radio privée. Et pas un mot pour ces jeunes, acteurs improvisés, dont la prestation a été appréciée, au moins par le jury de Cannes. Est-ce parce que ce film avait été fait sans la participation du gotha du monde du cinéma ?

À l'inverse, nombreuses sont les critiques élogieuses pour des livres ou des films franchement mauvais ou sans intérêt, tout aussi non lus ou non vus.

Le premier cas révèle un monde sectaire, qui prend fait et cause pour l'ordre établi et refuse l'intrus venu d'ailleurs. C'est, hélas, un travers bien français qui coûte très cher à notre économie parce que la consanguinité ne conduit qu'à la dégénérescence.

Le second cas relève de la complaisance ou du publireportage masqué, en violation de l'éthique du journalisme.

Il faut dire à la décharge des médias que leurs contraintes financières les obligent à intéresser le maximum de public alors que, souvent, ce qui est sérieux et rigoureux est jugé ennuyeux. Et tout n'est pas mauvais dans les médias. Ils sont des mines d'informations et de réflexions qui mériteraient d'être mieux exploitées par nos dirigeants. Pour ce qui nous concerne, ils nous ont donné beaucoup de matière pour la réalisation de ce livre.

Ayant planté le décor, en fait critiqué les médias dans leur ensemble (hormis la « presse *people* », navrante, mais hors du champ), nous aimerions leur suggérer trois voies à explorer.

Veiller à l'objectivité des débats

Lors du débat entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2007, Ségolène Royal a piqué une fausse colère à propos du traitement réservé aux personnes handicapées. Chacun pouvait juger de la forme, l'apprécier ou pas. Mais le fond ? Avait-elle raison ou tort d'accuser comme elle l'a fait les gouvernements de droite de 2002 à 2007 sur ce sujet ? Certainement, peu de téléspectateurs étaient en mesure d'avoir un avis sur la pertinence de cette attaque. Et ceci est vrai pour beaucoup d'arguments avancés dans de telles confrontations. En fait, nous sommes devant des débatteurs qui sont de bonne ou de mauvaise foi et qui connaissent plus ou moins bien les sujets dont ils parlent. Ils sont là pour défendre leur candidature, ou leurs convictions, ou des intérêts particuliers. Beaucoup de ceux qui voient ou écoutent ces débats se forment une opinion subjective basée avant tout sur la forme et une empathie ou une antipathie pour les participants. Quant aux autres, il leur est très difficile de se faire une opinion objective.

Certes, le lendemain, certains médias rétablissent la vérité. C'est mieux que rien, mais c'est trop tard. Ce qui aurait dû être une « heure de vérité » a été, en fait, une « heure de contre-vérités » ou de désinformation.

Pour éviter ces écarts, ne serait-il pas possible que le média organisateur du débat intervienne en fond d'écran ou en ménageant des pauses afin de rétablir la vérité en présentant les faits. Cette menace de mise au point en temps réel, ou légèrement différé devrait conduire les candidats à modérer leur mauvaise foi et à contrôler leurs allégations. Ceci ne pourrait qu'être bénéfique à la qualité du débat et à l'objectif : permettre à chacun de nous de se faire une opinion raisonnable sur les candidats ou sur les sujets traités.

Étudier les dossiers qui engagent l'avenir du pays

Les grands organes de presse ne pourraient-ils pas faire des études de fond sur les sujets majeurs du moment comme l'énergie, les transports, les OGM, les nanotechnologies, etc. Il ne s'agirait pas de développer les arguments des différents camps, ou de leur ouvrir leurs colonnes (même dans une rubrique Débats), ni de prendre position. Il s'agirait de conduire la même démarche que celle préconisée au gouvernement dans le chapitre « *Concevoir de vraies*

réformes », soit à sa place si celui-ci n'a pas la maturité pour le faire, soit en parallèle afin de confronter les résultats.

Les petits groupes chargés des enquêtes pourraient être sélectionnés parmi des étudiants de Grandes Écoles ou d'Universités en fin de formation. Et, idéalement, les études devraient être menées conjointement par plusieurs médias, de préférence ayant des orientations politiques différentes.

Bien évidemment, c'est aussi demander aux médias concernés une parfaite intégrité intellectuelle, une totale objectivité, beaucoup de sérieux et de rigueur, un grand sens de leurs responsabilités. Bref, une grande maturité ! C'est aussi demander à des journalistes de changer de métier : fini la chasse aux scoops, les comptes rendus, les analyses faites rapidement ou superficielles, les *interviews* complaisantes, etc. Ils deviendraient des directeurs de thèses assurant le suivi et la coordination des petits groupes chargés d'étudier très à fond les grands sujets du moment pour lesquels des décisions sont à prendre. Bien faites, ces études constitueraient une bonne formation complémentaire pour les jeunes diplômés impliqués, et une école de rigueur et de modestie.

Prenons l'exemple du nucléaire civil. Les arguments des « pros » et ceux des « anti » sont également convaincants, du moins en apparence. Mais sont-ils complets, exacts et que pèsent-ils dans un processus sérieux de décision ? Prennent-ils en compte les facteurs collatéraux ?

Un tel sujet est d'une grande complexité, notamment en raison des imbrications avec des facteurs qui conditionnent l'avenir politique et économique du pays. Les discours des pros comme ceux des anti sont, en fait, des caricatures d'argumentations qui ne permettent pas à nos dirigeants de prendre une bonne décision. Et ne parlons pas de celle que pourraient faire prendre les Français si le sujet était soumis à référendum.

Lutter contre les travers français

Toute activité humaine qui se referme sur elle-même et refuse de se nourrir de l'expérience acquise ailleurs, ou de l'inexpérience qui donne toute liberté à une imagination créatrice est une activité sclérosée appelée à mourir.

« L'inexpérience est ce qui permet à la jeunesse d'accomplir ce que la vieillesse sait impossible » (Tristan Bernard).

Il est étonnant de voir à quel point, en France, les recrutements ne se font que dans des cercles autorisés en ne laissant aucune chance à ceux qui sont issus d'autres univers. Peu importe les qualités des postulants, leurs expériences, leurs potentiels, tout ce qu'ils pourraient apporter de novateur, de dynamisant. Dès lors qu'ils ne font pas partie de la confrérie, ils ne sont pas admis.

Des pans entiers de notre économie sont morts pour cette raison. Notre perte de compétitivité, nos déficits, notre déclin sont largement dus à ce rejet de l'autre. Il est sûr qu'il est plus facile de tourner en rond entre personnes de mêmes formations et de mêmes expériences que de voir remises en cause ses certitudes et ses habitudes par des éléments extérieurs, non formatés comme le groupe.

À cela, s'ajoutent les complexes (entretenus par la différence des carrières) des ingénieurs qui n'ont pas fait l'X, des commerciaux qui n'ont pas fait HEC, des universitaires qui n'ont pas fait une grande école, etc. Et, ne parlons pas du déshonneur, de la honte, du refus (pour ces raisons) de devoir abandonner la filière classique au collège ou au lycée, dans laquelle l'élève échoue, pour suivre une filière professionnelle (CAP, BE, Bac technique, BTS...). Or, beaucoup de ceux qui sont amenés à poursuivre leurs études dans ces formations s'en portent souvent beaucoup mieux et trouvent du travail à la sortie, contrairement aux autres.

La France ne peut pas continuer à gâcher ses talents et à sacrifier des pans entiers de son économie au prétexte que seuls les forts en thème entre 10 et 20 ans sont les élites du pays entre 25 et 65 ans. C'est notre avenir qui en dépend.

Puissent quelques médias réaliser la gravité économique et humaine de la situation, puis mettre sur pied un programme de lutte contre cette société qui s'est structurée en deux classes bien distinctes : la noblesse et le tiers-état.

Conclusion

Pourra-t-on sortir de notre déclin et lutter contre l'appauvrissement de l'État et d'une partie croissante de notre population si, ni le gouvernement, ni les administrations, ni les pouvoirs constitués (syndicats, presses et autres), ni les leaders d'opinion, ne font l'effort de réfléchir au rôle qu'ils pourraient et devraient jouer dans les différents chantiers de modernisation du pays et de son adaptation aux évolutions du monde ?

Beaucoup ont pensé que sans travail, sans règles, sans contraintes, sans discipline, sans rigueur, un pays pouvait continuer à prospérer et offrir une vie agréable à tous. Hélas, il semble que le résultat ne soit pas celui escompté, rêvé ou prétendu. Nos médias, qui ont aussi leur part de responsabilités, devraient en prendre conscience et réagir. Pour ce qui est de l'écume, la presse traditionnelle ne pourra jamais lutter contre le foisonnement d'Internet. Mais il lui reste le fond, la « substantifique moelle ». À elle de savoir l'exploiter. Les études suggérées leur permettraient de se démarquer et les aideraient à maintenir leur audience, voire à la développer.

En supposant que les principaux médias suivent cette voie, il est légitime de se demander quelle serait leur influence sur l'opinion publique et sur les politiques. Il semblerait que la réponse ne soit pas franchement positive si l'on s'en tenait aux deux exemples suivants :

– Sur l'opinion publique. Alors que les médias ont massivement fait campagne pour le oui au référendum sur le projet de Traité constitutionnel pour l'Union européenne, comme la majorité de la classe politique, c'est le non qui l'a emporté assez largement. Certes, il y a beaucoup à dire sur la valeur d'un non dans un référendum (ce qui fait l'objet d'un chapitre de notre ouvrage précédent), mais tout de même.

Le Français reste libre vis-à-vis des médias qu'il lit, écoute ou regarde. En bon laïc, il a cessé de s'en remettre à un Dieu ou à un guide. Mais peut-être aussi manque-t-il de confiance et/ou d'estime dans les médias.

Dans un sens, c'est préférable pour éviter d'éventuelles dérives. Mais ne subsisteront que les médias qui sauront intéresser, à défaut de convaincre. En fait, ils partageraient le sort des professeurs qui dispensent leur savoir, les élèves restant libres d'en faire ce qu'ils veulent. L'expérience montre qu'il en reste souvent quelque chose, y compris une certaine estime ou reconnaissance.

– Sur les politiques. Nous avons d'excellents journalistes d'investigation qui dénoncent, faits à l'appui, les vicissitudes ou les malversations d'hommes au pouvoir ou dans son entourage. Malheureusement, à part leurs succès de librairie, les retombées sont nulles. Rien ne change, comme si « les responsables n'étaient pas coupables ». D'ailleurs, la Cour des comptes, tout aussi critique et argumentée que nos journalistes d'investigation, n'obtient pas de meilleurs résultats. Le proverbe arabe « les chiens aboient, la caravane passe » s'applique bien au monde politique, comme à celui des affaires. Mais, même le monde politique devra évoluer, de gré ou de force.

Pour les médias, comme pour l'ensemble des activités humaines, ne rien changer, reviendrait à se condamner à disparaître.

Unités de Temps

Pour ceux qui ne sont pas en prise directe avec l'action, le temps est nécessaire pour leur permettre de développer leurs pensées. Dans leur cas, la formule de François Mitterrand « il faut donner du temps au temps » est pertinente, car le temps est un allié.

En revanche, pour ceux qui sont impliqués dans l'action, tant au niveau du gouvernement et des administrations que des entreprises, le temps est souvent un ennemi. En effet, les contraintes économiques et les progrès technologiques conduisent à une accélération du temps qui semble sans limites. Par exemple, il n'a fallu que 10 ans au téléphone mobile pour avoir autant d'abonnés que le téléphone fixe en 100 ans ! Aujourd'hui, seuls les « Lucky Luke qui tirent plus vite que leur ombre » ont une chance de réussir.

Dans les nouvelles technologies, la durée de vie commerciale d'un produit n'est souvent que de quelques mois et son marché est mondial.

Nos dirigeants le perçoivent-ils et, surtout, en tirent-ils les conséquences ? Sans une prise de conscience collective, à tous les échelons des entreprises, de l'État et des administrations, la France continuera à sortir des marchés d'avenir comme elle l'a fait dans les années 1970 des principaux biens d'équipements. Une des raisons majeures résulte de notre inadaptation aux attentes des marchés, notamment en ce qui concerne les délais et le respect de nos engagements.

Une bonne illustration du temps ennemi est donnée par notre dernier prix Nobel de Physique, Albert Fert, qui s'est fait « griller la politesse » de quelques semaines par son confrère allemand Peter Grünberg en ce qui concerne le dépôt des brevets de base de leur invention commune, mais faite indépendamment.

Autre exemple entendu aux informations, que l'on espère faux, ou mal exprimé, ou mal compris : un hélicoptère français de secours en mer aurait besoin d'une heure et demie pour décoller, ce qui est aberrant, tandis que l'hélicoptère anglais décollerait en quelques minutes.

Nous pourrions aussi illustrer l'importance du temps par une histoire assez symbolique d'un mal français, même si elle est ancienne. En 1976, un Consultant a eu à intervenir chez le fleuron français des aciers spéciaux pour les aider à trouver le moyen de rendre leur service commercial plus efficace.

Il a demandé à rencontrer des clients et des clients potentiels. Cette demande a beaucoup choqué, mais a fini par être acceptée pour un client important. Sa dernière commande (150 tonnes) avait été demandée avec un délai de 8 semaines, acceptée avec un délai de 12 semaines et livrée en 16 semaines. Quelques mois plus tard, ce client avait besoin de renouveler sa commande, mais, cette fois, elle était urgente. Il a consulté son fournisseur allemand et a été livré en 3 semaines. À la question « Avez-vous consulté votre fournisseur français ? », la réponse a été : « Non, car il n'aurait pas pu et s'il avait dit oui, nous ne l'aurions pas cru. » !

C'est ainsi qu'une entreprise perd des marchés, et un Consultant un client, car, mettre en cause une organisation devenue totalement inadaptée aux besoins de ses clients était au-delà de ce que pouvait supporter un Maître de forges en 1976, même si ses pertes s'élevaient à 22 % de son chiffre d'affaires. Le plus triste est qu'il existe encore de nos jours des histoires similaires dans l'industrie et, plus encore, dans les administrations. Qui se pose la question de savoir quelles sont les répercussions des retards ou de délais longs, par habitude ou par négligence, alors que les conséquences peuvent être très importantes, et toujours négatives ?

Un autre exemple, d'actualité celui-ci, est donné par nos constructeurs automobiles. Ils ont mis sur le marché des 4x4 bien après leurs concurrents, au moment où s'amorçait la dernière phase de vie du produit, phase qui va être précipitée par les contraintes économiques et écologiques. Quant aux véhicules compatibles avec le développement durable et la préservation de la planète, chacun semble travailler dans son coin, sans coordination au plan national, voire européen. Quels seront les débouchés industriels des projets qui ne seront pas portés par de grands constructeurs ?

Chaque activité humaine a son échelle de temps dont l'unité peut varier de la minute dans les services d'urgence à l'année pour un plan à long terme d'une industrie lourde ou d'un pays. Il est donc important de se poser régulièrement quatre questions :

1. Quelles sont les contraintes de temps de mes partenaires (clients, fournisseurs, administrés, etc.), et quels sont les délais de mes concurrents, étrangers notamment ?
2. Comment pourrais-je réduire mes délais afin de répondre, ou de mieux répondre, aux besoins ou aux attentes de mes partenaires, voire de battre mes concurrents ?
3. Quelles sont les durées mises sous les vocables court, moyen et long termes par mes interlocuteurs ?
4. Quelles sont les conséquences pour mes partenaires d'un délai plus long ou plus court, d'un retard ?

Pour revenir à l'exemple des aciers spéciaux, si la société allemande était capable de livrer en trois semaines, pourquoi cela n'était-il pas envisageable par la société française ? En fait, à la même époque, une mission de quelques semaines chez un fabricant de machines spéciales a permis de diviser par deux les délais nécessaires pour traiter les commandes (qui étaient en moyenne de deux ans, dont six mois de retard). Ce résultat a été obtenu avec les moyens et le personnel de l'entreprise. Il a suffi d'un peu d'organisation et d'une sensibilisation de l'ensemble du personnel à l'enjeu représenté par un traitement des commandes plus rapide et par le respect des engagements. Là aussi, les concurrents étrangers, principalement allemands, avaient des délais beaucoup plus courts, et qu'ils respectaient.

Si l'unité de mesure du temps diffère d'un univers à l'autre, elle se réduit dans tous les cas et parfois dans de fortes proportions. C'est une tendance lourde actuelle due, notamment, aux nouvelles technologies, et à une nécessité dans un monde en pleine mutation et en forte concurrence. C'est aussi un moyen pour réduire les coûts qui sont corrélés à la durée des processus de fabrication ou de traitement.

La vie de nos institutions gouvernementales illustre bien les différences de tempo qui existent entre les acteurs et les difficultés qui en résultent. En effet, l'unité de temps du Président Nicolas Sarkozy (qui n'est pas celle de ses prédécesseurs) est la journée quand ce n'est pas l'heure. Le gouvernement (l'exécutif) vit au rythme de la semaine. Le législatif est plutôt calé sur le mois. Quant aux partenaires sociaux, ils vivent encore sur un rythme pour le moins annuel. Il est évident que leur lenteur est incompatible avec les réformes indispensables et urgentes pour lesquelles ils sont parties prenantes.

Quant aux administrations, le temps ne semble pas faire partie de leurs préoccupations, y compris pour payer leurs fournisseurs, notamment quand il s'agit de PME pour lesquelles les fins de mois sont souvent un souci.

Et ne parlons pas des décrets d'application des lois votées par le parlement ni des transcriptions dans le droit français des directives européennes ni de la justice ni, etc.

CONCLUSION

Conclusion

Le but de cet essai n'était pas de faire un inventaire complet de ce qu'il faudrait changer, supprimer ou créer.

Il n'était pas non plus de s'en prendre à la personne du premier Président qui, depuis bien longtemps, a le courage et l'énergie de vouloir remettre la France sur la voie du redressement et de la modernisation de ses institutions.

L'objectif était de montrer que la France n'était pas en train de se réformer, contrairement à ce qui nous est répété en boucle. En effet, pour l'essentiel, le gouvernement continue la politique de « rapiécage » de ses prédécesseurs, la différence tenant surtout au rythme des actions entreprises et à la communication qui les accompagne.

Le mot réforme est galvaudé. Les réformes actuelles peuvent être caractérisées en paraphrasant le slogan du Canada Dry : « Ça a la couleur de la réforme, le goût (très amer pour certains) de la réforme... mais ce n'est pas de la réforme ».

Toutes nos institutions ont été conçues il y a plus de deux siècles pour certaines, une soixantaine d'années pour les autres, dans un contexte et un environnement qui n'avaient rien de commun avec ceux de nos jours. Pourtant, personne ne semble envisager de les repenser afin qu'elles redeviennent aujourd'hui ce qu'elles étaient hier, des institutions adaptées aux besoins de leur époque. Est-ce trop demander ? Est-ce incongru ? Est-ce une démarche trop radicale ?

Plutôt que de s'en tenir à la critique des actions menées par le gouvernement actuel, nous avons voulu montrer que des approches différentes étaient possibles, et nécessaires, pour résoudre les problèmes qui se posent au pays. Sans omettre d'aborder des domaines intouchables qui relèvent des fastes de notre République et des privilèges de notre classe politique, rétablis pour elle-même, et qu'elle défendra certainement avec détermination. L'éventuelle suppression des départements et une transparence à minima du Sénat sont deux exemples qui montrent combien nos parlementaires sont concernés par les réformes du pays dès lors qu'elles pourraient les impliquer très directement.

En revanche, nous n'avons pas abordé les circuits financiers parallèles, car on nous dit qu'ils n'existent plus depuis la loi sur le financement des partis politiques. Pour une fois qu'une loi règle le problème pour lequel elle a été faite, il faut s'en féliciter. Surtout une loi qui rendrait vertueux des « enfants devant une bassine de confiture ». Il ne manque qu'une loi, celle qui nous obligerait à croire au père Noël...

Notre démarche a été simple. Elle a consisté à se poser la question suivante : comment réformer réellement les domaines que nos connaissances nous permettaient d'aborder ? Le but n'était évidemment pas de changer les choses pour le plaisir, mais pour pérenniser ce qui doit l'être et rendre l'ensemble plus pertinent au regard des problématiques actuelles et futures. Tout en retrouvant un bon niveau de prestations, avec un souci d'équité, de solidarité et d'efficacité.

Nos préconisations résultent d'analyses pragmatiques et de bon sens, sans tabous ni idées préconçues, mais sans entrer (se noyer) dans le détail des organisations.

Élucubrations intellectuelles diront nos détracteurs. Ce ne sera pas totalement faux et infondé, mais, à partir du moment où ceux qui sont chargés de penser les réformes n'ont aucune idée réellement nouvelle à proposer, il faut bien que d'autres en suggèrent.

Pour aller plus loin, il faudrait commencer par étudier très à fond chaque domaine à réformer en passant par une phase terrain avec une petite équipe de néophytes au regard des sujets à traiter, comme le préconise le chapitre « *Concevoir de vraies réformes* ». Et, surtout, ne pas s'en remettre à ceux qui baignent ou ont baigné dans le système pendant des années ni, évidemment, aux politiques et aux lobbyistes de tous poils.

La méthode préconisée est celle qui est pratiquée dans les entreprises quand les directions générales veulent améliorer leurs performances, régler des problèmes de fonctionnement ou se restructurer. Pour ce faire, elles font appel à des consultants extérieurs, souvent jeunes et qui ne connaissent en général ni l'entreprise ni son ou ses métiers. Par expérience, nous pouvons témoigner de la pertinence de la méthode. À condition, bien sûr, que lesdits consultants soient de qualité, que leurs missions ne soient pas limitées ou orientées, et qu'ils soient libres dans leurs investigations et leurs préconisations. Ni tabous ni positions de principe. Le seul objectif doit être : comment bien faire, et au coût minimum, ce qu'il est nécessaire ou souhaitable de faire ?

Le consultant fournit un diagnostic et des recommandations. C'est ensuite à la direction générale de prendre les décisions en faisant preuve de courage et d'un sens aigu de ses responsabilités et de l'intérêt commun.

Compte tenu de l'état du pays et de celui de ses institutions, il faut tout repenser et reconstruire d'urgence.

Les audits qui sont généralement demandés ne sont pas de nature à régler les problèmes, car les recommandations sont souvent consensuelles et politiquement correctes. Mais surtout, elles ne sont pas appliquées, ou de façon trop édulcorée pour obtenir des résultats significatifs.

Pour reconstruire, il faut s'adresser à un (bon) « architecte » qui va commencer par faire un état des lieux : un inventaire de ce qui est et sera nécessaire. Ensuite, il devra concevoir une organisation qui réponde le mieux possible aux besoins exprimés, perçus et prévisibles, tels qu'ils ressortiront d'enquêtes sur le terrain.

Il y a deux approches possibles pour conduire celles-ci :

a. Recueillir le maximum d'informations, en faire une synthèse aussi pertinente que possible, puis concevoir l'architecture de l'organisation qui sera préconisée, éventuellement avec des variantes. Et produire un beau rapport... pour les archives nationales.

b. Commencer par imaginer les grandes lignes d'une architecture optimale sur la base des informations recueillies lors de l'étude documentaire préliminaire. Cette approche a un double intérêt. Elle permet aux intervenants d'être plus réceptifs, plus impliqués et plus critiques au cours des entretiens. Elle permet, aussi et surtout, de mettre à l'épreuve du terrain les schémas d'organisations envisagées, d'abord mentalement, puis en faisant réagir les interlocuteurs sur des idées ou des hypothèses.

Cette façon de procéder est beaucoup plus pertinente que la précédente. En effet, l'organisation qui sera préconisée aura été élaborée avec les différents interlocuteurs concernés, souvent sans même qu'ils s'en rendent compte.

La première approche est passive alors que la seconde est active, et surtout réactive. C'est très naturellement la seconde que nous préconisons pour la refondation de nos institutions et de nos organisations.

Cet essai saura-t-il convaincre ? Permettra-t-il de faire prendre conscience à nos gouvernants qu'il y a de vraies réformes, indispensables, et des illusions de réformes, inutiles, voire nocives ?

L'essai précédent nous a valu la réaction suivante : « Vous me pardonnerez bien entendu de ne pas souscrire sans réserve aux plus radicales de vos propositions ». Dans la situation actuelle de la France, la question n'est plus de se demander si une préconisation est trop radicale, mais si elle serait suffisante.

En tout état de cause, la plupart des « réformes » faites ou en gestation à mi-2009 ne sont pas de nature à changer le cours des choses, c'est-à-dire à remettre la France sur la bonne voie. Déjà, elles sont très insuffisantes au stade de l'annonce initiale. Alors, que dire de la version dégradée qui est ou sera appliquée ? Et que dire aussi de celles qui sont repoussées par la rue, car conçues en vases clos selon les bonnes vieilles méthodes des cabinets ministériels ?

Force est de constater que les mesures prises jusqu'à présent relèvent plus du domaine des soins palliatifs que de protocoles pouvant conduire à la guérison du patient.

Après l'examen de la méthode, qu'en est-il du contexte ? Les Français ont la réputation de ne pas accepter les réformes. C'est vrai, mais comment pourrait-il en être autrement dès lors qu'ils subissent des successions de mesures qui ne leur apportent que des désagréments sans avoir l'espoir d'en voir la fin, ni de vivre mieux un jour. D'autant que ces pseudo-réformes sont menées sans plan d'ensemble ni cohérence et qu'elles affectent surtout les faibles revenus. Quant aux politiques qui se plaignent du comportement de leurs administrés, qu'ils commencent par se réformer eux-mêmes et qu'ils réduisent leur train de vie et leurs gaspillages avant de demander aux sans-grades de « se serrer la ceinture ».

Les Français ont déjà montré par le passé qu'ils étaient capables de se mobiliser et de faire des sacrifices quand les circonstances l'imposaient. Il s'avère, qu'au-delà des crises financières, économiques, de l'école, du système de santé, des retraites, etc., nous sommes en pleine crise de civilisation dont nous ne sortirons qu'en mobilisant toutes les énergies sur un vrai programme de refondation de nos institutions et de nos organisations. Et, en premier lieu, de notre organisation politique pléthorique, coûteuse et inefficace.

Il faut aussi agir au plan international afin de mettre un minimum de décence, d'éthique, de raison et d'humanité dans le système économique mondial. Pour cela, il faut définir des règles très strictes et évolutives, puis les imposer et contrôler leur application.

En bref, il faut rétablir la démocratie en lieu et place des oligarchies financières et économiques actuelles.

Quant aux promesses de modération (pour éviter des lois éventuellement contraignantes) des instances dirigeantes de ces oligarchies, elles ne concernent que ceux qui y croient, c'est-à-dire personne. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, et notamment dans l'éducation qui touche les jeunes, où le laxisme a régné pendant des décennies, le retour à des comportements citoyens ne pourra être obtenu qu'en imposant et en faisant respecter des règles précises.

Les responsables – et coupables – des crises actuelles sont ces oligarchies et non les sans-grades qui, comme toujours, en sont les principales victimes. Ce ne sont donc pas des mesures qui les appauvrissent encore un peu plus qui sortiront les économies de la crise. Il faut s'attaquer aux coupables, c'est-à-dire à ceux qui détournent une partie de l'économie à leur seul profit en toute impunité. Que l'État aide les grandes entreprises et les banques alors qu'elles continuent à distribuer des dividendes à leurs actionnaires et des salaires, bonus, etc., indécents en temps normal, scandaleux en temps de crise, est à la fois incompréhensible et une double incitation :

- Une incitation à continuer pour les bénéficiaires de ces largesses indues ;
- Une incitation à la révolte pour tous ceux qui en subissent les conséquences.

Si des mesures très sérieuses ne sont pas prises rapidement, tout recommencera comme avant dès que cette crise sera passée. « Nous allons avoir une année difficile, mais, dans un an, pour ceux qui auront survécu, la lune de miel recommencera ». Parole d'un *trader* en avril 2009 !

Évidemment, ce n'est pas la France seule qui peut mettre de l'ordre dans ce monde dominé par une petite minorité d'égocentriques et d'irresponsables qui se moquent éperdument des conséquences, parfois dramatiques, de leurs comportements pour la grande majorité de la population. Mais pourrait-elle, au moins, y contribuer et montrer l'exemple ?

Puisse le gouvernement actuel en prendre rapidement conscience et en tirer les conséquences.

Si la transformation de la France avait été réalisée quand elle aurait dû l'être, nous aurions pu affronter la crise dans de bien meilleures conditions et, surtout, en sortir en étant prêts à rebondir. Mais, comme les gouvernements successifs ont refusé l'obstacle, nous nous retrouvons en très mauvaise situation face à l'effondrement du système financier et bancaire mondial d'octobre 2008, puis face à la crise économique qui en résulte. Cette crise va considérablement amplifier la gravité de nos problèmes, notamment ceux de notre endettement, de notre manque de compétitivité, de notre incapacité à nous adapter à un monde qui évolue de plus en plus vite. Aussi, sans « ces réformes radicales » et beaucoup d'autres, tout aussi radicales et indispensables, le déclin de la France sera inéluctable, rapide, et pour longtemps. Les conséquences en seront graves ou dramatiques pour une majorité de la population. Quant au fameux (?) modèle français, nous ne pourrons bientôt plus qu'en parler au passé.

Ce livre, comme le précédent, représente notre modeste contribution à la lutte pour la sauvegarde de notre pays, aux antipodes de son passé si nous nous contentons de la vision actuelle, aussi conservatrice que dénuée d'imagination, de clairvoyance et de courage. Cet avenir est actuellement entre les mains d'un Président jeune et déterminé, d'où l'appel par lequel nous allons conclure notre devoir de citoyen.

APPEL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Vous êtes le premier Président depuis le Général de Gaulle et Georges Pompidou, et l'un des rares, sinon le seul, de la classe politique actuelle, à avoir la volonté et le courage d'essayer de changer la France. La France, cette belle endormie, si fière de son passé, mais qui préfère ne pas voir que le monde a profondément changé afin de ne pas remettre en cause ses vieilles habitudes, ses privilèges, son mode de vie, ses avantages acquis, ses RTT, son arrogance.

Il est bien tard pour en prendre conscience et agir. Heureusement, vous avez eu la clairvoyance et le mérite de vous être attaqué à cette tâche dès votre entrée en fonction.

Il s'avère que vous avez entrepris une multitude de chantiers que vous appelez réformes, mais qui, dans les faits, se révèlent souvent n'être que de simples ajustements de paramètres ou des mesures partielles qui sont très en deçà de ce qui serait nécessaire pour redresser et moderniser notre pays et lui redonner sa place en Europe et dans le monde.

Monsieur le Président, permettez-moi, avec tout le respect que je vous dois, de vous exprimer ma conviction : vous faites fausse route. Vous appliquez les mêmes « recettes » que vos prédécesseurs alors qu'elles ont montré leurs limites et, le plus souvent, leur inefficacité.

Si vous perpétuez les processus de pensée, les méthodes, les « logiciels » du passé pour mener vos multiples actions, vous aurez l'impression d'avoir agi, mais vous n'aurez qu'illustré la célèbre formule de Lampedusa : « Il faut tout changer pour que rien ne change ». Et surtout, hélas, la situation du pays ne fera qu'empirer.

À l'heure du bilan, il ne vous restera plus qu'à évoquer la crise mondiale et à dire, comme l'un de vos prédécesseurs, « nous avons tout essayé ». Tout, sauf ce qui aurait permis de réussir.

Pendant des décennies, les classes politiques successives et les administrations ont géré tant bien que mal des organisations qui avaient été conçues dans un contexte et un environnement totalement différents de ceux d'aujourd'hui, et plus encore de demain. Il est donc normal qu'il leur soit difficile de porter un regard critique et novateur sur ce qui est, ou a été, le quotidien de leur carrière. Pour le faire, ils devraient prendre du recul sur eux-mêmes et remettre en cause le travail d'une grande partie de leur vie. Une forme de reniement de soi en quelque sorte. En être capable relèverait du domaine du miracle. Et, comme il n'est pas possible de fonder une politique sur d'hypothétiques miracles, il faut inventer une autre méthode pour concevoir et mettre en œuvre de vraies réformes, aussi indispensables qu'urgentes.

Je suis intimement convaincu qu'il ne faut plus chercher à améliorer, mais qu'il faut maintenant repenser. D'où ce livre qui, comme le précédent, préconise sur quelques sujets importants des approches très différentes des vôtres et de celles que préconise votre entourage. Bien évidemment, les organisations qui y sont présentées ne sont que des schémas qu'il faudrait confronter aux réalités du terrain afin de les amender, voire d'en imaginer d'autres. Mon but est avant tout de faire réagir (positivement), en espérant provoquer la libération de quelques esprits du carcan de la pensée unique, du politiquement correct. Quant à la politique *home-trainer*, qui consiste à mener des actions qui ne servent ou ne mènent à rien de tangible, hormis à maintenir la classe politique dans l'illusion d'agir, elle doit être définitivement abandonnée au profit d'une politique novatrice, courageuse, efficace.

Ces remarques portent sur le fond, sur le contenu et la pertinence des réformes entreprises, c'est-à-dire sur leur adéquation avec les problématiques actuelles et futures. Évoquons maintenant la forme.

Un homme peut diriger un orchestre, mais il ne peut pas se substituer à tout l'orchestre, et encore moins au public. Il s'avère que vous êtes cet homme-orchestre : vous courez devant, de plus en plus seul, en pensant que vos apôtres et l'ensemble des Français vont vous suivre. Par expérience, je peux vous affirmer que ça ne fonctionne pas comme ça dans la réalité.

Pour vaincre les résistances et espérer un certain consensus autour des réformes, il faudrait :

– Définir un plan d'ensemble clair et cohérent qui implique *tous* les citoyens en fonction de leurs moyens respectifs ;

– Mobiliser *tous* les acteurs et parties prenantes afin d'affronter les difficultés de cette période de crise et de réformes dans une relative unité et avec une volonté commune de réussir ;

– Désigner un chef d'orchestre qui vous soit rattaché et se limite à cette lourde et fondamentale fonction ;

– Concevoir puis lancer de vraies réformes qui résultent de rencontres en petits comités informels avec un large panel de ceux qui connaissent le fonctionnement réel de nos institutions ;

– Perdre l'illusion de croire que les réformes peuvent être conçues par les esprits, certes brillants, des palais nationaux, mais coupés des réalités du terrain et soumis à toutes sortes d'influences qui sont très mauvaises conseillères ;

– Répartir équitablement, c'est-à-dire proportionnellement aux revenus de chacun, les charges et les sacrifices afin de donner un sentiment de justice en lieu et place du sentiment d'injustice actuel.

Les Français ont bien conscience qu'il faut réformer le pays. Mais ils ont aussi le sentiment que les mesures prises par les gouvernements successifs, y compris par le vôtre, ne font qu'aggraver leur situation sans résoudre pour autant leurs problèmes ni ceux du pays.

Monsieur le Président, il est encore temps de concevoir et de lancer de vraies réformes, rendues encore plus fondamentales et encore plus urgentes par la crise mondiale actuelle.

Des réformes dont l'approche, totalement nouvelle, marquerait une rupture avec le passé.

Des réformes qui permettraient à la France de retrouver une certaine prospérité et de redevenir un partenaire qui compte, tant en Europe que dans le monde.

Enfin, des réformes qui marqueraient votre passage à la tête de l'État et resteraient dans votre biographie, mais, surtout, dans la mémoire des Français.

Puisse ce modeste livre vous parvenir et vous être utile pour affronter l'immense tâche qui est la vôtre, et pour laquelle vous avez pris un engagement solennel devant les Français.

En espérant que vous me pardonneriez ma franchise, très politiquement incorrecte, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

François Leroux

Octobre 2009

Remerciements au journal Le Monde, au Monde2, au Nouvel Économiste, au Journal du Net, à Google, à Wikipédia, au Service public de l'audiovisuel, à Europe1, pour leurs contributions ...et à tous ceux qui, par les différentes missions et responsabilités qu'ils m'ont confiées, m'ont permis d'accumuler une expérience très étendue, et proche du terrain, sans laquelle ce livre n'aurait vu le jour.

SOMMAIRE

Introduction	3
CONSTATS	
État de la France	7
Absence de visions politiques	9
Défiance	13
QUELQUES IDÉES POUR DE VRAIES RÉFORMES	
Financer les réformes et les conséquences de la crise	17
Concevoir de vraies réformes	21
Refonder nos Institutions	24
Concevoir un plan Banlieues efficace	31
Réformer les Retraites	39
Repenser notre système de Santé	52
Moderniser nos Rapports sociaux	58
Redresser et moderniser notre économie	63
RÉFLEXIONS	
Temps et Conditions de travail	81
Mixité sociale : du discours à la réalité	84
Rôle des Médias	87
Unités de Temps	91
Conclusion	94
Appel au Président de la République	99
Remerciements	101